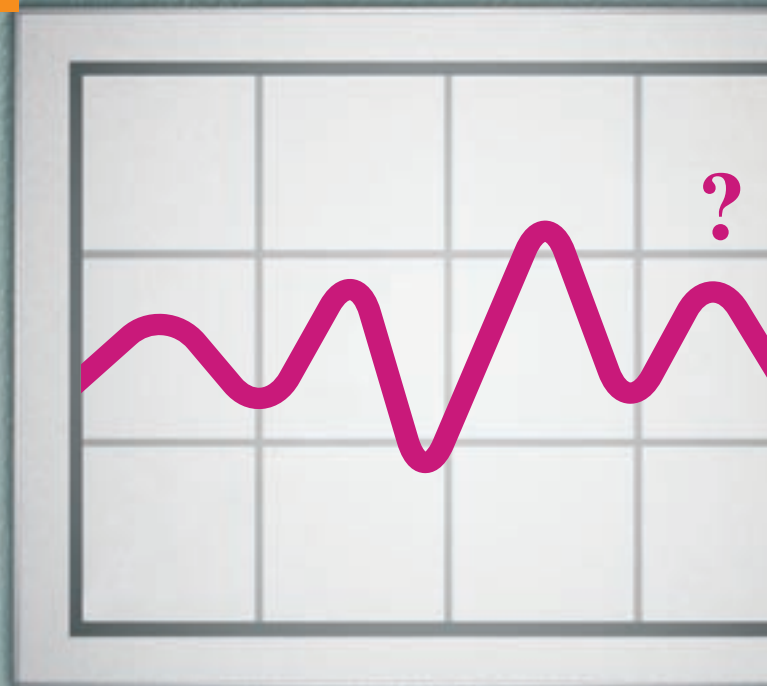


DÉCEMBRE 2005

MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



DOSSIER

ENQUÊTE EUROCHAMBRES: ANNÉE 2005 MITIGÉE, ATTENTES RÉSERVÉES POUR 2006

■ ÉDITORIAL

Se faire connaître
pour mieux
exporter



■ INTERNATIONAL

Grand succès pour la
mission économique
au Moyen-Orient

■ CHRONIQUE JURIDIQUE

La vente de biens
meubles corporels:
garanties à fournir
par le vendeur

PRIVATE BANKING

Petit trésor deviendra grand.



Quel que soit votre profil d'investisseur, à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État vos avoirs sont en de bonnes mains. Des mains expertes, qui connaissent parfaitement les marchés et qui gèrent votre patrimoine en bon père de famille. Notre objectif, c'est d'atteindre le vôtre. En termes de sécurité, de rentabilité, de liquidité. Contactez nos spécialistes dans un des centres « private banking » ou dans votre agence habituelle. Ils se feront un plaisir de vous conseiller.



SPUERKEESS

www.bcee.lu

Centres Private Banking de la BCEE:

Luxembourg - Gare ■ Luxembourg - Rousegaertchen ■ Esch/Alzette - Place de l'Hôtel de Ville ■ Ettelbruck ■ Echternach



Se faire connaître pour mieux exporter

Pour les entreprises luxembourgeoises qui ont l'intention de sonder les chances offertes par un marché globalisé, cette fin d'année aura été particulièrement riche en opportunités. La Chambre de Commerce a multiplié ses efforts pour encourager les entreprises luxembourgeoises à écouler leurs biens ou services sur de nouveaux marchés. Une semaine de promotion économique au Moyen-Orient comportant la visite en 5 jours de pas moins de 3 destinations dans les Emirats Arabes Unis et en Jordanie en est la parfaite illustration. La délégation luxembourgeoise a réuni une cinquantaine d'entreprises (une des plus importantes délégations de notre histoire récente) et a été présidée par S.A.R. le Grand-Duc en présence du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur ainsi que du Ministre du Trésor et du Budget. L'ouverture par le gouvernement luxembourgeois d'un bureau de développement à Dubaï, inauguré à l'occasion de la visite, donne à notre pays une visibilité permanente dans les pays du Golf en plein essor.

Début décembre, la Chambre de Commerce a également organisé une mission économique en République tchèque qui a permis à une quinzaine d'entreprises luxembourgeoises de nouer des contacts très prometteurs avec des entreprises locales. Ces missions économiques ont un double objectif: elles servent, d'une part, à soutenir les entreprises luxembourgeoises dans leur recherche de débouchés à l'étranger et, d'autre part, à faire connaître le Luxembourg en tant que terre d'accueil privilégiée pour les entreprises étrangères.

Pour la Chambre de Commerce l'accompagnement d'entreprises luxembourgeoises sur des marchés étrangers est une priorité absolue puisqu'elle répond directement aux ambitions des entreprises de développer leurs activités au-delà du marché local ou régional. Il n'est donc pas surprenant que le soutien actif de la Chambre de Commerce à la conquête de nouveaux marchés a pris au fil des ans des formes très diversifiées: missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires, mise à disposition de stands collectifs au cours de foires, journées d'opportunités d'affaires... Même si tous ces outils de promotion économique ont largement fait leurs preuves, la Chambre de Commerce a cherché à approfondir davantage encore sa collaboration avec tous les Ministères concernés et en particulier

avec le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur qui est son partenaire naturel dans les activités de promotion économique et commerciale. Cette étroite concertation a d'ailleurs permis d'établir pour l'année 2005 un très riche programme en matière de commerce extérieur, puisqu'il comptait plus d'une centaine d'actions de promotion.

Ce vaste éventail d'activités en termes géographiques et sectoriels procède d'une volonté claire de la Chambre de Commerce: proposer à un maximum d'entreprises, qu'elles soient petites ou grandes, nouvellement exportatrices ou aguerries à l'international, une offre de services la plus diversifiée possible. Ce souci permanent d'optimiser continuellement ses prestations aux entreprises vaut également pour le secteur financier où a été approfondi la coopération avec la Fédération des professionnels du secteur financier, PROFIL, créée en 2000 pour promouvoir la place financière. C'est d'ailleurs dans le cadre des efforts du Gouvernement luxembourgeois et de la Chambre de Commerce de soutenir le développement de la place financière luxembourgeoise, que des conférences ont été récemment organisées au Canada, aux Etats-Unis, en Russie et en France (lire en rubrique «Flash» et «International» de ce numéro). Ces séminaires sur la place financière, présidés par Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, ont pour but de mettre en évidence les spécificités de la législation financière luxembourgeoise, ainsi que sa diversité et ses atouts. L'essor spectaculaire de l'industrie des fonds d'investissements a été clairement illustré et s'explique par le fait que le Luxembourg constitue un centre idéal pour la distribution transfrontalière des fonds, bénéficiant d'infrastructures bien développées, d'experts spécialisés et d'un cadre légal et réglementaire avantageux.

Les produits innovants comme les Hedge Funds ou les Sociétés d'investissements en capital à risque (SICAR) ont également fait l'objet de présentations effectuées par des juristes de cabinets d'avocats luxembourgeois.

Pour 2006, le programme des actions de promotion économique s'annonce riche, diversifié et adapté aux priorités des entreprises. Le calendrier officiel 2006 sera publié au cours du mois de janvier et sera distribué avec la prochaine édition du magazine Merkur. Avis aux amateurs!



DOSSIER

- 4 Enquête Eurochambres 2006:
Année 2005 mitigée, attentes réservées pour 2006**

EDITORIAL

- 1** Se faire connaître pour mieux exporter

DOSSIER

- 4** Enquête Eurochambres 2006: Année 2005 mitigée, attentes réservées pour 2006

FLASH

- 18** Conférence sur la place financière luxembourgeoise à Paris
- 19** Constitution de la société LuxTrust S.A.

INTERNATIONAL

- 20** Calendrier 2006
- 20** Messen und Ausstellungen im Januar 2005
- 20** Promotion de la place financière luxembourgeoise; Toronto, Moscou, Paris

- 22** Luxembourg Presence at the EU-Thailand Partenariat 2005 in Bangkok and the World SME Expo in Hongkong
- 25** Mission économique au Moyen-Orient
- 30** Vif succès de la mission économique en République tchèque
- 32** Forum économique sur la Hongrie
- 34** Stand collectif de la Chambre de Commerce à la MIPIM 2006
- 35** L'avenir des services postaux: La Commission demande l'avis des utilisateurs
- 36** Textes européens publiés du 1^{er} au 28 novembre 2005

FORMATION

- 38** L'IFCC, la Chambre des Métiers et l'OLAP lancent leur 1^{er} catalogue de formations commun
- 40** Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC

ÉCONOMIE

- 57** Plus d'un milliard d'euros investis dans la construction en 2003

INNOVATION

- 46** Une délégation luxembourgeoise en visite à EUMETSAT
- 47** Les techniques de gestion de l'innovation ont le vent en poupe!
- 48** Un stand consacré à la recherche à la Foire de l'étudiant 2005
- 48** Plus de 100 entreprises & centres de recherche en ligne!
- 49** Energies renouvelables: primes pour entreprises
- 50** 1, 2, 3, GO participe au salon Forum Entreprendre en Lorraine
- 52** Attribution des Prix luxembourgeois de la qualité

ÉCONOMIE

- 54** La croissance redémarre, selon la Commission Européenne
- 56** Mise à jour de l'étude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise
- 56** Assurances directes: Poursuite d'un rythme de croissance soutenu

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: <http://www.cc.lu>

Paraît 10 fois par an

Tirage: 34.500 exemplaires
Reproduction autorisée avec
mention de la source.
Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Mise en page et impression:
Imprimerie Centrale S.A.

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg

Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu



LÉGISLATION ET AVIS

60 La vente de biens meubles corporels: quelles garanties le vendeur doit-il fournir?

- 57 Plus d'un milliard d'euros investis dans la construction en 2003
- 58 Lancement du site Internet de l'Observatoire de la compétitivité
- 59 Colloque «Entrepreneuriat, Démographie d'entreprises: facteurs de succès»

LÉGISLATIONS & AVIS

- 60 La vente de biens meubles corporels: quelles garanties le vendeur doit-il fournir?
- 64 Le Luxembourg se joint au projet pilote d'interconnexion des casiers judiciaires
- 65 Commandes d'annonces publicitaires: Attention arnaque!
- 66 Nouvelles dispositions fiscales
- 68 Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

FÉDÉRATIONS / UEL

- 70 Contribution des milieux économiques aux discussions tripartites en matière de politiques d'emploi



FÉDÉRATIONS

70 Contribution des milieux économiques aux discussions tripartites en matière de politiques d'emploi

- 75 DuPont Teijin Films Luxembourg S. A. remporte le 9^e Prix de l'environnement pour l'industrie
- 76 Nouveau site Internet pour la FLEA
- 77 Le Conseil National des Programmes est en ligne!

ACTUALITÉS ENTREPRISES

- 78 En bref
- 78 Inauguration d'une joint-venture consacrée à la production d'aciers pour l'automobile à Shanghai
- 79 BlackBerry par Tango: un «bureau de poche»
- 80 Inauguration des nouvelles installations de CTI SYSTEMS S.A.
- 81 Christmas24.lu: die Website, auf der heute schon Weihnachten ist!
- 82 Le centre commercial Langwies 1 a 15 ans cette année



ACTUALITÉ ENTREPRISES

80 Inauguration des nouvelles installations de CTI SYSTEMS S.A.

- 83 176 collaborateurs de Goodyear à l'honneur
- 84 IEE et CMOS Vision récompensés par le Vision Award 2005
- 85 Infodata crée une nouvelle filiale Ixdata
- 85 MindForest premier distributeur officiel de «Information Mapping» au Luxembourg
- 86 Manpower: 40 ans d'expertise au Grand-Duché de Luxembourg
- 87 Certification forestière PEFC: Remise des premières attestations au Grand-Duché
- 88 VLM Airlines inaugure une liaison quotidienne vers Isle of Man
- 89 Progression de l'ensemble des activités pour l'année 2005

BOURSE D'ENTREPRISES 90

LIQUIDATIONS 92

Conception graphique: Millenium - Bertrange
Couverture: Iola
Crédit photographique: MEV Verlag, Chambre de Commerce

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie

expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.

Enquête Eurochambres Année 2005 **attentes réservées**

L'enquête Eurochambres traduit les opinions des chefs d'entreprise européens sur l'évolution économique sur l'année en cours ainsi que leurs attentes pour l'exercice suivant. Le volet luxembourgeois de l'enquête est réalisé par la Chambre de Commerce



2006: mitigée, pour 2006



L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres vient de publier les résultats de la 13^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Selon les résultats, 2005 a été une année mitigée pour la majorité des entreprises luxembourgeoises. Le contexte macroéconomique difficile incite les chefs d'entreprise à la prudence pour 2006.

De manière générale, 2005 a été une année mitigée pour les entreprises luxembourgeoises dans un contexte macroéconomique relativement difficile (cf. prix de production élevés, moteur économique en panne en Europe, faiblesse de la confiance des consommateurs, ...). Les facteurs en cause incitent les chefs d'entreprise à la prudence et à des attentes réservées pour les prochains mois.

Si les résultats de l'enquête Eurochambres 2006 diffèrent entre entreprises industrielles et de services quant à leur ampleur, il est cependant à noter que les grandes tendances enregistrées par ces deux secteurs sont similaires. Dans les deux secteurs, les indicateurs relatifs au chiffre d'affaires global et au climat des affaires ont moins bien évolué en 2005 que prévu par les entreprises en 2004. Par contre, les indicateurs relatifs

à l'emploi et aux investissements ont mieux évolué en 2005 qu'attendu l'année précédente.

Si l'on compare les perspectives pour l'année 2006 aux résultats concernant l'année 2005, la Chambre de Commerce retient de la présente enquête Eurochambres que les entrepreneurs semblent relativement optimistes, en ce sens que tous les indicateurs relatifs aux perspectives 2006, excepté l'emploi, enregistrent des balances (= différence entre réponses «en hausse» et réponses «en baisse») supérieures à celles concernant les résultats 2005.

Cependant, il y a lieu de relativiser ce tableau: si l'on compare les perspectives pour l'année 2006 avec celles établies pour l'année 2005, lors de l'enquête Eurochambres précédente, il est à constater que, premièrement, les balances relatives aux perspectives dans la présente enquête stagnent



au même niveau que dans l'enquête précédente. Deuxièmement, l'indicateur concernant le climat des affaires attendu, qui reflète la perception des chefs d'entreprises quant à l'environnement macroéconomique au cours des 12 mois prochains, s'est sensiblement dégradé par rapport à l'enquête précédente.

La Chambre de Commerce s'inquiète notamment de l'évolution des indicateurs relatifs à l'emploi au sein des entreprises. Ceux-ci connaissent une quasi stagnation entre l'enquête Eurochambres 2006 et l'édition 2005. Par contre, la part des entreprises anticipant une hausse des embauches au cours de 2006 (19 %) est inférieure à la part des entreprises ayant augmenté leurs ressources humaines au cours de 2005 (29,7 %).

1. La 13^e édition de l'enquête Eurochambres

L'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes Eurochambres¹ a procédé cette année à la 13^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Il s'agit d'une enquête qualitative basée sur un questionnaire harmonisé, envoyé aux entreprises européennes.

L'objectif de l'enquête est de suivre l'évolution des principaux indicateurs de la vie économique en 2005 et de connaître les prévisions des entreprises pour l'année 2006. La reconduction annuelle de cette étude auprès du même panel d'entreprises permet de mettre en évidence les changements intervenus d'une année sur l'autre. Etant donné que cette enquête est réalisée dans tous les pays de l'Union européenne, les résultats obtenus permettent de comparer le climat économique luxembourgeois avec celui des autres pays de l'Union européenne.

Au Luxembourg, cette enquête est dirigée et réalisée par la Cham-

bre de Commerce en collaboration avec TNS-ilres², qui a effectué la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours de la 2^e et de la 3^e semaine d'octobre 2005. Sur un panel de départ de 1.020 entreprises appartenant au secteur industriel et des services, 727 ont répondu à l'édition 2006 de l'enquête Eurochambres.

À l'heure actuelle, l'enquête Eurochambres est la seule enquête réalisée au Luxembourg qui prenne en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (à l'exception de l'agriculture, du secteur de la santé et des administrations publiques). En choisissant d'insérer une question supplémentaire à propos de l'utilisation du commerce électronique dans les entreprises luxembourgeoises, la Chambre de Commerce peut mieux sonder le degré d'utilisation du commerce électronique dans le monde des entreprises au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête 2006 peuvent être consultés sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu, volet luxembourgeois) et sur celui d'Eurochambres (www.eurochambres.be, volet européen).

2. Le contexte macroéconomique européen

2.1. Les prévisions de la Commission européenne

Selon les prévisions économiques récentes de la Commission européenne³, la croissance économique devrait s'élever à 1,5 % dans l'Union européenne en 2005, avant d'atteindre son niveau potentiel de 2,1 % en 2006, puis de s'accroître encore pour s'établir à 2,4 % en 2007. Les chiffres correspondants pour la zone euro sont 1,3 %, 1,9 % et 2,1 %. Ce nouvel élan vient principalement de la demande intérieure, en particulier de l'investissement privé, qui profite d'une nette amélioration du climat économique depuis le

milieu de l'année, selon la Commission européenne.

Six millions de nouveaux emplois devraient être créés dans l'Union sur l'ensemble des trois ans, permettant de ramener le taux de chômage de son point culminant de 9,0 % atteint fin 2004 à 8,7 % en 2005 et 8,1 % en 2007. L'inflation à l'intérieur de l'UE augmentera légèrement pour s'établir à 2,3 % cette année en raison des prix du pétrole, avant de retomber à 1,9 % en 2007.

2.1.1. L'investissement s'accélère

Ce rebond s'explique par la reprise de la confiance économique constatée durant la seconde moitié de 2005, qui met fin à la morosité qui régnait depuis le quatrième trimestre 2004 face à l'envolée des prix du pétrole, au ralentissement de la croissance mondiale et à la faiblesse de la demande intérieure en Europe. On s'attend maintenant à ce que le total des investissements affiche un taux de croissance de plus de 3 % en 2006 et 2007.

Les principaux facteurs sur lesquels reposent ces prévisions sont le caractère accommodant des politiques macroéconomiques, les conditions financières favorables, l'élargissement des marges bénéficiaires, la baisse du taux de change effectif nominal et la solidité persistante de l'activité mondiale.

2.1.2. Le chômage baisse, mais pas au Luxembourg

Après avoir grimpé ces dernières années pour culminer à 9,0 % dans l'UE en 2004 et à 8,9 % dans la zone euro (Luxembourg: 4,8 %), le taux de chômage devrait reculer de près d'un point, à 8,1 %, dans les deux zones d'ici 2007, sauf au Luxembourg, où il devrait monter à 5,8 %. Au total, six millions de nouveaux emplois devraient voir le jour dans l'Union entre 2005 et 2007, dont 4,5 millions dans la

NOTES

¹ L'association Eurochambres représente 34 organisations nationales de Chambres de commerce et d'industrie et regroupe 1.300 Chambres de commerce et d'industrie locales. Elle représente quelque 14 millions d'entreprises en Europe. La mission de l'association, qui a son siège à Bruxelles, est de défendre les intérêts des milieux d'affaires européens et de promouvoir et de renforcer les relations et la collaboration entre les Chambres de commerce européennes (www.eurochambres.be).

NOTES

² TNS-ilres (www.tns-ilres.com)

NOTES

³ Le texte complet des prévisions économiques d'automne de la Commission peut être consulté sur l'internet, à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/forecasts_en.htm



L'amélioration des conditions du marché du travail devrait renforcer la confiance des consommateurs et soutenir ainsi la reprise progressive de la consommation privée

zone euro (1,4 million en 2005). L'amélioration des conditions du marché du travail devrait renforcer la confiance des consommateurs et soutenir ainsi la reprise progressive de la consommation privée.

Reflétant la hausse des prix du pétrole, l'inflation devrait s'élever à 2,3 % en moyenne cette année, tant dans la zone euro que dans l'UE, avant de se tasser légèrement, à 2,2 %, en 2006 (dans les deux zones).

Le ralentissement de l'activité économique survenu au début de 2005 a pesé sur les finances publiques. D'après les estimations de la Commission européenne, le déficit des administrations publiques, calculé en pourcentage du PIB, devrait se creuser cette année de 0,2 point de pourcentage dans la zone euro et de 0,1 point dans l'Union, pour s'établir respectivement à 2,9 % et 2,7 %.

2.1.3. Bonnes perspectives au niveau mondial, mais des risques subsistent

Le redressement de la croissance dans l'UE s'appuie sur des perspectives qui restent favorables au niveau mondial. La croissance à l'échelle de la planète devrait s'élever à 4,3 %

cette année ainsi que l'année prochaine avant de se replier légèrement en 2007. En 2004, elle a atteint 5 %, soit son niveau le plus élevé depuis le début des années 70. Bien qu'en léger recul, la croissance en Asie se maintiendra autour de 7-7,2 % au cours de la période sous revue. Ce chiffre exclut le Japon (2,5 % cette année et 2,2 % en 2006).

Ces observations valent aussi pour le commerce mondial qui, après un démarrage en demi-teinte, a accéléré à nouveau et devrait progresser au rythme de 7 % par an environ durant la période des prévisions.

Cependant, la situation extérieure continue de faire peser des risques sur les perspectives de l'économie européenne, tandis que les risques paraissent plus équilibrés sur le plan intérieur.

Sur le plan extérieur, l'un des principaux risques réside dans une correction désordonnée des déséquilibres internationaux et/ou un ajustement du comportement des consommateurs américains, tandis que de nouvelles hausses des prix du pétrole ne peuvent être exclues. Du côté positif, les pays exportateurs de pétrole pourraient dépenser une proportion plus impor-

tante de leur revenu pétrolier supplémentaire, ce dont profiteraient les exportations de l'UE.

Sur le plan intérieur, la consommation privée pourrait se redresser plus nettement que prévu, comblant le retard de demande accumulée, à mesure que s'améliore la situation du marché du travail et que diminue l'incertitude liée à l'évolution future des revenus (par exemple quant à la viabilité des régimes de sécurité sociale et de retraite). En même temps, le niveau élevé des prix du pétrole, le manque de confiance persistant des consommateurs et les anticipations pessimistes concernant la croissance pourraient affaiblir la reprise.

2.2. Les résultats de l'enquête Eurochambres au niveau européen

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2006 au niveau européen montrent que la confiance des entreprises a légèrement diminué par rapport aux résultats des deux précédentes enquêtes. Lorsqu'on compare les prévisions pour 2005 avec le chiffre d'affaires effectif réalisée au cours de l'année, il apparaît clairement que les prévisions de chiffre d'affaires n'ont



pas été atteintes, essentiellement à cause de l'évolution de la conjoncture internationale.

Malgré la conjoncture internationale, les entreprises européennes semblent anticiper une évolution relativement positive de leur chiffre d'affaires en 2006, même si la plupart restent moins optimistes en ce qui concerne l'évolution de la demande intérieure.

A titre de comparaison, les entreprises des nouveaux Etats membres de l'Union européenne prévoient une croissance de leur chiffre d'affaires plus élevée que les entreprises des anciens Etats membres.

En ligne avec les prévisions de la Commission européenne publiées en novembre (croissance du PIB en 2006 de 1,9 % dans l'Eurozone et de 2,1 % dans l'Union européenne), les prévisions de chiffres d'affaires à l'exportation indiquent que l'économie européenne devrait bénéficier de la robustesse de la demande internationale en 2006. La confiance des entreprises dans les pays de la zone Euro se maintient au même niveau que l'année dernière, malgré la hausse des prix pétroliers et la raréfaction de certaines matières premières.

3. Les principaux résultats de l'enquête Eurochambres 2006 au niveau luxembourgeois⁴

Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques et les prévisions du Statec.

Celles-ci divergent tant par rapport aux prévisions (plus optimistes) de la Commission européenne (2005: +4,2 %; 2006: +4,4 %) que par rapport aux prévisions (plus pessimistes) de l'OCDE (2005: +3,5 %; 2006: +3,7 %).

TABLEAU 1: INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET PRÉVISIONS CONCERNANT LE LUXEMBOURG⁵

	Prix courants millions EUR 2004	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB à prix constants	25.664	1,5 %	2,5 %	2,9 %	4,5 %	3,5 %	4,0 %
Consommation privée	10.404	5,1 %	3,2 %	1,6 %	1,5 %		
Consommation publique	4.708	6,5 %	3,2 %	5,0 %	6,0 %		
Exportations (biens et services)	37.522	1,8 %	-0,6 %	1,8 %	8,2 %		
Importations (biens et services)	31.994	3,7 %	-2,6 %	1,6 %	6,8 %		
Chômage		2,5 %	2,9 %	3,7 %	4,2 %	4,6 %	4,7 %
Inflation (IPCN)		2,7 %	2,1 %	1,9 %	2,2 %	2,6 %	2,8 %
Inflation (IPCH)		2,4 %	2,1 %	2,5 %	3,2 %	4,1 %	4,4 %
Déficit budgétaire de l'Etat central		6,4 %	2,4 %	0,2 %	-0,6 %	-2,3 %	-1,8 %
Dette de l'Etat central		5,5 %	5,7 %	5,3 %	5,0 %	5,0 %	4,6 %

Dans l'ensemble, l'enquête Eurochambres 2006 se caractérise par une grande stabilité des résultats par rapport à l'enquête de l'année dernière. De même, les différences traditionnelles entre les secteurs se confirment. Cette stabilité concerne tant les résultats concernant le chiffre d'affaires total que l'évolution et les attentes en ce qui concerne l'effectif des entreprises et les investissements.

A contrario, l'indicateur portant sur l'impact de l'environne-

ment économique sur les entreprises se détériore, reflétant ainsi les craintes des entrepreneurs face aux risques pesant sur les perspectives de développement de l'économie luxembourgeoise et les attentes réservées en découlant pour les 12 prochains mois. L'indicateur de confiance pour 2006 est ainsi en baisse par rapport à celui pour 2005, reflétant la présence de nombreux risques (cf. hausse des coûts de production et de la facture énergétique, inflation élevée, chômage structurel en hausse,

dégradation de la confiance des consommateurs, ...).

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2006 indiquent une évolution satisfaisante des perspectives du chiffre d'affaires à l'exportation pour l'année prochaine. Les attentes des entreprises quant au chiffre d'affaires national semblent s'améliorer en 2006 par rapport aux réalisations 2005; ce résultat découle cependant davantage d'une baisse de la part des entreprises pessimistes que d'une hausse de la part des entreprises

NOTES

⁴ Au Luxembourg, l'enquête est coordonnée par la Chambre de Commerce et menée par TNS-ilres.

NOTES

⁵ Source: Statec, Note de conjoncture 2/2005, octobre 2005

optimistes quant à l'évolution de cet indicateur.

L'apport des investissements des entreprises à la demande intérieure devrait être favorable entre 2005 et 2006. Les résultats de l'enquête Eurochambres relatifs à cet indicateur continuent à progresser légèrement, une hausse entamée dès 2002. Cet apport important des investissements privés ou de la formation brute de capital fixe est également confirmé dans les prévisions de l'OCDE, qui estime que cet indicateur va progresser de 4,5 % en 2006, contre +0,3 % en 2005. Il est à souligner que la formation brute de capital fixe est un agrégat très volatile dans une économie comme celle du Grand-Duché.

En ce qui concerne l'emploi, après une tendance générale au ralentissement des créations d'emplois entre 2001 et 2003, on constate depuis 2003 une certaine amélioration, même si cette évolution est très hétérogène selon les branches d'activité. Cependant, l'évolution de l'emploi intérieur n'a pas d'effet positif sur le taux de chômage, alors que 75 % des nouveaux emplois sont occupés par des frontaliers. En octobre 2005, le taux de chômage au Grand-Duché a été de 4,8 %.

3.1. Evolution économique en 2005: la spécialisation financière du Luxembourg constitue un facteur dopant en cas de bonne tenue des marchés financiers internationaux

La croissance économique a été modérée dans la zone euro sur le 1er semestre 2005 et les prévisions pour l'ensemble de l'année tablent sur un ralentissement par rapport à 2004. Les investissements productifs ont peu progressé et la consommation des ménages reste globalement déprimée. Pourtant, les marchés financiers européens se sont plutôt bien comportés et

affichent des performances bien supérieures à celles des Etats-Unis, où la croissance économique est plus forte. Ce phénomène est en partie dû à l'afflux croissant des capitaux étrangers (investissements de portefeuille, principalement en actions), attirés par les profits substantiels des entreprises de la zone euro. Ces profits ont été générés essentiellement par l'environnement extérieur.

Dans ce contexte, la spécialisation financière du Luxembourg constitue pour le moment un avantage par rapport aux autres pays de la zone euro. Les résultats, en nette progression tant au niveau de l'activité que de l'emploi, enregistrés par les banques, les OPC et les compagnies d'assurance établis au Grand-Duché vont en tous cas dans ce sens. Cette expansion se retrouve aussi au niveau de la balance des services, qui affiche un excédent record au 1er semestre 2005 grâce aux exportations de services financiers. La bonne tenue du secteur financier bénéficie également à d'autres branches, comme celle des services aux entreprises qui voit son chiffre d'affaires profiter de ce courant ascendant.⁶

L'enquête Eurochambres 2006 confirme la bonne tenue du secteur des services en 2005. En effet, dans ce secteur, la balance du chif-

fre d'affaires national en 2005 comparé à 2004 a légèrement augmenté pour atteindre 22,3 %. L'amélioration de la balance nationale s'explique en grande partie par le dynamisme des exportations de services en 2005: la balance du chiffre d'affaires à l'exportation du secteur des services en 2005 comparé à 2004 s'élève à 22,8 % (soit une augmentation de 3,8 points par rapport à l'enquête de l'année précédente).

Au sein des différentes catégories de services, c'est le secteur financier qui est essentiellement la cause de cette embellie: 53,9 % des entreprises de ce secteur déclarent que leur chiffre d'affaires total a augmenté en 2005, alors que, dans les autres secteurs de services, seuls 40,3 % des entreprises du secteur Transport, entreposage et communication et 36,2 % des entreprises du secteur Vente en gros et détail, réparations et hôtel restaurants déclarent que leur chiffre d'affaires a augmenté en 2005 par rapport à 2004.

Parallèlement, l'enquête Eurochambres 2006 montre une certaine détérioration du chiffre d'affaires dans le secteur industriel en 2005. La balance du chiffre d'affaires de ce secteur n'est que de 11,5 %, tandis que le taux correspondant de l'enquête Eurochambres précédente avait été de 16 %.

NOTES

⁶ Statec, Note de conjoncture, n° 2/2005, 24 octobre 2005, 104 p.

La bonne tenue du secteur financier bénéficie également à d'autres branches



Cette détérioration découle à la fois du chiffre d'affaires national (-4,5 points de pourcentage) que du chiffre d'affaires à l'exportation (-3,5 points de pourcentage) par rapport aux résultats de l'enquête de l'année dernière.

La détérioration est particulièrement sensible pour le secteur Fabrication de produits métalliques (28,2 % des entreprises de ce secteur déclarent que leur chiffre d'affaires total a diminué en 2005) et pour le secteur Autres industries manufacturières (22,6 % des entreprises de ce secteur déclarent que leur chiffre d'affaires total a diminué en 2005).

3.2. Perspectives en 2006: plusieurs risques pèsent sur les attentes et la confiance des entreprises

Selon les prévisions des principales organisations internationales, l'activité économique devrait reprendre dès 2006.

Cependant, de nombreux risques sont présents et devraient persister à moyen terme. Les principaux facteurs de risque cités sont le prix des produits pétroliers, ainsi que les déséquilibres mondiaux au niveau des taux de change et des balances de paiement.

Selon le Statec, la croissance du PIB en 2005 devrait se situer entre 3,5 % et 4 %. L'activité économique a légèrement fléchi en comparaison avec les chiffres enregistrés en 2004 (4,5 % de croissance du PIB). En 2006, le taux de croissance de l'économie luxembourgeoise devrait dépasser les 4 % selon le Statec.

Parallèlement, le taux de chômage n'a cessé de croître tout au long de l'année 2005. Etant donné les chiffres des trois premiers trimestres de 2005, le taux de chô-

mage au Luxembourg devrait atteindre 4,6 % en moyenne en 2005. La possibilité d'une décre du chômage en 2006 dépendra de la robustesse de la situation économique générale, aussi bien au Luxembourg que dans les pays voisins.

Les résultats de l'enquête Eurochambres 2006 confirment ces grandes tendances. Aux yeux des entreprises luxembourgeoises, l'année 2006 devrait devenir un meilleur crû que 2005, même si ces attentes sont empreintes d'une prudence accrue.

Comparé aux résultats obtenus dans le cadre de l'enquête Eurochambres de l'année dernière, la balance des prévisions de chiffre d'affaires national en 2006 comparé à 2005 atteint 25,3 %, soit une augmentation de 3,3 points de pourcentage. Cette amélioration est particulièrement sensible en ce qui concerne le chiffre d'affaires à l'exportation pour l'année prochaine: la balance atteint 30,9 %, soit une augmentation remarquable de 7,9 points par rapport à l'enquête précédente.

Encore une fois, cette embellie est essentiellement due à l'évolution très positive des perspectives de développement du secteur financier: 60,9 % des entreprises de ce secteur prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires en 2006 et 61,7 % de ces entreprises prévoient un chiffre d'affaires à l'exportation en hausse en 2006.

Les perspectives ne sont pas aussi favorables dans tous les secteurs. Dans l'industrie, une majorité des entreprises prévoient un chiffre d'affaires constant en 2006: c'est le cas de 54,4 % des entreprises du secteur Fabrication de produits métalliques, de 60,8 % des entreprises du secteur de la cons-

truction et de 75,4 % des entreprises du secteur Autres industries (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau).

De plus, il convient de tenir compte de la détérioration de l'indicateur concernant l'évolution du climat des affaires en 2006. Cet indicateur de confiance est en baisse en 2006 par rapport à 2005. La balance de cet indicateur affiche -5,9 %, en nette diminution par rapport aux résultats de l'année dernière (puisque la balance des prévisions concernant le climat des affaires en 2005 par rapport à 2004 avait été de 0 %).

Cette détérioration de la confiance des entreprises est présente dans la plupart des branches parmi le secteur industriel et des services: 38 % des entreprises du secteur Autres industries manufacturières, 35 % des entreprises du secteur Transport, entreposage et communication et 30,4 % des entreprises du secteur Vente en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants prévoient une détérioration du climat des affaires en 2006. Seul le secteur financier fait exception, puisque dans ce secteur, 30,3 % des entreprises prévoient une amélioration du climat des affaires en 2006.

Les résultats en matière d'évolution du climat des affaires en 2006 soulignent que, même en perspective d'une évolution favorable du PIB, les entreprises expriment des attentes plutôt modérées pour les 12 mois prochains.

Aux yeux des entreprises, il subsiste d'importants facteurs de risque aux niveaux national (cf. inflation élevée, chômage en progression, confiance des consommateurs en baisse, finances publiques dégradées, ...) et international (cf. évolution des prix

pétroliers, croissance européenne très modeste, augmentation des taux d'intérêt en Europe, ...).

3.3. Le commerce électronique: un petit nombre d'entreprises marquées par un grand dynamisme

La Chambre de Commerce intègre chaque année dans l'enquête Eurochambres plusieurs questions relatives au degré d'utilisation du commerce électronique au sein des entreprises luxembourgeoises.

Les entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique demeurent largement minoritaires (16,2 %). Par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière, la proportion des entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique est restée constante (16 % selon l'enquête Eurochambres 2005). Depuis plusieurs années, la proportion d'entreprises réalisant une partie de leur chiffre d'affaires grâce au commerce électronique reste à des niveaux relativement faibles, puisque cette proportion était de 17 % selon l'enquête

Eurochambres 2004, de 12,6 % selon l'enquête 2003, de 15,6 % selon l'enquête 2002 et de 10,7 % selon l'enquête 2001.

La Chambre de Commerce constate que les entreprises qui utilisent le commerce électronique sont deux fois plus nombreuses dans le secteur des services (20,4 %) que dans le secteur industriel (seulement 7,9 %).

Parmi ces entreprises minoritaires, 31,5 % utilisent l'Internet pour réaliser des opérations commerciales avec d'autres professionnels (B2B) et 30,6 % utilisent l'Internet pour réaliser des opérations commerciales avec des consommateurs (B2C). Enfin, 37,9 % des entreprises réalisent à la fois des opérations B2B et B2C (elles n'étaient que 32 % l'année dernière).

Par contre, même si le commerce électronique demeure peu développé au Luxembourg, les entreprises qui ont recours au commerce électronique semblent être particulièrement dynamiques. En effet, la grande majorité des entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires par voie électronique prévoient une augmentation de leur chiffre

d'affaires réalisé par les moyens du commerce électronique (64,5 %), tandis que seulement 1 % des entreprises qui commercialisent des biens ou des produits par voie électronique prévoient une baisse.

Cette prévision de hausse du chiffre d'affaires réalisé par voie électronique est également présente dans le secteur industriel: 63,2 % des entreprises industrielles et 64,7 % des prestataires de services prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires réalisé par voie électronique en 2006.

4. L'évolution des différents indicateurs économiques

4.1. Chiffre d'affaires total: d'importantes différences entre les secteurs

Les résultats concernant l'évolution du chiffre d'affaires total ainsi que les attentes pour l'année prochaine sont très stables par rapport aux résultats obtenus lors de la précédente enquête Eurochambres, même si au niveau sectoriel d'importantes variations peuvent être observées.

La part des entreprises annonçant un chiffre d'affaires total en

Si le commerce électronique demeure peu développé au Luxembourg, les entreprises qui y ont recours semblent être particulièrement dynamiques



hausse en 2005 par rapport à 2004 augmente dans le secteur des services (42,9 %, soit une augmentation de 2 points de % par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière).

Le secteur des services a bénéficié des excellentes performances du secteur financier, suite notamment à l'évolution favorable des marchés boursiers. Les résultats, en nette progression tant au niveau de l'activité que de l'emploi, enregistrés par les banques, les OPC et les compagnies d'assurance établis au Grand-Duché vont dans ce sens.

Cette expansion se retrouve aussi au niveau de la balance des services, qui affiche un excédent record au 1^{er} semestre 2005 grâce aux exportations de services financiers. L'enquête Eurochambres 2006 confirme largement cette embellie dans le secteur financier, dans la mesure où 53,9 % des entreprises de ce secteur déclarent que leur chiffre d'affaires total a augmenté en 2005.

Par ailleurs, 40,3 % des entreprises du secteur Transport, entreposage et communication déclarent que leur chiffre d'affaire total a augmenté en 2005.

De même, la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne a sans doute eu un impact positif sur le secteur de l'Horeca, dont les résultats effectuent un net rebond sur le 1^{er} semestre 2005, après deux années décevantes (2003 en particulier). Même hors «effet présidence», les statistiques de fréquentation touristiques témoignent d'évolutions très favorables pour l'ensemble du secteur.

D'autres secteurs présentent cependant des évolutions beaucoup moins favorables. C'est le cas du commerce par exemple, en particulier au niveau du commerce de détail. Ce phénomène, que l'on observe également au niveau de la zone euro, est lié à la situation relativement morose du marché du travail (avec un chô-

mage toujours en progression au Luxembourg, proche de 5 % de la population active) qui déteint nettement sur le moral des consommateurs. Le taux d'inflation fort élevé au Luxembourg n'est pas non plus de nature à stimuler la confiance des consommateurs.

Ainsi, ces phénomènes jouent en sens opposé dans la détermination du résultat de la branche Vente en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants, dont 36,2 % des entreprises déclarent que leur chiffre d'affaires total a augmenté en 2005.

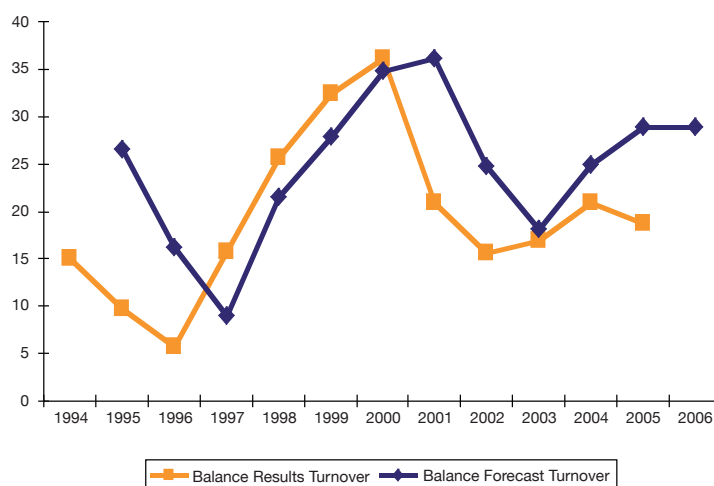
La part des entreprises du secteur industriel annonçant un chiffre d'affaires total en hausse en 2005 par rapport à l'année précédente a diminué (32 %, soit une diminution de 3 points de % par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière). Cette évolution n'est pas en ligne avec les récentes statistiques publiées par le Statec, selon lequel la production industrielle aurait connu une évolution positive.

Selon le Statec, et malgré un recul de la production sidérurgique depuis le début de 2005, l'industrie luxembourgeoise bénéficie d'une conjoncture plutôt favora-

ble. Les industries liées à l'énergie participent largement à cette progression, une évolution qui doit toutefois faire l'objet de réserves méthodologiques, liées à la collecte de données statistiques. Il reste que même hors sidérurgie et hors énergie, la croissance de la production se situe dans la moyenne des années précédentes (+4% environ de hausse annuelle). Le secteur de la construction, quant à lui, souffre de la baisse des investissements publics dans les travaux d'infrastructures (particulièrement dommageable aux activités de génie civil) et de la faiblesse des investissements dans l'immobilier non-résidentiel (peut-être moins attrayant aujourd'hui pour les investisseurs que le secteur résidentiel)⁷.

Les prévisions concernant l'évolution du chiffre d'affaires pour l'année prochaine sont également caractérisés par une grande stabilité par rapport aux résultats de l'enquête Eurochambres précédente: 46 % (+3 points de %) des entreprises dans le secteur des services, contre 32 % (-1 point de %) des entreprises appartenant au secteur manufacturier/industriel tablent sur un chiffre d'affaires en augmentation pour 2006.

Graphique 1: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant le chiffre d'affaires total



NOTES

⁷⁾ Source: Statec, Note de conjoncture 2/2005

Dans le secteur manufacturier / industriel l'attente d'un chiffre d'affaires en baisse a diminué de 3,1 points pour atteindre un taux de 10,9 % cette année-ci. La balance relative aux résultats 2005 est inférieure à celle relative aux prévisions pour 2005, établies un an plus tôt, ce qui montre que les projections de l'année passée en matière de chiffre d'affaires total ont été surestimées par rapport à la réalité.

En ce qui concerne l'évolution de leur chiffre d'affaires total en 2006, les entreprises font preuve d'un optimisme à la fois prudent et réservé: environ la moitié des entreprises (46,6 %) estiment que leur chiffre d'affaires total demeurera constant en 2006 par rapport à 2005.

D'une manière générale, les prévisions concernant l'évolution du chiffre d'affaires en 2006 reposent essentiellement sur le dynamisme attendu des exportations. La balance du chiffre d'affaires à l'exportation en 2006 par rapport à 2005 atteint 30,9 %, soit une augmentation de 7,9 points de % par rapport aux prévisions de l'année dernière, reflétant le dynamisme prévu de la demande internationale en 2006.

4.2. Emploi: une reprise économique sans effet positif sur le marché du travail

Le chômage poursuit lentement, mais sûrement, sa progression. Celle-ci s'était pourtant nettement modérée depuis la mi-2003, mais on constate qu'elle est repartie de plus belle sur le début de l'année 2005. Alors que le chômage atteignait 3,7 % en 2004 et 4,2 % en 2004, le taux de chô-

mage moyen en 2005 devrait être de 4,6 %.

Pourtant le taux de création nette d'emploi est largement positif, dans la mesure où il devrait atteindre 2,9 % en 2005, avant de baisser à +2,7 % en 2006. La croissance annuelle de l'emploi reste encore insuffisante pour absorber la hausse du nombre de chômeurs, ce qui souligne le problème structurel de notre marché du travail. Par ailleurs, quelque 75 % des nouveaux emplois créés sont occupés par des non-résidents.

L'enquête Eurochambres confirme l'évolution de la création nette d'emploi en grande partie. Si l'évolution du taux de progression de l'emploi entre 2004 (+2,6 %) et 2005 (+2,9 %) se retrouve bien dans les résultats de l'enquête 2006 (balance de 11,5 % en 2005, contre 10 % en 2004), tel n'est pas le cas quant à son évolution entre 2005 et 2006

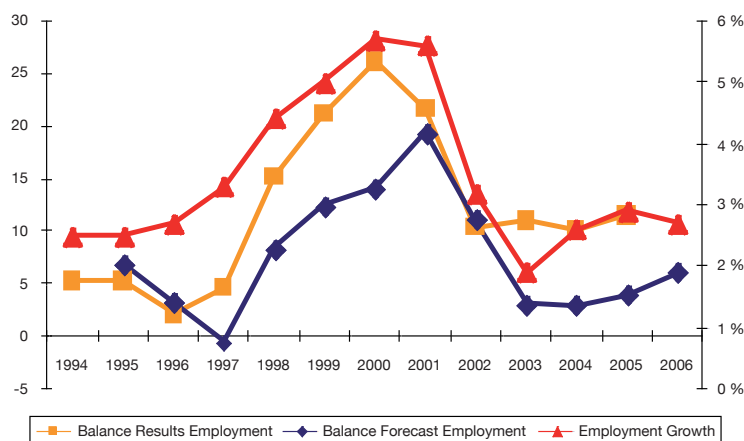
(+2,7 %), puisque les balances respectives augmentent de 4 % à 6,1 %.

La Chambre de Commerce constate que l'évolution somme toute positive de l'emploi intérieur n'a pas d'effet positif sur le taux de chômage. En octobre 2005, le taux de chômage au Grand-Duché a été de 4,8%. Les résultats de l'enquête Eurochambres 2006 indiquent une légère tendance des entreprises à augmenter leurs effectifs.

Cependant, seulement 19 % des entreprises prévoient une augmentation de leurs effectifs (22,3% dans le secteur des services et 12,5% dans le secteur manufacturier/industriel), tandis que 68,1% des entreprises ont l'intention de maintenir leurs effectifs constants en 2006.

Il ne semble donc pas que cette tendance soit suffisante pour permettre une amélioration significative de la situation du marché du travail en 2006.

Graphique 2: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant l'emploi



4.3. Investissements: une évolution positive de l'indicateur

L'investissement privé est un indicateur relativement volatile dans une petite économie, largement ouverte sur l'extérieur, comme le Luxembourg. Selon les réponses des entreprises ayant participé à l'enquête Eurochambres 2006, les investissements des entreprises en 2005 et 2006 semblent continuer d'évoluer favorablement, poursuivant ainsi la tendance constatée l'année dernière.

En effet, selon les résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière, 27 % des entreprises espéraient augmenter leurs investissements en 2005. Les résultats de l'enquête Eurochambres de cette année indiquent que 33 % des entreprises ont effectivement augmenté leurs investissements en 2005 (27,9 % dans le secteur manufacturier/industriel et 35,7 % dans le secteur des services).

La tendance à investir en 2006 est plus importante dans le secteur des services que dans le secteur industriel: la balance des investissements dans le secteur des services en 2006 par rapport à 2005 est de 20 %, alors qu'elle n'est que de 11,9 % dans le secteur manufacturier/industriel.

Au total, 24,8 % des entreprises industrielles et 32,2 % des entreprises du secteur des services ont l'intention d'augmenter leurs investissements en 2006 (elles n'étaient que 25 % dans le secteur industriel et 23 % dans le secteur des services d'après les résultats de l'enquête Eurochambres de l'année dernière).

Ces résultats corroborent au niveau luxembourgeois, l'accélération des investissements au sein de l'Union européenne, même si une majorité des entreprises (57,8 %) ont l'intention de maintenir en 2006 leurs dépenses d'investissement au même niveau qu'en 2005.

4.4. Climat des affaires: confiance des entreprises en recul

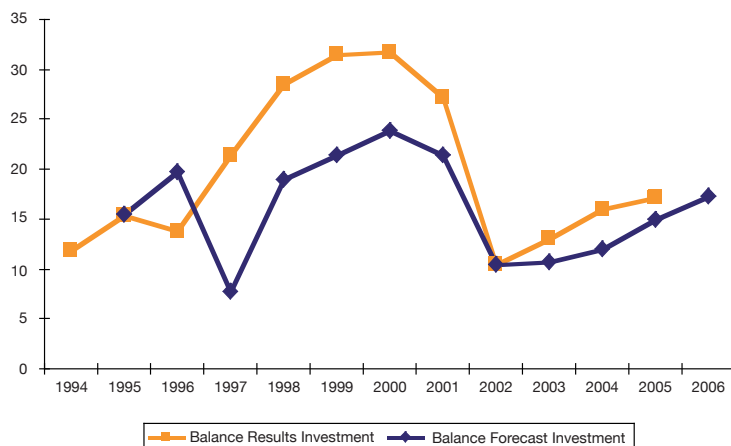
L'indicateur concernant l'influence de l'environnement économique sur les entreprises connaît une détérioration sensible. En premier lieu, l'activité économique a connu un léger ralentissement au cours de l'année 2005. Le taux de croissance a légèrement fléchi pour s'établir à quelque 3,5 %, c'est-à-dire à un niveau sensiblement inférieur à celui de 2004 (4,5 %). Ce fléchissement se traduit par une légère détérioration du climat des affaires en 2005: 39,4 % des entreprises constatent que le climat des affaires a été moins favorable à leur entreprise en 2005 qu'en 2004, alors que dans l'enquête précédente, seulement 25 % des entreprises avaient redouté une telle évolution.

De même, si également un quart des entreprises avaient tablé, dans l'enquête Eurochambres 2005, sur une hausse du climat des affaires en 2005, seulement 16,9 % ont confirmé avoir connu une influence positive de l'environnement économique sur leurs affaires.

Encore une fois, cette détérioration du climat des affaires en 2005 est inégalement ressentie par les différents secteurs d'activité. En premier lieu, le secteur financier fait exception, puisque 26,8 % des entreprises de ce secteur ont constaté une amélioration du climat des affaires en 2005.

A contrario, l'ensemble des autres secteurs d'activité ont une perception plus pessimiste de l'impact de l'environnement économique sur leurs activités. En effet, 47,7 % des entreprises du secteur Autres industries manufacturières, 51,9 % des entreprises du secteur

Graphique 3: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant les investissements



Autres industries (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau) et 54,6 % des entreprises du secteur Transport, entreposage et communication ont constaté une détérioration du climat des affaires en 2005.

Il est à noter que cette détérioration est sensible aussi bien dans le secteur manufacturier que dans le secteur des services (hors secteur financier).

En ce qui concerne les prévisions pour l'année prochaine, la proportion d'entreprises estimant que l'influence de l'environnement économique sera plus favorable en 2006 qu'elle ne l'a été en 2005 a largement fléchi pour s'établir à 19,4 % (-5,6 points de % par rapport aux résultats de la précédente enquête).

La proportion d'entreprises estimant que le climat des affaires en 2006 sera identique à celui de 2005 est, quant à elle, en nette augmentation (balance= 55,3 %, +6,3 points de % par rapport aux résultats de la précédente enquête).

La Chambre de Commerce constate que la grande majorité des entreprises ne prévoient aucun changement du climat des affaires en 2006: c'est le cas de la majorité des entreprises (55,3 % en moyenne), particulièrement dans certains secteurs comme celui de la construction (63,2 % des entreprises de ce secteur estiment que le climat des affaires en 2006 demeurera constant).

Il convient de souligner que le secteur financier fait une nouvelle fois exception par rapport à l'évolution de la confiance des entreprises. En effet, 30,3% des entreprises de ce secteur prévoient une amélioration du climat des affaires en 2006.

A l'opposé, une part importante d'entreprises du secteur de la

Vente en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants (30,4 %), du secteur Transport, entreposage et communication (35 %) et du secteur Autres industries manufacturières (38 %) redoutent une détérioration du climat des affaires.

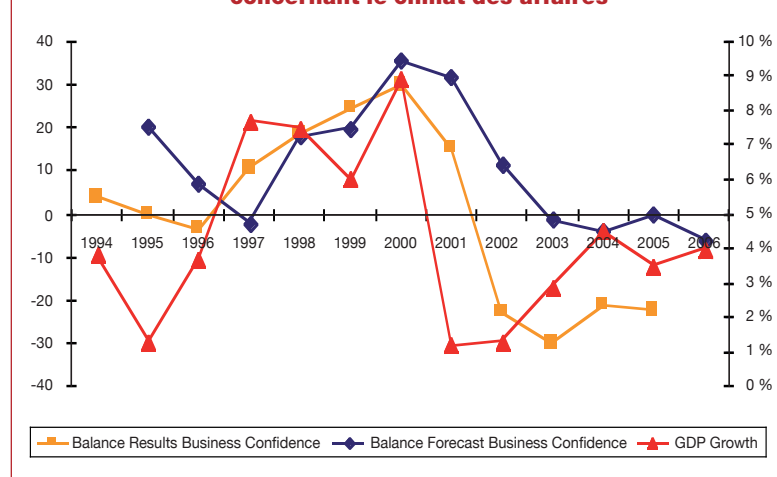
Au final, selon l'enquête Eurochambres 2006, l'indicateur relatif au climat des affaires marque une détérioration sensible quant aux prévisions pour 2006.

La balance des prévisions en matière d'évolution du climat des

affaires passe de 0% selon l'enquête 2005 à -5,9 % selon l'enquête 2006. Cette détérioration s'explique par la baisse de la confiance des investisseurs et des consommateurs.

De nombreuses raisons peuvent expliquer cette évolution: augmentation de l'inflation, augmentation des coûts de production et du prix de l'énergie, à augmentation du chômage, détérioration des finances publiques, augmentation des taux d'intérêt,

Graphique 4: Evolution des balances relatives aux résultats et prévisions concernant le climat des affaires



5. Méthodologie

L'enquête Eurochambres 2006 a été réalisée à partir d'un panel et non pas d'un échantillon purement aléatoire. Les entreprises sollicitées pour cette étude sont sélectionnées en fonction de leur appartenance à un domaine d'activité et de leur effectif. Ces entreprises forment ainsi un ensemble représentatif de la population cible (entreprises de 10 salariés et plus, hors les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture, et les ASBL). Une partie de ces entreprises participe à cette étude annuelle depuis plus de 10 ans.

Le panel, constitué de 742 entreprises, de 10 salariés et plus, ayant finalement participé à l'enquête en 2004 a été complété afin d'obtenir un panel de départ de 1.020 entreprises. 278 entreprises ont été ajoutées en octobre 2005, grâce à l'aide du Statec, selon un tirage aléatoire répondant aux critères d'inclusion à l'étude.

Le panel comprend des entreprises du secteur manufacturier/industriel et des entreprises du secteur des services. Chacun de ces secteurs est subdivisé respectivement en 4 et 3 domaines d'activité. L'appartenance à un secteur d'activité a été établie selon



Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, entouré de Carlo Theelen, Chef du Département économique et Jean-Christophe Burkel, attaché économique, lors de la présentation des résultats de l'enquête Eurochambres 2006 devant la presse le 5 décembre 2005



le code Nace-Rev enregistré auprès du Statec.

Les domaines d'activité des entreprises du secteur manufacturier/industriel sont les suivants:

- Fabrication de produits métalliques, de machines et de matériel de transport
- Autres industries manufacturières
- Construction
- Autres (exploitations minières, carrières et électricité, gaz et eau)

Les domaines d'activité des entreprises du secteur des services sont les suivants:

- Ventes en gros et détail, réparations, hôtels et restaurants

- Transports, entreposage et communications
- Médiation financière et activités auxiliaires, autres activités de services

Sont exclus du panel: les entreprises des secteurs de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture, les ASBL et les entreprises dont l'effectif est inférieur à 10 personnes au moment de la constitution du panel.

La représentativité de l'échantillon, assurée en principe par la composition du panel initial, a été vérifiée par après avec les statistiques du Statec. Des sur représentations ou sous représentations ont été corrigées par une pondé-

ration selon la taille des entreprises, par secteur d'activité.

L'enquête a été effectuée par téléphone au cours de la 2^e et de la 3^e semaine d'octobre 2005. 189 entreprises ont préféré répondre par voie postale en utilisant le questionnaire joint à la lettre d'information. Ces questionnaires ont été contrôlés, puis saisis afin de pouvoir être intégrés dans le panel final.

Le taux de participation cette année est très satisfaisant, puisque 727 entreprises sur un panel de 1020 ont répondu au questionnaire. Le taux de couverture est donc de 71,3 % par rapport à l'échantillon initial.

Les personnes intéressées peuvent commander le dossier complet des résultats auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce
tél.: 42 39 39-350, e-mail: eco@cc.lu.



manager
cherche


équipe dynamique

9 novembre 2005

Conférence sur la **place financière luxembourgeoise** à Paris



Copyright photo: SIP

De g. à d.:
 Michel
 Maquil,
 président
 de PROFIL;
 Hubert Würth,
 ambassadeur
 du Luxem-
 bourg en
 France;
 S.A.R. le
 Prince Jean
 de Luxem-
 bourg;
 Luc Frieden,
 ministre
 du Trésor et
 du Budget;
 Pierre
 Gramegna,
 directeur de
 la Chambre
 de Commerce

Le 9 novembre 2005, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce, a fait une intervention sur le thème «Le défi de la compétitivité pour l'économie luxembourgeoise» lors d'une conférence sur la place financière luxembourgeoise qui s'est tenue dans la capitale française.

Cette conférence à Paris s'inscrit dans le cadre des efforts menés par le gouvernement luxembourgeois pour soutenir le développement de la place financière. L'initiative d'organiser cette journée a été prise par Son Altesse Royale le

Prince Jean de Luxembourg en sa qualité de président de la Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise en France.

L'intervention du directeur de la Chambre de Commerce fut précédée par celle du ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, qui dans son discours d'ouverture «Les atouts du Luxembourg européen» a souligné que le Luxembourg a l'ambition d'être une place financière de qualité, internationale et diversifiée.

Le ministre a ensuite expliqué, devant quelque 250 représentants du monde économique et finan-

cier, les spécificités de la législation financière luxembourgeoise, la diversité et les atouts de la place financière qui se veut résolument européenne et internationale.

Décrivant les évolutions futures de l'Europe, le ministre s'est dit confiant que la politique active du gouvernement luxembourgeois en faveur de la place financière conduira à un marché financier européen moins segmenté, dans lequel le Luxembourg compte jouer un rôle de premier ordre. La conférence a été complétée par les interventions des représentants du secteur financier luxembourgeois. ■

Constitution de la société **LuxTrust S.A.**



Le 18 novembre 2005, l'acte de constitution de la société anonyme LuxTrust a été signé par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, ainsi que par les représentants des entreprises et organismes partenaires.

LuxTrust S.A. a pour objet de mettre en place une plate-forme de certification électronique permettant d'assurer un haut niveau de sécurité et de confidentialité, notamment par la création d'une signature électronique.

Jeannot Krecké a souligné l'importance de ce projet national stratégique et que face au développement du commerce électronique et avec la volonté du gouvernement de développer l'e-government, il était primordial de mettre en place

une infrastructure à clé publique de haut niveau permettant de garantir notamment la confidentialité dans les échanges de données électroniques. La signature électronique, qui est considérée sous certaines conditions comme l'équivalent de la signature manuscrite depuis la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique, est un outil qui garantit l'identité et l'intégrité d'un document électronique.

En associant l'Etat, les deux chambres professionnelles, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers, ainsi qu'un certain nombre d'entreprises privées dès le départ de ce projet, le Luxembourg a fait un pas important par rapport à d'autres pays qui connaissent des infrastructures du même genre, mais qui sont majoritairement basées sur des initiatives du secteur privé et donc sou-

vent incompatibles entre elles. L'approche commune multisectorielle de l'Etat luxembourgeois et du secteur privé permet ainsi d'obtenir un maximum de mutualisations et, à terme, assurera sa rentabilité.

Tout en capitalisant sur les atouts de la place, Luxtrust permettra d'offrir des solutions sécuritaires de haut niveau à coûts partagés, d'assurer le contrôle financier et les risques opérationnels, de veiller à la conformité légale et réglementaire, et de gérer des interfaces communes pour tous les utilisateurs. Sur base d'une certification LuxTrust, le citoyen (utilisateur final) se verra délivrer un support de signature électronique (p. ex. de type carte à puce), qui va garantir à terme une utilisation homogène sécurisée d'applications multiples du secteur public et privé. ■

21 octobre, 7 novembre

Calendrier 2006

Janvier

Fin janvier

Forum sur les nouvelles technologies

Février

1

Forum économique sur la Hongrie

8

Forum de l'automobile à Luxembourg

13-18

Mission économique au Mexique et au Pérou

16-17

Visite accompagnée à la Plast-Ipack, Milan (I)

Mars

12-16

Stand collectif à l'Horecatel à Marche-en-Famenne (B)

13-14

Visite accompagnée à la Cebit à Hannover (D)

14-17

Stand collectif à la «MIPIM 2006» à Cannes (F)

Début avril

Mission économique en Jordanie

Messen und Ausstellungen

im Januar 2006

BIJORHCA

Internationale Fachmesse für Modeschmuck, Silberwaren und Modeaccessoires

2. - 5.1.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

HORECAVA

Fachmesse für das Hotel- und Gaststättengewerbe

9. - 12.1.2006

Amsterdam (NL)

Tel.: 0031 20 54 91 212

EUROPEAN MOTORSHOW

Internationale Nutzfahrzeug-Ausstellung

10. - 22.1.2006

Brüssel (BE)

Tel.: 0032 2 77 86 400

VAKANTIEBEURS

Touristik- und Freizeitmesse

10. - 15.1.2006

Utrecht (NL)

Tel.: 0031 30 29 52 700

IRAQ NEEDS

Internationale Messe für den Irak

11.1. - 15.1.2006

Damaskus (SY)

Tel.: 00963 11 44 61 245

PITTI IMMAGINE UOMO

Fachmesse für Herrenmode

11. - 14.1.2006

Florenz (IT)

Tel.: 0039 055 36 931

HEIMTEXTIL

Internationale Fachmesse für Wohn- und Objekttextilien

11. - 14.1.2006

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 75 750

Promotion de la financière Toronto,

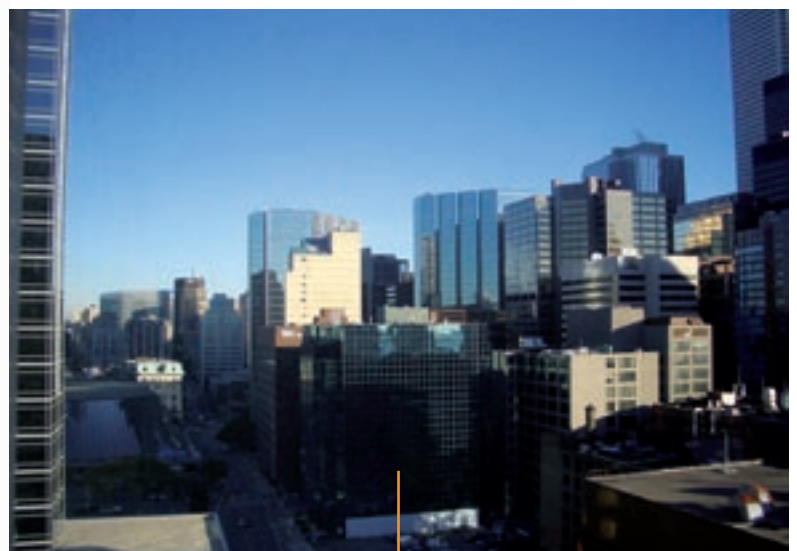
Dans le cadre des efforts de la Chambre de Commerce et du Gouvernement luxembourgeois de soutenir le développement de la place financière luxembourgeoise, des conférences ont été organisées au Canada le 21 octobre, en Russie le 7 novembre et en France le 9 novembre 2005.

Ces séminaires sur la place financière ont été présidés par Monsieur Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, qui a mis en évidence les spécificités de la législation financière luxembourgeoise, la diversité et les atouts de la place financière à vocation européenne et internationale.

À Toronto, un centre financier international, le séminaire a visé

surtout à promouvoir l'industrie des fonds d'investissements et à mettre l'accent sur le fait que le Luxembourg constitue un centre idéal pour la distribution transfrontalière des fonds, bénéficiant d'infrastructures bien développées, d'experts spécialisés et d'un cadre légal et réglementaire avantageux. Les produits innovants comme les Hedge Funds ou les Sociétés d'investissements en capital à risque (SICAR) ont fait l'objet de présentations effectuées par des juristes de cabinets d'avocats luxembourgeois.

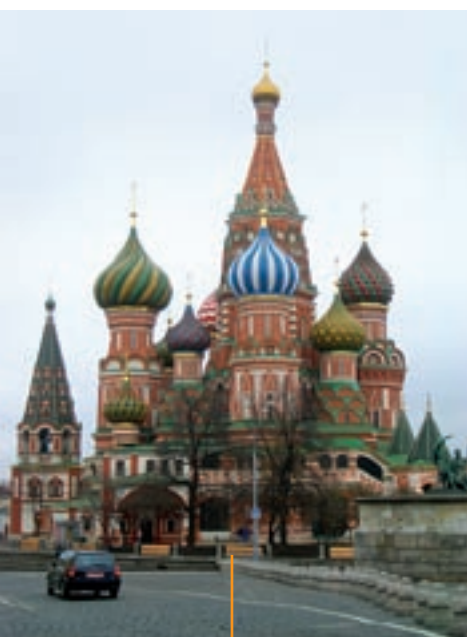
Le 7 novembre lors du séminaire à Moscou, organisé par l'ambassade du Luxembourg à Moscou et le Ministère des Finances luxembour-



Toronto, Canada

et 9 novembre 2005

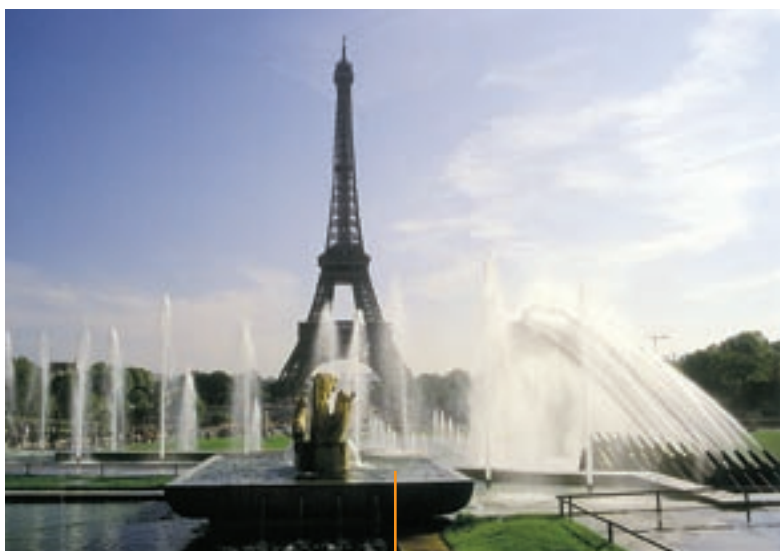
place luxembourgeoise; **Moscou, Paris**



Moscou, Russie

geois, l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois (ABBL) a présenté à quelque 180 représentants du monde économique et financier russe, les services et la structure du centre financier luxembourgeois. Le délégué de la Bourse de Luxembourg a souligné l'importance du Luxembourg entre autres comme centre de listing d'obligations internationales.

A Paris, l'initiative d'organiser la conférence sur la place financière a été prise par Son Altesse Royale le Prince Jean de Luxembourg, en sa qualité de président de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en France. (voir rubrique "Flash" page 18) ■



Paris, France

Messen und Ausstellungen

im Januar 2006

AUTO EXPO

Messe für Kraftfahrzeuge, Automobilzubehör, Ersatzteile und Komponenten

12.1. - 17.1.2006

New Delhi (IN)

Tel.: 0091 124 50 14 060

DEUBAU

Internationale Fachmesse für Bau und Ausbau

17. - 21.1.2006

Essen (DE)

Tel.: 0049 201 72 44 239

IBERJOYA

Internationale Messe für Schmuck, Silberwaren und Uhren

12. - 16.1.2006

Madrid (ES)

Tel.: 0034 91 72 23 000

INTERCLIMA

Internationale Fachausstellung für Heizung, Klima Kälte und Sanitärerausstattung

17. - 20.1.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

SIVAL

Messe für die Weinbauwirtschaft

18. - 20.1.2006

Angers (FR)

Tel.: 0033 2 41 93 40 40

INTERGIFT

Internationale Geschenkartikelmesse

12. - 16.1.2006

Madrid (ES)

Tel.: 0034 91 72 23 000

VAKANZ

Tourismus-Messe

20. - 22.1.2006

Luxemburg (LU)

Tel.: 00352 43 991

INTERNATIONALE GRÜNE WOCHE

Messe für Ernährungswirtschaft, Landwirtschaft und Gartenbau

13. - 22.1.2006

Berlin (DE)

Tel.: 0049 30 30 380

BOOT

Internationale Bootsausstellung

21. - 29.1.2006

Düsseldorf (DE)

Tel.: 0049 211 45 60 01

DOMOTEX

Weltmesse für Teppiche und Bodenbeläge

14. - 17.1.2006

Hannover (DE)

Tel.: 0049 511 89 32 131

TEXTILHOGAR

Internationale Messe für Heimtextilien und Dekorationsstoffe

21. - 24.1.2006

Valencia (ES)

Tel.: 0034 96 38 61 100

VICENZAORO 1

Internationale Fachmesse für Gold- und Silberwaren, Juwelen und Uhren

15. - 22.1.2006

Vicenza (IT)

Tel.: 0039 0444 96 91 11

ARAB HEALTH

Internationale Fachmesse für Medizintechnik und Krankenhausausstattung

22. - 25.1.2006

Dubai (VAE)

Tel.: 00971 4 33 65 161

IMM COLOGNE

Internationale Möbelmesse

16. - 22.1.2006

Köln (DE)

Tel.: 0049 221 82 10

JA

Internationale Schmuckmesse

22.1. - 24.1.2006

New York (USA)

Tel.: 001 646 65 45 000

Messen und Ausstellungen

im Januar und Februar 2006

BUDMA

Internationale Messe für Baumaschinen, Werkzeuge und Zubehör

24. - 27.1.2006

Posen (PL)

Tel.: 0048 61 86 92 000

BEAUTY WORLD

Internationale Fachmesse für Parfümerie-, Drogerie-, Kosmetik- und Friseurhandel

25. - 29.1.2006

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 75 750

PAPERWORLD

Internationale Messe für Bürotechnik und -einrichtung

25. - 29.1.2006

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 75 75 62 00

CHRISTMASWORLD

Internationale Fachmesse für Festartikel, Floristenbedarf, Feuerwerks- und Weihnachtsartikel

25. - 29.1.2006

Frankfurt/Main (DE)

Tel.: 0049 69 75 75 68 90

MAISON & OBJET

Internationale Fachmesse für Innendekoration, Geschenkartikel und Tischdekoration

27. - 31.1.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 29 02 00

IPSO WINTER

Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode

29.1. - 1.2.2006

München (DE)

Tel.: 0049 89 949 11 628

INTERSEC

Internationale Fachmesse für Sicherheit und Brandschutz

29.1. - 31.1.2006

Dubai (VAE)

Tel.: 00971 4 33 80 102

ISM

Internationale Süßwarenmesse

29.1. - 1.2.2006

Köln (DE)

Tel.: 0049 221 82 10

im Februar 2006

FRUIT LOGISTICA

Internationale Messe für Früchte- und Gemüsemarketing

2.2. - 4.2.2006

Berlin (DE)

Tel.: 0049 30 30 38 20 48

SPIELWARENMESSE

Internationale Fachmesse für Spielwaren

2.2. - 7.2.2006

Nürnberg (DE)

Tel.: 0049 49 911 99 81 30

PRET-A-PORTER

Fachmesse für Damenoberbekleidung und Modeaccessoires

2.2. - 5.2.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 94 70 00

WHO'S NEXT

Internationale Fachmesse für Streetwear und Clubmode

2.2. - 5.2.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 40 13 74 74

PREMIERE CLASSE

Fachmesse für Modeaccessoires

2.2. - 5.2.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 40 13 74 70

MIDEC

Internationale Schuhfachmesse

4.2. - 6.2.2006

Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 71 71 71

MIA

Internationale Fachmesse für Lebensmittel

4.2. - 7.2.2006

Rimini (IT)

Tel.: 0039 0541 74 41 11

17-18 November 2005

Luxembourg EU-Thailand Partenariat and the **World SME**



Asia's importance for Luxembourg Trade is incontestable. Since the year 2000, in the aftermath of the Asian Financial Crisis, Luxembourg's exports to the Asian countries are likely to increase by more than 50 % by year-end. Our imports from the Asian continent will increase by more than 25 % during the same period. Therefore the Chamber of Commerce of the Grand-Duchy of Luxembourg was present at 2 major Business-meeting events in Asia

during the month of November 2005. In the framework of the Asia-Invest II Program, an initiative by the European Commission to promote and support Business co-operation between Asia and Europe, a Luxembourg delegation consisting of 10 companies participated at the EU-Thailand Partenariat 2005. The Partenariat in Thailand was the 5th event in Asia since the start of the Asia-Invest Program in 1997 and was a major Business-Meeting Event regrouping some 300 prime Thai SME's and some 150 European counterparts. During the 2 days event some 4.000 individual meetings took place among the SME, thus facilitating mutually beneficial partnerships between companies. The meetings held by the Luxembourg companies



Le port de Hong Kong

and 21-23 November 2005

Presence at the 2005 in Bangkok **Expo** in Hongkong



will certainly enhance the Trade and Investment Flows between Thailand and Luxembourg in the years to come. Members of the Luxembourg delegation in Thailand were: Arcelor International, Paul Wurth International, Kill & Associates, LegitiName, ACS, LuxRiviera, Schiltz Engineers and Reckinger Decors.

Subsequent to the EU-Thailand Partenariat, the Luxembourg Chamber of Commerce participated at the World SME Expo, an international exhibition organized by the Hong Kong Trade Development Council (TDC). This Expo attracted some 320 exhibitors coming from over 40 countries and regions and was designed to help SME's to strengthen their competitiveness and tap more effectively world markets in general and

the Chinese market in particular. Hong Kong always has been and still remains an ideal platform to connect to Business partnerships in China. The All-China Federation of Industry and Commerce and the Chinese General Chamber of Commerce held forums on the development of private enterprises in Mainland China. A drastic change from previous editions of the World Expo was the fact that an ever increasing number of Mainland China companies were enquiring about the opportunities and facilities which European countries offer to Chinese companies in respect of foreign investments. It is undeniable that the era of accrued Chinese presence and investments on the European and American continents has started.



Stand luxembourgeois au SME World Expo à Hong Kong

Messen und Ausstellungen

im Februar 2006

EUROPACADO

Fachmesse für Geschenkartikel
5.2. - 8.2.2006
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 47 48 447

PRINT'OR

Europäische Schmuckmesse
5.2. - 7.2.2006
Lyon (FR)
Tel.: 0033 1 34 29 39 01

CPD WOMAN MEN

Internationale Modemesse
5.2. - 7.2.2006
Düsseldorf (DE)
Tel.: 0049 211 43 96 01

CEVISAMA

Internationale Messe für die
Keramik-, Glas und Bauindustrie
7.2. - 11.2.2006
Valencia (ES)
Tel.: 0034 96 38 61 100

CIFF

Internationale Modemesse
9.2. - 12.2.2006
Kopenhagen (DK)
Tel.: 0045 32 52 88 11

VACANCES

Internationale Messe für Ferien,
Tourismus und Freizeit
9.2. - 13.2.2006
Brüssel (BE)
Tel.: 0032 2 47 48 447

SAMUMETAL

Fachmesse für Maschinen
und Werkzeuge für die
Metallverarbeitung
9.2. - 13.2.2006
Pordenone (IT)
Tel.: 0039 0434 23 21 11

AMBIENTE

Fachmesse für Geschenkartikel,
Dekoration und Wohnaccessoires
10.2. - 14.2.2006
Frankfurt/Main (DE)
Tel.: 0049 69 75 75 64 60

FISH INTERNATIONAL

Internationale Messe für Fisch
und Meeresfrüchte
12.2. - 14.2.2006
Bremen (DE)
Tel.: 0049 421 35 05 260

PURE

Fachmesse für
Damenoberbekleidung,
Junge Mode und Accessoires
12.2. - 14.2.2006
London (GB)
Tel.: 0044 207 39 13 300

DOMOTECHNICA

Internationale Fachmesse
für Hausgeräte
13.2. - 16.2.2006
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 12 814

PLAST

Internationale Fachmesse
für Kunststoffe und Gummi
14.2. - 18.2.2006
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 82 28 37 43

IPACK-IMA

Internationale Fachmesse
für Verpackungsmaterial und
-maschinen sowie Maschinen
für die Lebensmittelindustrie
14.2. - 17.2.2006
Mailand (IT)
Tel.: 0039 02 31 91 091

E-WORLD ENERGY & WATER

Internationale Fachmesse für
Energie und Wasser
14.2. - 16.2.2006
Essen (DE)
Tel.: 0049 201 72 440

DACH + WAND

Internationale Messe und
Kongress für Dach-, Wand-
und Abdichtungstechnik
15.2. - 18.2.2006
Köln (DE)
Tel.: 0049 221 82 10

Messen und Ausstellungen

im Februar 2006

BIOFACH

Weltmesse für Bioprodukte
16.2. - 19.2.2006
Nürnberg (DE)
Tel.: 0049 911 86 060

INHORGENTA EUROPE

Internationale Schmuckmesse
17.2. - 20.2.2006
München (DE)
Tel.: 0049 89 94 91 16 28

INTERGASTRA

Internationale Fachmesse
für Hotellerie und Gastronomie
18.2. - 23.2.2006
Stuttgart (DE)
Tel.: 0049 711 25 890

DIDACTA

Fachmesse für Lehr- und
Lernmittel
20.2. - 24.2.2006
Hannover (DE)
Tel.: 0049 511 89 32 102

BAUTEC

Internationale Fachmesse für
Bauen und Gebäudetechnik
21.2. - 25.2.2006
Berlin (DE)
Tel.: 0049 30 30 380

SICUR

Internationale Messe für
Sicherheit und Feuerschutz
21.2. - 24.2.2006
Madrid (ES)
Tel.: 0034 91 72 23 000

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine
Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter
vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an
Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises
luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires
et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter
Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Mieux vous écouter,
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite



19-23 novembre 2005

Mission économique au Moyen-Orient



©Tom Wagner/SIP

Emirats Unis, Abou Dhabi – Hôtel Emirates Palace. Le directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna, a ouvert le séminaire financier en présence de S.A.R. le Grand-Duc et S.A. Sheikha Loubna Al Quasimi, Ministre de l'Économie des É.A.U.

Le département International de la Chambre de Commerce a récemment organisé, en collaboration avec le Ministère du Trésor et du Budget et le Ministère de l'Économie et du Commerce Extérieur, une semaine de promotion économique au Moyen-Orient. La délégation luxembourgeoise a été présidée par S.A.R. le Grand-Duc et composée d'une cinquantaine d'entreprises. Les destinations ont été les Emirats Unis: Abou Dhabi (du 19 au 20 novembre) et Dubaï (du 20 au 21 novembre) ainsi que la Jordanie: Amman (du 22 au 23 novembre).

■ Abou Dhabi

Abou Dhabi est le plus grand des sept Emirats. La ville d'Abou Dhabi (650.000 habitants) est la capitale des Emirats Arabes Unis (E.A.U.) et le centre pétrolier, gazier et pétrochimique des E.A.U. Récemment, l'Emirat d'Abou Dhabi est entré dans un processus de diversification et de privatisation pour limiter la dépendance à l'égard du pétrole. Abou Dhabi est également un centre important de réexportation vers l'Arabie Saoudite, le Qatar et l'Oman. Afin de renforcer les relations au niveau institutionnel, un accord de coopération entre la Chambre

de Commerce du Luxembourg et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abou Dhabi a été signé en présence des autorités émiriennes et luxembourgeoises. Cet accord permet de renforcer les échanges économiques, ainsi que les relations commerciales entre les deux pays.

La délégation financière a visité la Bourse d'Abou Dhabi et la Banque Centrale. Elle a rencontré un vif intérêt et de multiples questions ont été posées tant au niveau du contrôle financier, que des fonds d'investissements ou de l'Euro.

C'est le directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna,



qui a ouvert en fin d'après-midi du 19 novembre le séminaire financier en présence de S.A.R. le Grand-Duc et S.A. Sheikha Loubna Al Quasimi, Ministre de l'Économie des E.A.U. Dans son discours d'ouverture, le Ministre Luc Frieden a présenté devant 250 représentants du monde économique et financier d'Abou Dhabi

les atouts de la place financière luxembourgeoise, bénéficiant d'infrastructures bien développées, d'experts spécialisés ainsi que d'un cadre légal et réglementaire avantageux. «Notre souhait est de renforcer davantage les liens économiques avec cette partie du monde avec laquelle nous avons beaucoup de choses en commun», a conclu

le Ministre du Trésor et du Budget. L'intervention du ministre a été suivie par des présentations du Président de l'ABBL, Jean Meyer, et du Directeur de l'ALFI, Robert Hoffmann. Les contacts bilatéraux se sont poursuivis lors de la réception offerte par les autorités luxembourgeoises au Emirates Palace.



Emirats Unis,
Dubai –
Le pavillon
luxembourgeois
lors de la
«Big 5 Show»

©Tom Wagner/SIP

■ Dubaï

La deuxième étape de cette tournée a emmené la délégation luxembourgeoise au Salon Big 5 à Dubaï les 20 et 21 novembre 2005. La Chambre de Commerce et le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ont organisé déjà pour la deuxième fois un pavillon luxembourgeois lors de la «Big 5 Show», la plus grande foire de la région, consacrée aux secteurs de la construction avec 2.000 fabricants et fournisseurs de 55 pays. L'édition 2005 de la «Big 5 Show» a enregistré une augmentation de 13 % de visiteurs par rapport à 2004.

Les entreprises suivantes étaient représentées au sein du pavillon luxembourgeois:

- ABES S.à r.l.
- ARCELOR S.A.
- CARGOLUX AIRLINES INTERNATIONAL S.A.
- E&H CONSULT S.à r.l.
- O-METALL LUXEMBOURG S.A.
- PAUL WAGNER ET FILS S.A.
- SAINT-GOBAIN ABRASIVES S.A.
- SOLUDEDEC S.A.
- VETEDY LUXEMBOURG S.A.

Suite à la grande satisfaction exprimée par ces entreprises, qui ont établi de nombreux contacts lors de ce salon, la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ont confirmé aux responsables du «Dubai International Exhibition Centre» la présence luxembourgeoise pour l'édition 2006 du «Big 5 Show».

Dévoilement d'une stèle par S.A.R. le Grand-Duc et S.E. le Dr.Muhammad bin Khalafan Al Kharbash, Ministre d'État aux Finances des E.A.U., à l'occasion de l'ouverture du bureau du Luxembourg Board of Economic

Development – Trade & Investment Office Dubaï

Au niveau politique, un accord de non double imposition a été signé par Luc Frieden, Ministre du Trésor et du Budget, et le Dr Muhammad bin Khalafan Al Kharbash, Ministre d'État aux Finances, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives aux entreprises luxembourgeoises et émiriennes. Il s'agit en effet de la première signature d'un accord formel avec les Émirats, témoignant de la volonté politique des deux pays de renforcer davantage leurs relations économiques. Le Ministre Jeannot Krecké a tenu sa promesse de faire représenter le Grand-Duché de Luxembourg de façon permanente dans cette région, promesse faite l'année dernière à l'issue de sa première mission de promotion économique aux E.A.U. Ainsi, S.A.R. le Grand-Duc et les ministres Luc Frieden et Jeannot Krecké ont inauguré, en présence de 450 représentants de sociétés locales et luxembourgeoises, le bureau du Luxembourg Board of Economic Development – Trade and Investment Office à Dubaï. Ce bureau servira de premier contact pour les entreprises nationales souhaitant prospecter la région et aura en outre la mission d'y promouvoir l'économie luxembourgeoise. Il sera dirigé par M. Albert Pansin, Regional Manager Middle East de Cargolux, actif depuis dix ans dans cette partie du monde.

Une visite de la «Dubaï Air Show» figurait également au programme de la délégation luxembourgeoise où le chef d'État a eu, en présence des membres du gouvernement, un échange de vues au pavillon royal avec le prince héritier de Dubaï, S.A. Cheikh Mohammed Bin Maktoum Al Maktoum. Les projets d'infrastructure ont été abordés, avec en particulier la construction d'un nouvel aéroport qui sera spécialisé dans le fret et le transport à des prix compétitifs. Il sera situé à

moins de 30 km de la zone franche de Jebel Ali et devrait accueillir 60 millions de passagers en 2008.

L'énorme potentiel qui existe dans cette région est d'un grand intérêt pour les entreprises luxembourgeoises. Certaines y sont déjà actives comme Secalt qui possède 30 % de parts de marché dans le domaine du nettoyage des façades. L'entreprise compte parmi ses clients l'hôtel très renommé, Burj Al Arab. Environ 80 % de la vaiselle utilisée dans les hôtels porte le nom de Villeroy et Boch. La mission est d'autant plus importante pour les deux responsables de cette entreprise que 17.000 chambres d'hôtel vont voir le jour dans les 3 ans à venir. De même, Dometic détient environ 80 % du marché des hôtels 5 étoiles et plus aux Emirats. L'hôtel Emirates Palace à Abou Dhabi et l'hôtel Fairmont à Dubaï où la délégation a logé, sont tous les deux équipés de minibars Dometic. De nouveaux contrats ont vu le jour. Ainsi l'entreprise Basic Consulting a exposé ses différents projets urbanistiques «Urban Design», et notamment «Défense d'afficher» qui a retenu toute l'attention de Son Altesse le Sheikh Maktoum Saeed Al Maktoum. Suite à cette rencontre, elle envisage l'ouverture d'un bureau à Dubaï et a signé une lettre d'intention.

Le lendemain, la délégation financière a rencontré les responsables du Dubaï International Financial Centre (DIFC), dont la volonté est de devenir le nouveau centre financier du Moyen-Orient. Dubaï compte également fonder une association de fonds d'investissement similaire au modèle luxembourgeois. La future industrie ne visera pas la clientèle privée, mais plutôt les affaires internationales. Cette stratégie représente une chance pour les fonds luxembourgeois. On ne compte pas établir les fonds à Dubaï mais négocier avec eux. Or le domaine du «private equity» n'est pas encore réglementé, mais une loi relative aux fonds est à l'étude.



Le Ministre Luc Frieden et le Directeur de la Chambre de Commerce, Pierre Gramegna, de leur côté, ont quitté Dubaï dans la matinée du lundi 21 novembre 2005 pour se rendre au Royaume du Bahreïn, où ils ont assisté à Manama à l'ouverture du bureau de représentation de Dexia Banque Privée (Suisse), filiale appartenant entièrement à Dexia BIL et membre du groupe bancaire européen Dexia.

La délégation luxembourgeoise a aussi eu l'occasion de se faire une idée de l'avancement des travaux du gigantesque projet de construction d'une île artificielle Palm Djebel. Il convient de souligner que les deux bateaux de l'entreprise de dragage, chargée de construire deux des trois îles palmiers au large du Golfe persique, battent le pavillon maritime luxembourgeois.

Dévoilement d'une stèle par S.A.R. le Grand-Duc et S.E. le Dr Muhammad bin Khalafan Al Kharbash, Ministre d'État aux Finances des E.A.U., à l'occasion de l'ouverture du bureau du Luxembourg Board of Economic Development – Trade & Investment Office Dubaï



De g. à dr.: Anwar Al Sadah, Bahrain Monetary Agency, Pierre Gramegna, Directeur de la Chambre de Commerce du Luxembourg, Philippe Jouard, Responsable Dexia Private Banking, Luc Frieden, Ministre du Trésor, Marc Hoffmann, Président du Comité de direction de Dexia BIL, et Ahmed Al Bassam, Bahrain Monetary Agency

Signature d'un Memorandum of Understanding (MOU) entre la Chambre de Commerce de la Jordanie, la Chambre d'Industrie de la Jordanie et la Chambre de Commerce de Luxembourg



©Tom Wagner/SIP

■ Amman

La Jordanie constituait la dernière étape de cette mission économique à laquelle s'est également joint le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Les relations entre le Luxembourg et le Royaume hachémite de Jordanie sont excellentes, ainsi que le témoigne la récente visite de S.M. le Roi Abdullah II de Jordanie au Luxembourg, il y a exactement un an. Cette visite était placée sous le signe du développement des relations économiques entre le Luxembourg et la Jordanie et s'inscrivait dans le cadre du projet de réformes lancé par le Roi pour moderniser l'économie jordanienne. Celle-ci affiche des résultats économiques et sociaux très satisfaisants. Le rythme des restructurations économiques a été accéléré avec l'appui stratégique des Etats-Unis et dans le cadre des accords de paix avec Israël.

L'économie jordanienne a réalisé de très bons résultats en 2004 avec une croissance du PIB estimée à quelque 7 %, ce qui représente le taux le plus élevé depuis 1992. Le secteur le plus performant a été celui de la construction qui a connu une croissance de 19,9 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est attribuée aux nombreux projets d'infrastructure qui ont été exécutés et au nombre croissant de logements et d'immeubles à appartements en construction. Une reprise importante a également été enregistrée dans les secteurs du tourisme et du transport grâce aux flux de capitaux en provenance du Golfe et d'Iraq. Le secteur immobilier a également connu une progression considérable. Depuis 2 ans, Amman a connu dans certains de ses quartiers une hausse de 35 %. Signe de confiance des milieux d'affaires dans la politique suivie et dans l'économie jordanienne,

la bourse d'Amman a connu une année exceptionnelle. Les capitaux investis dans les entrepri-



Jordanie — Amman : capitale du Royaume hachémite de Jordanie

ses cotées en bourse, dans les secteurs des assurances, des banques, de l'industrie et des services ont facilité l'investissement industriel, qui a augmenté de 66 % en 2004. Par ailleurs, l'instabilité en Iraq a encouragé les Iraquiens à opérer à partir de la Jordanie. Le Royaume est devenu une porte d'entrée de et vers l'Iraq avec l'augmentation des réexportations vers ce pays. Par ailleurs beaucoup d'Iraquiens ont acheté des appartements et résident en Jordanie.

Afin de renforcer les relations au niveau des organisations professionnelles, la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg a signé un accord de coopération avec la Chambre de Commerce et la Chambre de l'Industrie jordaniennes.

Deux séminaires, sur les secteurs économiques et financiers, figuraient également sur le programme afin de promouvoir le savoir-faire luxembourgeois et en vue d'augmenter le volume des

échanges. Le président du Comité de Direction de Cargolux, Ulrich Ogiermann, a tout particulièrement tenu à remercier le souverain jordanien pour son engagement personnel suite au forum économique organisé dans le cadre de sa visite à Luxembourg en novembre 2004, permettant ainsi à la compagnie nationale de fret aérien d'opérer aujourd'hui deux vols hebdomadaires vers Amman en provenance de Luxembourg. Ces vols permettent non seulement d'acheminer des marchandises vers la Jordanie, mais servent également de porte d'entrée pour l'Iraq.

Comme à Abou Dhabi et Dubaï, la délégation luxembourgeoise a constaté un très vif intérêt de la part des entreprises locales pour leurs produits. Dometic a pu visiter le Al Wasl Hospital, qui est en phase de renouvellement de ses réfrigérateurs pour le stockage du sang et qui prévoit de construire prochainement une nouvelle banque de sang associée à un centre de

transplantation de moelle osseuse ainsi que la Red Crescent Society, qui est à la recherche de matériel pour stocker et transporter des vaccins.

La délégation financière a rencontré 9 institutions financières jordaniennes dont la plupart a recherché des conseils dans le domaine de la banque privée qu'elles comptent développer. L'espoir est donc réel que le volume des échanges entre la Jordanie et le Luxembourg, qui est très modeste à l'heure actuelle, puisse connaître un réel essor.

En conclusion, la Chambre de Commerce retient notamment de cette mission économique au Moyen-Orient qu'il est vital pour l'économie luxembourgeoise et pour les entreprises de toute taille de prospecter régulièrement de nouveaux marchés et de faire connaître le pays ainsi que les produits et les services des entreprises luxembourgeoises aux centres stratégiques dans le monde. ■

luxembourg energy office



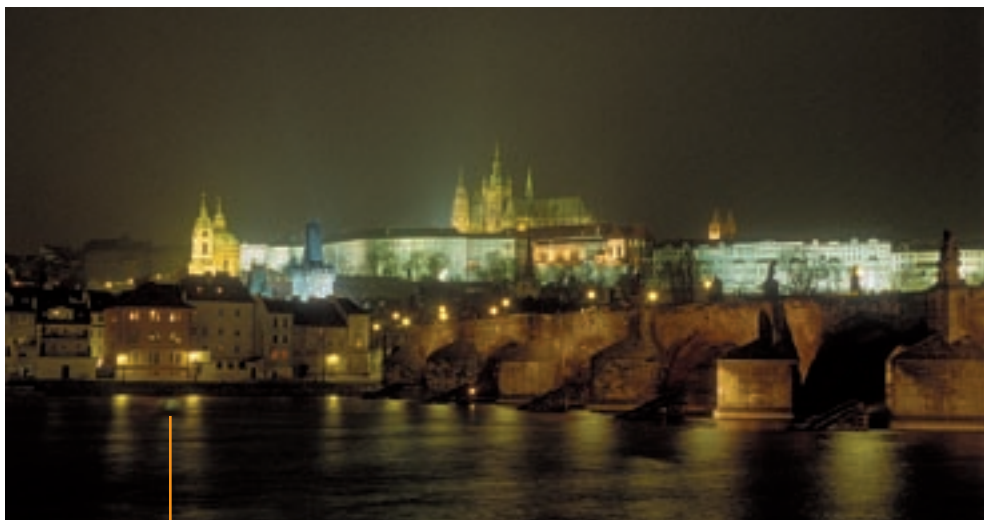
LEO – Luxembourg Energy Office S.A.

9, bd Roosevelt
B.P. 371
L-2450 LUXEMBOURG
E-mail: leo@vdl.lu
Fax: 26 20 24 20

administrateur-délégué	4796-3337
secrétariat	4796-3378
secrétariat commercial	4796-3377 4796-3380 4796-3387 4796-3388 4796-3389 4796-3390

27 novembre - 2 décembre 2005

Vif succès de la mission économique en République tchèque



Prague,
République
tchèque

Du 27 novembre au 2 décembre dernier, la Chambre de Commerce a organisé une mission économique multisectorielle en République tchèque. Une délégation de 16 entreprises luxembourgeoises encadrées par Robert Dennewald, Vice-Président de la Chambre de Commerce, a participé à cette mission. La délégation a pu suivre des présentations sur la situation économique et les opportunités d'affaires en République tchèque.

Plusieurs rencontres bilatérales avec des entreprises tchèques en fonction des profils de chaque participant avaient été planifiées par Media Flow – Public Affairs & Relations Agency – European consulting, en collaboration avec la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, l'Ambassade de Luxembourg à Prague et diverses instances tchèques, telles que la Chambre bilatérale Belgo-tchéco-luxembour-

geoise, la Chambre de Commerce de Prague, le Conseil de la Région de Pardubice, etc. La délégation s'est rendue ensuite dans les villes de Prague, Pardubice, Ostrava et Brno. Le lendemain, l'Ambassadeur du Luxembourg à Prague a reçu la délégation dans sa résidence. Une séance d'information sur l'économie et le climat des affaires en République tchèque a été proposée aux participants.

Des rendez-vous d'affaires avec des entreprises de la région de Prague et des personnalités du Ministère de l'Industrie et du Commerce tchèque ont eu lieu au cours de la journée. Une conférence suivie d'une réception, toutes deux organisées par l'Ambassade du Luxembourg à Prague, sont venues clôturer la journée. Le troisième jour de la mission économique a été également très fructueux en termes de rencontres pour les entreprises luxembourgeoises qui ont pu multiplier les contacts avec des

entreprises basées à Prague et dans la région de Pardubice.

La délégation s'est ensuite rendue à Ostrava, où elle a rencontré le Gouverneur du Nord de la Moravie, ainsi que les responsables de la Chambre de Commerce Régionale et des membres de l'Association des Régions de la République tchèque. Au cours de cette journée, les sociétés luxembourgeoises ont pu visiter des sites d'investissement de la région d'Ostrava, et réaliser comme les jours précédents des rencontres bilatérales d'importance. La ville de Brno était la dernière destination pour les entreprises luxembourgeoises avant leur retour au Luxembourg prévu le 2 décembre. Deux conférences d'affaires réunissant plus de 60 entreprises ont été organisées par la Chambre de Commerce Régionale, pour l'une et par l'Ambassade du Luxembourg pour l'autre. En marge de ces conférences, des rendez-vous d'affaires et des négociations au Centre d'Innovation ont ponctué cette dernière journée de travail. En conclusion, les 16 entreprises luxembourgeoises qui ont participé à cette mission économique ont pu en moins d'une semaine multiplier les contacts d'affaires qu'ils avaient sélectionnés en fonction de leurs profils et de leurs attentes. Cette mission a été pour ces entreprises un véritable succès, et a permis de renforcer les relations économiques et commerciales bilatérales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République tchèque. ■

NISSAN ATLEON METTEZ TOUTES LES QUALITÉS DANS LE MÊME PANIER



ATLEON

www.nissan.lu

S'il n'y avait qu'un seul qualificatif pour la série Atleon, ce serait polyvalent. Jugez plutôt : de l'Atleon .13, docile et maniable (permis B ou C), jusqu'à l'Atleon .21, costaud et impressionnant, la capacité de charge s'étale jusqu'à 11 tonnes. Sans parler de ses innombrables possibilités d'aménagement sur mesure : benne ouverte, tri-benne, benne isotherme, dépanneuse, etc. Ajoutez à cela un souci extrême du confort et de la sécurité, ainsi qu'une cabine idéalement conçue, et vous découvrirez un bourreau de travail infatigable qui rendra votre quotidien toujours plus agréable.



NISSAN TRUCKS

BINSFELD DIFFERDANGE S.A.R.L.
Z.I. Haneboesch
L- 4562 DIFFERDANGE
Tél. 545056 - Fax 588111
info@binsfeld-differdange.lu

Garage SCHAUS A. S.P.R.L.
Route de Bastogne 469
B-6700 Arlon
Tél. 00 32 63 23 03 03 - Fax 00 32 63 22 24 84
schaus.garage@skynet.be

Mission économique en République tchèque

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
 Nom/Prénom: _____
 Fonction: _____
 Adresse: _____
 Code postal/Localité: _____
 Téléphone/Fax: _____ / _____
 E-mail: _____ @ _____

- souhaite recevoir la brochure rédigée dans le cadre de la participation des entreprises luxembourgeoises à la mission économique en République tchèque. La brochure contient les profils de ces entreprises.

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires Européennes
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-360 Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu

1^{er} février 2006

Forum économique sur la Hongrie



Budapest,
Hongrie

Le 1^{er} février 2006 la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg organisera, en collaboration avec l'Ambassade de la République de Hongrie à Luxembourg, un forum économique sur la Hongrie vu le potentiel élevé d'investissements dans ce pays. La Hongrie fait partie des dix Etats qui ont adhéré

à l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004 et occupe une place géographique stratégique au sein de l'Union Européenne, entourée au nord par la Slovaquie, au nord-est par l'Ukraine, à l'est par la Roumanie, au sud par la Croatie et la Serbie et à l'ouest par l'Autriche et la Slovénie.

En dépit de quatre alternances politiques, la Hongrie a mené depuis 1989 une politique continue de réformes structurelles qui porte ses fruits. La création d'un cadre juridique adéquat, une politique de privatisations audacieuse et la mise sur pied d'un secteur bancaire crédible ont été les moteurs de la modernisation et de la croissance. Dès ce moment, les premiers investissements en provenance du Luxembourg ont afflué vers la Hongrie. L'économie hongroise rattrape progressi-

vement et résolument le niveau de développement des anciens Etats membres.

Au cours de ce forum, Monsieur Peter Medgyessy, ancien Premier Ministre de la Hongrie et ambassadeur itinérant du gouvernement hongrois, décrira la position de l'économie hongroise dans le cadre de son adhésion à l'Union Européenne et plus particulièrement sa place économique prépondérante en Europe Centrale comme tremplin pour les pays de l'Europe de l'Est. Il sera accompagné par Monsieur Gyorgy Retfalvi, Directeur Général d'ITDH (Investment and Trade Development Hungary) qui présentera le programme de privatisation, les opportunités d'investissement, ainsi que le cadre légal et fiscal pour les entreprises luxembourgeoises en Hongrie. ■

**Forum économique sur la Hongrie
Formulaire d'inscription:
1^{er} février 2006 à 17h00 à la Chambre de Commerce**

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____
Nom/Prénom: _____
Fonction: _____
Adresse: _____
Code postal/Localité: _____
Téléphone/Fax: _____ / _____
E-mail: _____@_____

- participera au forum économique sur la Hongrie qui aura lieu le 1^{er} février 2006 à 17h00 à la Chambre de Commerce.

Merci de bien vouloir retourner le présent formulaire d'inscription pour le vendredi 27 janvier 2006 au plus tard aux coordonnées suivantes:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires Européennes
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-371 Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu
Personne de contact: M. Niels Dickens**

**WIRTSCHAFTSAUSKÜNFTEN
FÖRDERUNGSEINZUG**

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

**RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES**

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/ depuis 1878

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

14-17 mars 2006

Stand collectif de la Chambre de Commerce au **MIPIM 2006**



Pour sa première participation à la 17^e édition du salon MIPIM, Marché International des Professionnels de l'Immobilier, qui aura lieu du 14 au 17 mars 2006, la Chambre de Commerce organisera un stand collectif de 160 m² pour les entre-

prises luxembourgeoises intéressées à contribuer à la promotion du site économique du Grand-Duché du Luxembourg. Ce salon se tiendra au Palais des Festivals à Cannes (France). Le MIPIM est le salon international annuel pour le marché immobilier, au cours duquel se rencontrent porteurs de projets et investisseurs. En 2005, le MIPIM a comptabilisé 2.051 sociétés exposantes réparties sur 18.251 m², 17.641 décideurs, 4.660 investisseurs et utilisateurs finaux, soit au total 74 pays représentés, 1 participant sur 4 étant un acheteur.

Pour l'édition 2006, le MIPIM attend entre autres plus de 5.000 investisseurs potentiels et institutions financières, avec la présence de plus de 300 villes et régions représentées et offrant de nouvelles opportunités, ainsi que de nombreux porteurs de projets immobiliers, conseillers en immobilier, et compagnies de renommée mondiale de l'industrie hôtelière et touristique, etc.

Dans le cas d'un éventuel intérêt de votre part à participer comme exposant au salon MIPIM, nous vous invitons à nous retourner le coupon-réponse ci-dessous: ■

MIPIM 2006

- A remplir en lettres majuscules -

Entreprise: _____

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/Localité: _____

Téléphone/Fax: _____ / _____

E-mail: _____@_____

- souhaite rencontrer un collaborateur du Département International – Affaires Européennes afin de recevoir plus de détails sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «MIPIM 2006».
- souhaite recevoir de plus amples informations sur les conditions de participation ainsi que sur le déroulement pratique du salon «MIPIM 2006».

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires Européennes**

L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-360 Fax: 43 83 26 E-mail: europe@cc.lu

Personne de contact: Mme Sabrina Sagramola

L'avenir des services postaux: La Commission demande l'avis des utilisateurs

Le secteur postal se trouve à l'intersection de trois marchés essentiels pour l'économie: communications, publicité et transport/logistique. Environ les deux tiers du chiffre d'affaires de l'UE dans le secteur (quelque 88 milliards d'euros) sont produits par les services de courrier, le reste par les services express et les colis.

Quelques pays de l'UE disposent d'un secteur réservé (c'est-à-dire que le traitement du courrier dont le poids et le prix sont inférieurs à certaines limites peut être réservé à l'opérateur postal assurant le service universel). Selon les indications, le secteur réservé prendra fin dans trois États membres supplémentaires d'ici la fin 2007: Allemagne, Pays-Bas et Royaume-Uni. L'orientation actuelle se soldera par l'ouverture à la concurrence de quelque 60 % des volumes postaux de l'UE jusqu'à cette date. Le but de la Commission est de mettre en place le marché intérieur pour les services postaux, en ouvrant le secteur à la concurrence d'une manière graduelle et contrôlée, dans un cadre réglementaire assurant un service universel. L'amélioration de la qualité du service, notamment en termes de délai de livrai-

son, et les tarifs abordables sont des aspects fondamentaux de cette politique.

Dans ce contexte, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur l'avenir du secteur postal de l'Union européenne. Les résultats de cette consultation l'aideront à mieux comprendre l'évolution des besoins des consommateurs et des entreprises, l'impact social et économique potentiel des éventuelles prochaines réformes et la meilleure façon de garantir le service postal universel à mesure que les marchés s'ouvrent complètement à la concurrence. La consultation se présente sous la forme d'un questionnaire en ligne. Les particuliers et les entreprises sont invités à y répondre jusqu'au 27 janvier 2006.

Dans l'Union européenne, 135 milliards d'objets sont traités chaque année; ce secteur génère un chiffre d'affaires de quelque 88 milliards d'euros, soit environ 1 % du PIB de la Communauté, et occupe directement plus de 1,6 million de personnes. Ces dernières années, la qualité du service s'est sensiblement améliorée et, dans certains pays, les prix ont baissé en valeur réelle. Quelques pays comptent ouvrir entièrement leurs marchés nationaux à la concurrence bien avant l'échéance de 2009 fixée par la directive postale.

En 2006, la Commission évaluera l'utilité de proposer de nouvelles initiatives en matière de ser-

vices postaux. Cette consultation marque l'engagement de lancer ce processus en recueillant les avis des utilisateurs, particuliers ou entreprises, sur leurs attentes au regard d'un service postal moderne et sur l'orientation à long terme de ce secteur.

La consultation est divisée en deux parties:

Partie 1:

un bref questionnaire en ligne, disponible dans toutes les langues officielles de l'UE, couvrant des sujets probablement d'intérêt général.

Partie 2:

des questions plus détaillées sur un éventail plus large de sujets qui ont un impact sur le secteur. Cette partie est facultative, mais pourrait présenter un intérêt particulier pour certaines parties prenantes, comme les partenaires sociaux, les associations de consommateurs et de professionnels, ainsi que les expéditeurs d'envois en nombre.

Les questionnaires sont disponibles à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/internal_market/post/consultations_fr.htm. Une fois que les réponses à la consultation auront été évaluées, un résumé des avis exprimés sera publié sur le site «Votre point de vue sur l'Europe»: <http://europa.eu.int/yourvoice/consultations>. ■

Textes européens publiés du 1^{er} au 28 novembre 2005

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Recommandations publiées du 1^{er} novembre 2005 - 28 novembre 2005

- | | | |
|---|----------------------------|---|
| 1 | 2005/761/CE
2005/762/CE | Admission des ressortissants de pays tiers pour la recherche scientifique dans la Communauté européenne |
|---|----------------------------|---|

Communications publiées du 1^{er} novembre 2005 - 28 novembre 2005

- | | | |
|---|-------------------|--|
| 2 | 2005/C275E/01 | Position commune sur la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures |
| 3 | 2005/C278/02 | Appareils à gaz |
| 4 | 2005/792/
PESC | Position commune sur des mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan |
| 5 | 2005/C286/01 | Avis sur la proposition de directive sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale |
| 6 | 2005/C286/03 | Avis sur la proposition de directive sur la protection juridique des dessins ou modèles |
| 7 | 2005/C275/04 | Dispositifs médicaux |
| 8 | 2005/C293/02 | Investissements intra-UE dans le secteur des services financiers |
| 9 | 2005/C294/09 | Avis sur la portée et les effets de la délocalisation d'entreprises |

Décisions publiées du 1^{er} novembre 2005 - 28 novembre 2005

- | | | |
|----|--------------|---|
| 10 | 2005/803/CE | Accord entre la Communauté européenne et la Russie sur le commerce de certains produits sidérurgiques |
| 11 | 2005/C289/06 | Accès du public aux documents du Parlement européen |
| 12 | 2005/802/CE | Importation de chlorure de potassium de Russie |
| 13 | 2005/798/CE | Accord entre la CE et les USA sur le commerce du vin |
| 14 | 2005/814/CE | Importation communautaire de certains produits chimiques |

Directives publiées du 1^{er} novembre 2005 - 28 novembre 2005

- | | | |
|----|------------|---|
| 15 | 2005/71/CE | Procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers pour la recherche scientifique |
| 16 | 2005/79/CE | Matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires |
| 17 | 2005/80/CE | Produits cosmétiques |
| 18 | 2005/83/CE | Parasites radioélectriques des véhicules (Compatibilité électromagnétique) |
| 19 | 2005/56/CE | Fusions transfrontalières des sociétés de capitaux |
| 20 | 2005/64/CE | Véhicules à moteur |

Règlements publiés du 1^{er} novembre 2005 - 28 novembre 2005

21	1859/2005	Mesures restrictives à l'encontre de l'Ouzbékistan
22	1869/2005	Titre exécutoire européen pour les créances incontestées
23	1899/2005	Gestion de restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques de Russie
24	1910/2005	Normes comptables internationales

Bon de commande

- à remplir à la machine ou en lettres majuscules -

Entreprise: _____
Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Localité: _____
Téléphone: _____
Fax: _____
E-mail: _____@_____
http:// _____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand en anglais autre (à préciser) _____

<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6
<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 12
<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 15	<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> 17	<input type="checkbox"/> 18
<input type="checkbox"/> 19	<input type="checkbox"/> 20	<input type="checkbox"/> 21	<input type="checkbox"/> 22	<input type="checkbox"/> 23	<input type="checkbox"/> 24

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International – Affaires européennes
Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

Personnes de contact:
M. Niels DICKENS,
Mme Anne-Cécile SADOT
7, rue Alcide de Gasperi • Luxembourg/Kirchberg
L-2981 Luxembourg

Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26
E-mail: eic@cc.lu

L'IFCC, la Chambre des Métiers et l'OLAP lancent leur

1^{er} catalogue de formations commun



L'année 2006 sera marquée par la poursuite et l'intensification du partenariat entre la Chambre des Métiers, l'Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité (OLAP) et l'IFCC. Après une année d'expérience commune, les trois organismes de formation ont décidé de développer, programmer et réaliser pour 2006 une offre de formation commune et unique, regroupant pour le 1^{er} semestre 2006, 93 formations qui s'articulent autour de 12 domaines de formation et s'adressent aux employés et chefs d'entreprise.

L'aspiration au lifelong learning, les mutations rapides des économies post-industrielles et la poursuite de l'objectif du renforcement de la compétitivité exigent la mise en place de synergies fortes afin d'optimiser le service au client. La plate-forme commune permet de mettre en œuvre une offre cohérente et coordonnée de séminaires, d'élargir la gamme des

formations proposées tout en évitant des recoupements ainsi que d'optimiser les chances de déroulement des formations proposées.

Les atouts de la plate-forme commune sont ceux de ses trois partenaires:

- offre de formation calquée sur les besoins de l'économie
- qualité des formations offertes procurant une réelle valeur ajoutée aux clients
- longue expérience au niveau de l'organisation d'actions de formation professionnelle continue
- capital de confiance auprès des clients, en particulier les PME
- infrastructures modernes bien équipées à la pointe du progrès technologique

La rapide transformation des technologies, l'exigence accrue de qualité ainsi que les changements de l'environnement concurrentiel,

les attentes des clients et fournisseurs, confrontent l'entreprise à des exigences croissantes de réactivité et d'innovation. Le «lifelong learning» permet de pérenniser l'employabilité des salariés, de favoriser l'épanouissement professionnel individuel et de développer les structures organisationnelles. L'adaptation continue des compétences augmente l'efficacité et la compétitivité des PME/PMI et constitue donc un atout concurrentiel durable.

Le développement des compétences ainsi que des savoir-faire techniques et relationnels permet aux PME/PMI tout comme aux cadres des grandes entreprises, de s'adapter aux changements de l'environnement et de mieux faire face à la concurrence. Dans ce contexte, les trois partenaires encouragent les entreprises à utiliser la formation professionnelle continue comme moyen de compétitivité car c'est par la performance des hommes que l'entreprise construira sa réussite de demain. ■

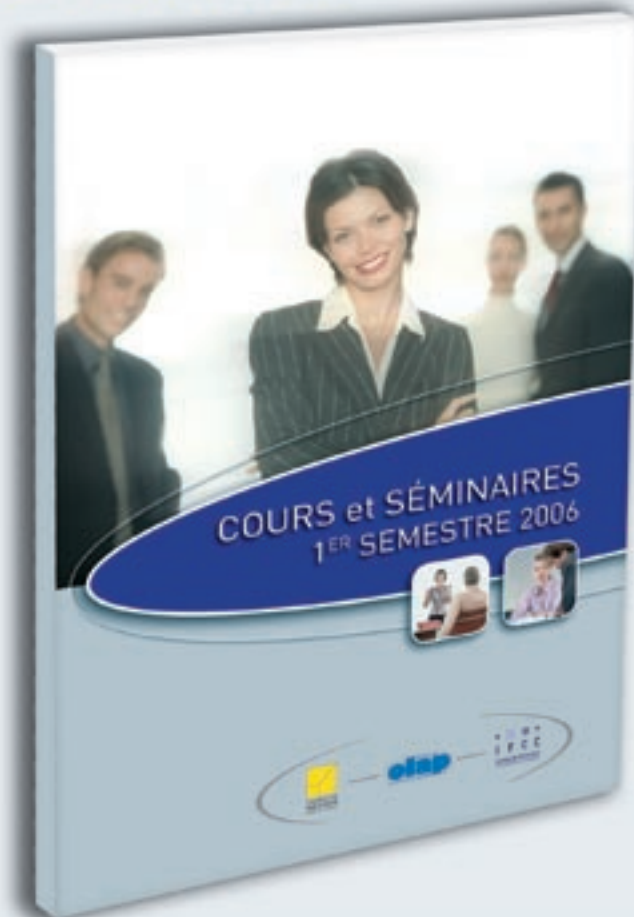
Veillez commander votre nouvelle brochure auprès d'un des trois organismes de formation:

- IFCC, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg, Tél.: 42 39 39-220
- Chambre des Métiers, 2, Circuit de la Foire, Luxembourg-Kirchberg, Tél.: (+352) 42 67 67-1
- OLAP, 17, boulevard Royal, Luxembourg, Tél.: 48 98 48-1

Cours et Séminaires 1^{er} semestre 2006



DEMANDEZ VOTRE EXEMPLAIRE GRATUIT !



Demandez votre exemplaire gratuit en renvoyant ce coupon par fax ou par voie de courrier à l'adresse suivante:

INSTITUT DE FORMATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
L-2981 Luxembourg • ☎ (+352) 423939-820

Société _____
Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
E-mail _____



17 novembre 2005

Remise des certificats de compétence professionnelle à l'IFCC

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et l'Institut Universitaire International Luxembourg, en partenariat avec HEC – Ecole de Gestion de l'Université de Liège et la Chambre des Métiers ont organisé le jeudi 17 novembre 2005 à 18.30 heures une remise des certificats de compétence professionnelle en «Management d'entreprise».

L'objectif prioritaire de la formation «Management d'entreprise pour cadres et dirigeants» est de renforcer les compétences indispensables à la gestion efficace d'une entreprise. Ainsi cette formation pragmatique et à forte valeur ajoutée contribue au développement de la compétitivité des PME luxembourgeoises.

Le dispositif pédagogique de cette formation d'une durée de

146 heures combine l'intervention d'un partenaire académique de renommée, à savoir HEC – Ecole de Gestion de l'Université de Liège ainsi que la présentation d'études de cas par des experts professionnels, issus d'entreprises luxembourgeoises.

Afin de réussir au contrôle des compétences acquises, les candidats ont dû réaliser un projet d'entreprise, formalisé par la rédaction d'un mémoire professionnel qui a fait l'objet d'une soutenance.

Dans le cadre de cette 2^e promotion, un certificat de compétence professionnelle a été remis aux lauréats suivants:

Jean-Paul COLLIN,
Philippe DOCQUIER,
Lionel GENDARME,
Robert GOERES,
David GRAY,
Jean-François LEMPEREZ,
Tom MAJERES,
Romain POULLES,
Christine STATUCKI,
Joël VILLANCE et
Pit WINANDY.



La 3^e promotion de la formation a été lancée en octobre 2005. Pour de plus amples renseignements par rapport à cette formation, prière de bien vouloir contacter l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce,
M. Jean Junck,
Tél.: 42 39 39-224;
e-mail: jean.junck@cc.lu.

Chaque jour de travail a une fin. Quel dommage.



Opel. Des idées fraîches
pour de meilleures voitures.

Parce qu'il est important de travailler dans les meilleures conditions, Opel vous propose trois utilitaires: Combo, Vivaro et Movano. Aussi spacieux et ergonomiques que confortables, les utilitaires Opel s'adaptent au mieux à vos exigences professionnelles. De plus, les variantes disponibles sur certains véhicules vous garantissent la meilleure adaptation à vos besoins spécifiques. Venez découvrir notre gamme d'utilitaires. **Les utilitaires Opel. Roulez comme vous travaillez.**



DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

Consommation moyenne (L/100 km) / Emissions CO₂ (g/km): 5,1 - 10,3 / 138 - 272

www.opel.lu

Autopolis • Zone d'activités Bourmicht • 8070 Bertrange • T. 43 96 96-2100
Garage Werner Esch • 28, rue du Brill • 3898 Foetz • T. 55 20 30-1



PROGRAMME DE FORMATION 2006

INTITULÉ	DATES	HEURES	PRIX
MANAGEMENT DE LA QUALITE			
La rédaction graphique des procédures	16/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
RESSOURCES HUMAINES			
Erfolgreiche Interviews bei der Einstellung von Mitarbeitern	23,24/02/2006	8.30 - 17.00	350 €
Mitarbeitergespräch	22,23/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Comment élaborer des fiches descriptives de postes et de fonctions	23,24/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
MARKETING ET COMMERCIAL			
L'attitude ou le rôle du technicien en clientèle	21/02/2006	8.30 - 17.00	175 €
Accueillir et vendre en magasin	23/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
Vendre avec succès	23,24/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
ACHATS ET LOGISTIQUE			
Toutes les facettes de la bonne organisation d'achat	15/02/2006	8.30 - 17.00	175 €
SECURITE ET ENVIRONNEMENT			
Abfallwirtschaft im Betrieb	10/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
Formation aux gestes de premiers secours - «Sauveteur, Secouriste du travail»	15/03/2006	13.00 - 17.00	250 €
	16/03/2006	8.30 - 16.30	
Brandschutz-Management und Erstellung sicherheitsrelevanter Pläne	24/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
DROIT			
Dispositions légales et réglementaires du contrat de travail	6/03/2006	8.30 - 17.00	250 €
	7/03/2006	8.30 - 12.30	
Responsabilité juridique du dirigeant d'entreprise	22/03/2006	8.30 - 17.00	175 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE			
Finances pour dirigeants: Quelles informations pour diriger votre entreprise?	9,10/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
FISCALITÉ			
Déclaration de TVA	15/02/2006	8.30 - 17.00	175 €
ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE			
Mein persönliches Strategie-Seminar	25,26/01/2006	8.30 - 17.00	300 €
Gestion du stress et stratégie de réussite	23,24/02/2006	8.30 - 17.00	300 €
Gesund durch den Arbeitsalltag	21,22/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
RELATIONS PROFESSIONNELLES			
Klar haben wir eine Strategie! «Strategieentwicklung»	14,15/02/2006	8.30 - 17.00	450 €
	17/03/2006	8.30 - 17.00	
Die qualifizierte Sekretärin	6,7/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
Der Weg zur Dienstleistung - Führerschaft	15,29/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Von der Fach- zur Führungskraft	21,22/03/2006	8.30 - 17.00	350 €
COMMUNICATION ECRITE ET ORALE			
Le savoir-faire au téléphone	16,17/02/2006	8.30 - 17.00	350 €
Comment récupérer efficacement ses créances par téléphone	22/02/2006	8.30 - 17.00	175 €
Erfolgreicher telefonieren im Beruf: Kundenorientierung am Telefon	13,14/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Savoir communiquer dans la vie professionnelle	13,20/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Grundlagen wirksamer Kommunikation mit Vorgesetzten	16,17/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
Verhandlungen strukturiert führen	20,21/03/2006	8.30 - 17.00	300 €
BUREAUTIQUE			
Initiation au PC à Windows	13,14/02/2006	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Outlook	20/03/2006	8.30 - 17.00	200 €
Initiation à Word	6,7/03/2006	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à Excel	13,14/03/2006	8.30 - 17.00	390 €
Initiation à PowerPoint	31/03/2006	8.30 - 17.00	200 €
AFTER WORK TRAINING PROGRAM – COURS DU SOIR			
La communication publicitaire au Grand-Duché de Luxembourg	17/01/2006	18.30 - 17.00	150 €
Droit commercial	7/02/2006	18.30 - 17.00	175 €
Droit du travail	8/02/2006	18.30 - 17.00	175 €
Les médias luxembourgeois	14/02/2006	18.30 - 17.00	150 €
Faites vos premiers pas sur Internet	16/02/2006	18.30 - 17.00	120 €
La recherche efficace sur Internet	23/02/2006	18.30 - 17.00	120 €
Techniques de lecture rapide	7,9,14/03/2006	18.30 - 17.00	150 €
Introduction à la création d'un site Internet	9/03/2006	18.30 - 17.00	120 €
Le droit contractuel	13,15,20,22,27/03/2006	18.30 - 17.00	200 €
Techniques des études de marché	21/03/2006	18.30 - 17.00	150 €

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux:

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce
L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

Futurs créateurs d'entreprises innovantes

Rédigez un plan d'affaires gagnant...

Grâce au partage de
l'expérience des coaches
du réseau 1,2,3,GO



Jusqu'à 10 000 € pour les meilleurs
plans d'affaires - Déposez votre projet sur :

www.123go-networking.org

Confidentialité et respect de la propriété intellectuelle.



Organisé par:



Avec le soutien de:



Groupe Ciments Luxembourgeois | primesphere S.A. | Husky | SES Global | Siemens S.A.





concept factory.lu



Une formation proposée par l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce en collaboration avec son partenaire académique, l'ICN Ecole de Management



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

PROGRAMME 2006

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS ONLINE WWW.IFCC.LU

INTITULÉ	DATE	JOUR	HORAIRE	INTERVENANTS
SÉANCE D'INFORMATION	17/02/2006	Vendredi	16.00 – 17.30 heures	Christiane Neihouser
MODULE 1 Le manager dans le contexte de son entreprise	10/03/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Christiane Neihouser
MODULE 2 Leadership et encadrement d'une équipe	06/04/2006	Jedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
Leadership et encadrement d'une équipe	07/04/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
Leadership et encadrement d'une équipe	08/04/2006	Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Mohamed Bayad
MODULE 3 Management opérationnel: entretien et conduite de réunion	11/05/2006	Jedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Christiane Neihouser
Management opérationnel: entretien et conduite de réunion	12/05/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Christiane Neihouser
Coaching collectif	13/05/2006	Samedi	8.30 – 12.30 heures	Christiane Neihouser
MODULE 4 Gestion du changement	01/06/2006	Jedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Guy Deloffre
Gestion du changement	02/06/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Guy Deloffre
Coaching individualisé^(*)	16/06/2006	Vendredi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Christiane Neihouser
Coaching individualisé ^(*)	17/06/2006	Samedi	8.30 – 12.30 et 13.30 – 17.00 heures	Christiane Neihouser
Epreuve de clôture	30/06/2006	Vendredi	9.00 – 11.00 heures	Christiane Neihouser

^(*) 2 heures par candidat

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux :

7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale :

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu



Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès



Vendez en toute confiance, Achetez en toute sécurité !



3 certificats pour
la confiance
en ligne



La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, en collaboration avec le CRP Henri Tudor et avec le soutien du Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, proposent trois certificats destinés à garantir la qualité et la sécurité des sites Internet luxembourgeois.

www.e-certification.lu

millennium



Votre partenaire pour la réussite



Une délégation luxembourgeoise en visite à **EUMETSAT**



Plusieurs représentants de l'économie luxembourgeoise, dont Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche), ont rencontré le 26 octobre dernier les dirigeants d'EUMETSAT (Agence pour la surveillance du temps, du climat et de l'environnement) à Darmstadt (Allemagne) afin de renforcer les collaborations entre cette organisation européenne et le Luxembourg. Cette visite, organisée par le Groupement Luxembourgeois de l'Aéronautique et de l'Espace (GLAE), a permis de mieux cerner les responsabilités de l'Agence et son mode de fonctionnement ainsi que les futurs programmes et les attributions de marchés aux entreprises européennes dans le cadre des activités spatiales.

■ Les missions d'EUMETSAT

EUMETSAT a pour mission de :

- fournir au meilleur coût, grâce à des satellites opérationnels, des données et services répondant aux besoins des Etats membres en météorologie et climatologie, tout en tenant compte des recommandations de l'Organisation météorologique mondiale;
- favoriser une utilisation optimale des données et produits EUMETSAT, éléments clés pour la prévision du temps, l'étude du climat et de l'environnement mais aussi pour un large éventail d'applications: l'industrie; la biodiversité; la santé publique; la gestion de crise ou encore les catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

■ Opportunités industrielles liées à EUMETSAT

Les services satellitaires fiables et les produits météorologiques opérationnels d'excellente qualité fournis par EUMETSAT contribuent à la croissance économique des États.

■ Exemple de coopération technique: Fabrication de satellites

EUMETSAT fait notamment appel à l'expertise de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les appels d'offre sont alors émis via <http://emits.esa.int> dans le Technology Research Programme (TRP – ouvert au Luxembourg) et dans certains éléments programmatiques du Earth Observation Enveloppe Programme (EOEP – pas encore souscrit par le Luxembourg).

■ Autres activités contractuelles

Développement du segment sol, par exemple, directement géré par EUMETSAT, faisant l'objet d'appels d'offre via <http://emits.eumetsat.int>

■ Quelques chiffres sur EUMETSAT

- 18 Etats membres (dont le Luxembourg), 11 Etats coopérants
- Un budget annuel d'environ 300 millions EUR dont plus de 85 % sont dédiés aux activités technologiques
- 300 employés

Pour toute information complémentaire, contactez:

M. Jean TRIMBOUR, Luxinnovation GIE, tél.: 43 62 63-1, jean.trimbour@luxinnovation.lu.

Pour en savoir plus sur les activités de Luxinnovation dans le cadre de l'ESA, visitez www.luxinnovation.lu (Rubrique «Activités»).

Les **techniques de gestion** de l'innovation ont le vent en poupe!



prise doit continuellement s'adapter à des situations nouvelles, trouver des solutions à des problèmes complexes, développer des idées innovantes et les transposer en des produits, procédés ou services performants. Les techniques de gestion de l'innovation peuvent aider les entreprises à faire face à ces défis en contribuant à accroître leur potentiel créatif et en les aidant à comprendre les facteurs clés de réussite de projets innovants et les méthodes pour y parvenir.

Faisant suite à l'intérêt manifesté par les participants aux séminaires d'approfondir leurs connaissances liées aux IMT, Luxinnovation travaille actuellement sur l'établissement d'un nouveau programme de sensibilisation pour 2006. ■

Offrant une vision logique et constructive des différentes étapes de développement d'un produit/service depuis l'émergence de l'idée jusqu'à la commercialisation réussie et la pérennisation de l'entreprise, le cycle de quatre séminaires consacré aux «Techniques de gestion de l'innovation» (IMT), organisé par Luxinnovation (Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche), en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers, a rencontré un véritable engouement.

120 participants issus surtout de PME mais également de grandes entreprises, de l'Université du Luxembourg et de cabinets de conseil ont ainsi pu bénéficier d'une première approche en matière d'outils et de méthodes issus des IMT tels que la créativité, les techniques de conception de produits ou de services, le marketing et ses outils stratégiques ou encore l'information en tant qu'élément essentiel de l'innovation.

Cet intérêt nouveau pour les IMT s'explique par le fait que pour rester compétitive, une entre-

Pour toute information
complémentaire, contactez:
Luxinnovation GIE,
Mme Isabelle SCHLESSER,
tél.: +352 43 62 63-670,
e-mail: isabelle.schlessler@luxinnovation.lu

concept

INTERIOR DESIGN

www.concept.lu

Tel. 26 95 74 44

Un stand consacré à la recherche à la **Foire de l'étudiant 2005**



Une nouveauté cette année pour la 19^e édition de la traditionnelle Foire de l'étudiant qui vient de fermer ses portes: un «îlot» sur la recherche a réuni sur un même stand les acteurs de la recherche au Luxembourg avec pour objectif de sensibiliser les jeunes, lycéens et étudiants de l'enseignement supérieur, à la recherche et à la carrière de chercheur.

Sur ce stand, étaient représentés:

- le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- le Fonds National de la Recherche (FNR);
- Luxinnovation (l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche);
- le département CREBS du Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann;
- le département Santec du Centre de Recherche Public Henri Tudor;
- le Centre de Recherche Public Santé;

- l'initiative «Firwat net Fuerscher?»;
- le Science Club
- et l'association Jonk Fuerscher.

Ces organismes ont exposé leurs activités et informé les jeunes sur les opportunités de carrière qui leur sont offertes dans le domaine de la recherche au Luxembourg.

L'idée d'un îlot de la recherche est née du désir d'augmenter la visibilité de la recherche auprès du grand public. L'édition 2005 de la Foire de l'étudiant étant axée sur le thème des métiers de la santé, ce stand a également été l'occasion de présenter la recherche dans le domaine de la santé au Luxembourg. ■

www.innovation.public.lu

Plus de 100 entreprises & centres de recherche en ligne!

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche, www.innovation.public.lu, permet notamment aux entreprises et centres de recherche de mettre en avant gratuitement leurs activités de R&D via le «Répertoire des compétences technologiques». Cette rubrique a pour objectif de renforcer la visibilité de la place technologique luxembourgeoise ainsi que de



favoriser la communication entre les différents acteurs du domaine de l'innovation et de la recherche.

■ Une vitrine technologique dynamique

Le Répertoire est conçu sous la forme d'un annuaire. Des fiches en 3 volets présentent un portrait des organismes, leurs activités et surtout leurs compétences technologiques, la place qu'ils accordent à la R&D, leurs publications scientifiques, et leurs points de contact R&D.

Déjà fort de plus de 100 inscrits provenant de tous les domaines d'activité, le Répertoire est l'une des rubriques les plus visitées du Portail. De plus, la diffusion des données du Répertoire vers les plus de 800 abonnés à la lettre de diffusion hebdomadaire du Portail contribue à multiplier les contacts et partenariats potentiels pour les organismes inscrits.

Les fiches du Répertoire sont entièrement libres d'accès via une

indexation alphabétique ou par le biais d'un moteur de recherche. Les données font l'objet d'une sécurisation renforcée grâce à un système d'encryptage.

■ Un service en ligne gratuit, toujours accessible

L'inscription est proposée gratuitement aux organismes de tout secteur d'activité qui remplissent 3 conditions:

- être installé au Luxembourg;

- disposer de compétences technologiques ou techniques;
- exercer des activités R&D, occasionnelles ou régulières.

Pour de plus amples informations, contactez:
Luxinnovation GIE,
Mme Caroline LELEU,
tél.: +352 43 62-631,
e-mail: caroline.leleu@luxinnovation.lu

Nova Stroum a.s.b.l.

Energies renouvelables: primes pour entreprises

Avec son initiative Nova Stroum a.s.b.l. la société Cegedel encourage financièrement les particuliers et les entreprises dans leurs efforts entrepris dans la technologie des énergies renouvelables.

Pour répondre à cette attente légitime, Cegedel a pris l'initiative de constituer un fonds d'investissement, le fonds nova naturstroum, qui a comme mission la promotion et la mise en valeur des ressources d'énergie renouvelables au Luxembourg. Cegedel alimente le fonds à raison de 2 cents (€) par kWh de nova naturstroum consommé et ce jusqu'à un montant maximum de 250.000 € par an.

■ A qui s'adresse le fonds nova naturstroum?

Conformément à la vocation du fonds, tous les projets doivent être du domaine des énergies renouvelables. A part cette condition, le fonds s'adresse à toutes les personnes privées, aux communes, aux écoles, aux établissements publics, aux organisations

non gouvernementales, mais aussi aux entreprises et sociétés de droit privé.

Le fonds prévoit l'attribution de primes dans trois catégories.

- La prime promotionnelle récompense des actions présentant un caractère innovateur, multiplicateur ou didactique.
- La prime ciblée soutient des projets dans une filière d'activité spécifique qui est redéfinie chaque année. Cette année, le fonds accorde des aides à l'installation de 50 pompes à chaleur géothermiques mises en service entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005. La prime par installation s'élève à 750 euros.
- Dans le cadre du prix spécial, un jury sélectionne et récompense le ou les projets présentant un intérêt exceptionnel dans l'utilisation des énergies renouvelables.

Les vainqueurs seront récompensés lors d'une cérémonie spécialement organisée à cet effet.



■ Marche à suivre pour demander une prime nova naturstroum

Les primes nova naturstroum sont destinées à récompenser par un appui financier des actions mettant en valeur les sources d'énergies renouvelables sur le ter-



ritoire national. Une action est éligible, si elle a eu lieu sur le territoire luxembourgeois et si elle est finalisée, c.-à-d. les coûts y relatifs sont connus. Aucun octroi de prime n'est envisageable avant la réalisation totale du projet en cause.

Les primes nova naturstrom sont accordées aux personnes physiques ou morales ayant financé le projet et l'octroi des primes est réalisé sur base des demandes introduites par les intéressés. Toutes les primes nova naturstrom sont accordées à titre gracieux et

dans la limite des crédits disponibles.

A noter que les actions éligibles ne se limitent pas aux projets à investissement, mais ciblent aussi des études de faisabilité ou des activités didactiques ayant trait aux énergies renouvelables. ■

Le formulaire de demande de prime nova naturstrom, ainsi que les modalités d'octroi incluant un tableau synoptique couvrant les projets visés vous parviendront sur simple demande par téléphone (+352) 26 24 67 00 ou par e-mail: serviceline@cegedel.lu.

Les formulaires en question peuvent aussi être téléchargés du site web www.cegedel.lu ou du site web de Natura a.s.b.l. www.hfn.lu et prochainement aussi sur le site web de l'Agence de l'Énergie www.ael.lu. Les demandes peuvent être introduites à tout moment et une évaluation des demandes soumises est effectuée en principe deux fois par an.

18-19 novembre 2005

1, 2, 3, GO participe au salon Forum Entreprendre en Lorraine



Le 18 et 19 novembre a eu lieu la 2^e édition du «Forum Entreprendre» à Metz Congrès. Avec près de 3.000 visiteurs l'événement a connu un franc succès. Les personnes présentes ont pu visiter pendant 2 jours les stands

de 85 exposants répartis en 9 pôles thématiques. «L'Espace Créativité», par exemple, a regroupé de jeunes entrepreneurs accompagnés et hébergés par des pépinières d'entreprises de Moselle. Ils ont témoigné de leurs expériences personnelles lors du lancement de leurs activités respectives. Business Initiative a.s.b.l. était présente avec un stand pour informer les créateurs d'entreprises innovantes de la possibilité de recevoir une aide gratuite à la rédaction de leurs plans d'affaires, dispensée par les coaches du réseau interrégional 1, 2, 3, GO.

Autre événement du salon: le lancement d'une bourse d'affaires au profit des cédants et des repreneurs d'entreprises. Pas moins de 200 offres de cession d'activités commerciales, indus-

trielles et artisanales ont été proposées à des repreneurs potentiels. De nombreuses conférences et débats autour de l'entrepreneuriat figuraient au programme, ainsi qu'une remise de prix dans le cadre des «Synergiades», un concours de projets de création d'entreprise à destination des étudiants et des chercheurs de Lorraine organisé par le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation «Synergie», filiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle. Plusieurs investisseurs et créateurs d'entreprises à la recherche d'un soutien financier ont également pris part à une plate-forme de financement qui s'est déroulée dans le cadre du Forum Entreprendre sur une initiative de «Lorraine Business Angels». ■

ur des médias audiovisuels, le Con
nes émet son avis sur le contenu d
s. **Nous ouvrons l'œil pour vous !** Il
umaine, veille à la protection des m
ur www.cnpl.lu Organe de surveilla
els, le Conseil National des Progra
le contenu des programmes audiov
a dignité humaine, veille à la protec
orités et intervient sur demande du
ons, surfez sur www.cnpl.lu. Organ
s audiovisuels, le Conseil National
avis sur le contenu des programme
ant de la dignité humaine, veille à l

Organe de surveillance des médias audiovisuels, le Conseil National des Programmes émet son avis sur le contenu des programmes audiovisuels. Il est le garant de la dignité humaine, veille à la protection des mineurs et des minorités et intervient aussi sur demande expresse du public. Pour plus d'informations, surfez sur www.cnpl.lu

millenium

17 novembre 2005

Attribution des Prix

luxembourgeois de la qualité



Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors de la remise de prix de la qualité 2005

Le 17 novembre 2005, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a remis les Prix luxembourgeois de la qualité en présence de plus de 100 invités.

Dans son discours, M. Krecké a cité le Conseil européen de printemps qui a souligné que la compétitivité, l'innovation et la promotion d'une culture entrepreneuriale sont des conditions déterminantes de la croissance, essentielles pour l'économie dans son ensemble et particulièrement importantes pour les petites et moyennes entreprises. Il a souligné que la compétitivité et l'innovation doivent être associées à la qualité, afin de pouvoir atteindre les objectifs de Lisbonne.

Pour le ministre, il existe toujours une réelle compétition entre

les États européens en matière économique. Il souligne l'importance des bonnes politiques nationales de compétitivité, qui portent sur les principes fondamentaux de la croissance, tels que l'éducation, l'innovation, l'investissement ou encore la qualité des institutions et de la gouvernance.

Les infrastructures publiques de qualité favorisent la croissance de la productivité des entreprises et soutiennent dès lors leur position compétitive.

Un des projets les plus ambitieux dans le domaine de l'amélioration des services du secteur public est sans doute la Centrale des bilans. Le coup d'envoi est prévu pour 2006 et son avantage direct est celui de permettre l'accès simplifié à l'information par sa diffusion via Internet, permettant aux

entreprises de s'informer facilement sur leur santé financière et celle de leurs partenaires économiques.

M. Krecké a également cité deux autres projets qu'il a lancés, ensemble avec M. Claude Wiseler, dans le cadre de eGovernment, le «guichet unique» pour les entreprises et, plus particulièrement, le projet-pilote «assistance électronique aux entreprises du secteur industriel».

Il a invité les auditeurs à aller s'informer sur la sécurité de l'information sur le site www.cases.lu, un portail visant à sensibiliser les PME ainsi que les citoyens contre les risques liés à la sécurité de l'information. Ce portail est d'une qualité remarquable.

M. Krecké a annoncé le dépôt à la Chambre des députés d'un projet de loi relatif à la création d'un Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation et de la sécurité des produits et services, destiné à regrouper dans une structure unique plusieurs services étatiques, tels que le Service de l'énergie de l'État, l'Office luxembourgeois d'accréditation et de surveillance et le Service de métrologie de l'Administration des contributions directes.

Quatre distinctions différentes ont été remises:

■ Le Prix luxembourgeois de la qualité

La plus haute distinction du processus d'évaluation du Prix luxembourgeois de la qualité. Elle est décernée au meilleur candidat de chaque catégorie s'il présente un niveau suffisant. C'est un prix d'ex-

cellence qui récompense des pratiques exemplaires et des résultats excellents. Les lauréats 2005 sont:

- Catégorie «petit organisme d'utilité publique»: Sécher Doheem – Service téléalarme
- Catégorie «grand organisme d'utilité publique»: Unité de psychiatrie des adultes et des adolescents, Hôpital du Kirchberg
- Catégorie «grande entreprise»: Siemens S.A.

■ Le Prix de l'innovation organisationnelle

Chaque année, cette récompense est décernée à un seul candi-

dat pour une démarche innovante, très bien déployée, appuyant la stratégie de l'organisme et dont les résultats sont positifs. Le lauréat 2005 est le Commissariat aux affaires maritimes.

■ La Mention «Sur la voie de l'excellence»

Elle récompense des pratiques très intéressantes, de bons résultats et les candidats proches de l'excellence. Les lauréats 2005 sont:

- Catégorie «PME indépendante»: Parc Belair Management S.A.
- Catégorie «grande entreprise»: Trefilarbed Bettembourg S.A.

■ La Mention «Encouragement»

Elle récompense une démarche qualité bien déployée et une volonté de s'évaluer par rapport à un modèle d'excellence. Cette Mention a été attribuée en 2005 à:

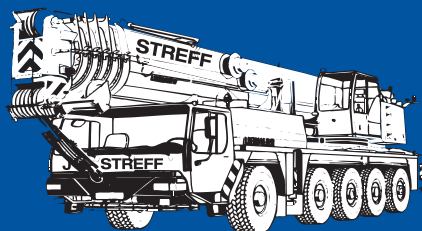
- Catégorie «très petite entreprise»: Streff S.à.r.l.
- Catégorie «petit organisme d'utilité publique»: Unité d'oncologie et de soins palliatifs, Hôpital du Kirchberg.

(communiqué par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur) ■

ENTREPRISE JACQUES STREFF

Z.A. "Gadderscheier"
Boîte Postale 10
L-4501 Differdange

Téléphone: 22 41 08 - 1
Téléfax: 40 28 26
www.jacques-streff.lu
e-mail: jastreff@pt.lu



1934-2004



- Location grues télescopiques de 25 à 750 to.
- Entreprise spécialisée de tous travaux de montage et de démontage pour l'industrie et le particulier.
- Montage d'éléments en béton préfabriqué et tous travaux de levage.

La croissance **redémarre**, selon la Commission Européenne

En 2005, la croissance économique devrait s'élever à 1,5 % dans l'Union européenne, avant d'atteindre son niveau potentiel de 2,1 % en 2006 puis de s'accélérer encore pour s'établir à 2,4 % en 2007. Les chiffres correspondants pour la zone euro sont 1,3 %, 1,9 % et 2,1 %. Ce nouvel élan vient principalement de la demande intérieure, en particulier de l'investissement privé, qui profite d'une nette amélioration du climat économique depuis le milieu de l'année. Six millions de nouveaux emplois devraient être créés dans l'Union sur l'ensemble des trois ans, permettant de ramener le taux de chômage de son point culminant de 9,0 % atteint fin 2004 à 8,7 % en 2005 et 8,1 % en 2007. L'inflation à l'intérieur de l'UE augmentera légèrement pour s'établir à 2,3 % cette année en raison des prix du pétrole, avant de retomber à 1,9 % en 2007.

■ L'investissement s'accélère

Ce rebond s'explique par la reprise de la confiance économique constatée durant la seconde moitié de 2005, qui met fin à la morosité qui régnait depuis le quatrième trimestre 2004 face à l'envolée des prix du pétrole, au ralentissement de la croissance mondiale et à la faiblesse de la demande intérieure en Europe. On s'attend maintenant à ce que le total des investissements affiche un taux de croissance de plus de 3 % en 2006 et 2007. Ce redémar-

rage des investissements s'explique en particulier par le retour de la confiance, l'amélioration continue des bilans des entreprises et la nécessité croissante de procéder à des investissements de remplacement.

Les principaux facteurs sur lesquels reposent ces prévisions sont le caractère accommodant des politiques macroéconomiques, les conditions financières favorables, l'élargissement des marges bénéficiaires, la baisse du taux de change effectif nominal et la solidité persistante de l'activité mondiale.

■ Chômage en baisse régulière, pas au Luxembourg

Après avoir grimpé ces dernières années pour culminer à 9,0 % dans l'UE en 2004 et à 8,9 % dans la zone euro (Luxembourg: 4,8 %), le taux de chômage devrait reculer de près d'un point, à 8,1 %, dans les deux zones d'ici 2007 (Luxembourg: 5,8 %). Au total, six millions de nouveaux emplois devraient voir le jour dans l'Union entre 2005 et 2007, dont 4,5 millions dans la zone euro (1,4 million en 2005). L'amélioration des conditions du marché du travail devrait renforcer la confiance des consommateurs et soutenir ainsi la reprise progressive de la consommation privée.

Reflétant la hausse des prix du pétrole, l'inflation devrait s'élever à 2,3 % en moyenne cette année, tant dans la zone euro que dans l'UE, avant de se tasser légèrement, à 2,2 %, en 2006 (dans les

deux zones). Plus importante, l'inflation sous-jacente (qui exclut les prix de l'énergie et des produits alimentaires non transformés) reste peu élevée et ne se ressent pas jusqu'ici de l'augmentation des prix pétroliers.

Cependant, le ralentissement de l'activité économique survenu au début de 2005 a pesé sur les finances publiques. D'après les estimations, le déficit des administrations publiques, calculé en pourcentage du PIB, devrait se creuser cette année de 0,2 point de pourcentage dans la zone euro et de 0,1 point dans l'Union, pour s'établir respectivement à 2,9 % et 2,7 %. L'amélioration ne devrait être que marginale en 2006 et 2007. Des différences importantes subsistent entre les États membres, puisque douze d'entre eux, dont cinq qui font partie de la zone euro, présentent (ou devraient présenter, selon les prévisions) des déficits excessifs en 2005. À l'autre extrémité du spectre six pays affichent un budget en équilibre ou excédentaire.

■ Bonnes perspectives au niveau mondial, mais des risques subsistent

Le redressement de la croissance dans l'UE s'appuie sur des perspectives qui restent excellentes au niveau mondial. La croissance à l'échelle de la planète devrait s'élever à 4,3 % cette année ainsi que l'année prochaine avant de se replier légèrement en 2007. En 2004, elle a atteint 5 %, soit

son niveau le plus élevé depuis le début des années 70. Bien qu'en léger recul, la croissance en Asie se maintiendra autour de 7-7,2 % au cours de la période sous revue. Ce chiffre exclut le Japon (2,5 % cette année et 2,2 % en 2006).

Ces observations valent aussi pour le commerce mondial qui, après un démarrage en demi-teinte, a accéléré à nouveau et devrait progresser au rythme de 7 % par an environ durant la période des prévisions.

Cependant, la situation extérieure continue de faire peser des risques sur les perspectives

de l'économie européenne, tandis que les risques paraissent plus équilibrés sur le plan intérieur.

Sur le plan extérieur, l'un des principaux risques réside dans une correction désordonnée des déséquilibres internationaux et/ou un ajustement du comportement des consommateurs américains, tandis que de nouvelles hausses des prix du pétrole ne peuvent être exclues. Du côté positif, les pays exportateurs de pétrole pourraient dépendre d'une proportion plus importante de leur revenu pétrolier supplémentaire, ce dont profiteraient les exportations de l'UE.

Sur le plan intérieur, la consommation privée pourrait se redresser plus nettement que prévu, comblant le retard de demande accumulée, à mesure que s'améliore la situation du marché du travail et que diminue l'incertitude liée à l'évolution future des revenus (par exemple quant à la viabilité des régimes de sécurité sociale et de retraite). En même temps, le niveau élevé des prix du pétrole, le manque de confiance persistant des consommateurs et les anticipations pessimistes concernant la croissance pourraient affaiblir la reprise. ■

Le texte complet des prévisions économiques d'automne de la Commission peut être consulté sur l'internet, à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/economy_finance/publications/european_economy/forecasts_en.htm

www.cobelfret.com

COBELFRET 

SHIPS / TERMINALS / TRAILERS / CONTAINERS / TRAINS / TRUCKS / BARGES / SYSTEMS / PEOPLE

Mise à jour de l'étude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise

L'«Etude d'impact de l'industrie financière sur l'économie luxembourgeoise» a été mise à jour sur base des chiffres 2003 et 2004 et est disponible en français sur le site de la CSSF (http://www.cssf.lu/fr/publications/rapport.html?cat_num=8).

L'objectif de ces études est d'actualiser et de compléter les études précédentes et d'analyser l'évolution de l'importance de

l'industrie financière dans l'économie luxembourgeoise en retenant les quatre dimensions: les revenus, la valeur ajoutée, l'emploi et la contribution aux recettes fiscales de l'Etat.

L'étude tente de considérer l'apport de l'ensemble des composantes de l'industrie financière: les activités OPC, l'activité bancaire en dehors des OPC (y compris des activités connexes comme

la Bourse, la Cetrel...), l'activité d'assurance et de réassurance et l'activité des professionnels du secteur financier en dehors des OPC. L'analyse s'appuie sur une approche par grande masse et ne vise pas une précision absolue, mais tente d'appréhender non seulement l'impact direct sur l'économie des différents acteurs, mais aussi l'impact indirect. ■

Premiers trimestres 2005

Assurances directes: Poursuite d'un rythme de croissance soutenu

La croissance du secteur des assurances directes se poursuit en 2005. Au cours des neuf premiers mois, la progression s'établit à 28,13 % par rapport à la même période de l'année précédente.

En assurance-vie, la progression de l'encaissement est de 31,27 % et se décompose en une augmentation de 33,49 % de l'encaissement relatif aux produits en unités de compte, bénéficiaires du climat favorable des marchés boursiers, et de 30,83 % de celui des produits vie à rendements garantis. Le total des provisions techniques des assureurs-vie s'établit à 37,93 milliards d'euros à la fin septembre 2005, en progression de 27,43 % par rapport à fin

septembre 2004 et de 5,79 % par rapport à la fin juin 2005.

L'assurance non-vie progresse de 9,84 %. Les assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, n'enregistrent toutefois une croissance de leur encaissement que de 0,03 %, la modestie de la croissance s'expliquant par le transfert du portefeuille d'un assureur soumis au contrôle du Commissariat aux assurances vers une succursale d'une entreprise communautaire non comprise dans les statistiques de 2005. Sans ce facteur exceptionnel, la croissance de l'encaissement sur le marché local s'élève à +4,49 %. Avec une augmentation de 46,85 % de leur encaissement, les entreprises opérant à l'étranger dans les branches d'assurances

non-vie hors assurances maritimes – parfois dans des créneaux très spécialisés – progressent de nouveau substantiellement, après une progression déjà importante en 2004. L'assurance maritime, pour laquelle seules les données des deux premiers trimestres sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles, dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres, a progressé de 9,02 % au cours de cette période.

L'ensemble des données est disponible sur le site Internet www.commassu.lu du Commissariat aux assurances. Dorénavant, ces données seront actualisées trimestriellement.

(communiqué par le Commissariat aux assurances) ■

Plus d'un milliard d'euros investis dans la construction en 2003

Le STATEC vient de publier dans son Bulletin N° 5/2005 les résultats de la statistique des bâtiments achevés de l'année 2003.

Avec 1.148 unités, le nombre des projets de construction menés à terme en 2003 a largement dépassé le résultat de l'année précédente (1.010 unités achevées), mais n'a pas atteint la moyenne de la période quinquennale 1998-2002. Les surfaces (763.000 m²) et volumes (3.228.000 m³) créés ont été en nette progression; seul le nombre des logements réalisés a été en recul. Avec environ 2.200 unités, il est resté inférieur de quelque 10 % tant à la performance de 2002 (2.475 logements) qu'à la moyenne des cinq années précédentes.

Les investissements globaux dans le bâtiment ont, pour la première fois, dépassé le cap d'un milliard d'euros en atteignant 1.001 mio de EUR en 2003. Le coût global des immeubles achevés a en effet été supérieur de près de 115 mio de EUR à l'ancien chiffre record réalisé en 1998.

Dans la construction résidentielle (et semi-résidentielle) le nombre des objets réalisés a été de

1.075 immeubles comptant 2.197 logements. La surface disponible créée a été de 437.000 m² et le volume bâti de 1.484.000 m³. Le nombre de logements nouveaux créés pour 1.000 habitants s'est limité à 4,9 unités en 2003.

Le déclin enregistré depuis 1991 pour les maisons unifamiliales a été interrompu en 2003, le nombre des réalisations passant de 784 unités en 2002 – le niveau le plus bas enregistré depuis 1970 – à 898 unités en 2003. Pour les bâtiments résidentiels collectifs on a compté l'achèvement de 162 maisons à appartements avec 1.118 logements et de 15 bâtiments semi-résidentiels comprenant 181 logements, soit au total 177 objets avec 1.299 logements.

Avec 470 mio de EUR, le coût des immeubles résidentiels achevés en 2003 n'a que légèrement dépassé le niveau des années précédentes.

Dans le secteur non résidentiel, les fluctuations d'une année à l'autre peuvent être très prononcées en raison du nombre limité des réalisations et de la forte diversité des projets. En 2002, les projets menés à terme ont été au nom-



bre de 73. Du côté des surfaces utiles et volumes bâtis, les réalisations ont atteint respectivement 326.000 m² et 1.744.000 m³.

Les investissements en immeubles non résidentiels se sont montés à 531 mio de EUR, soit une nette augmentation par rapport aux années antérieures. De cette façon, ils ont en 2003 constitué 53 % de l'ensemble des investissements, contre 28 % pour les maisons unifamiliales et 19 % pour les bâtiments résidentiels collectifs.

Le déclin enregistré depuis 1991 pour les maisons unifamiliales a été interrompu en 2003

Une version électronique du Bulletin n° 5/2005 peut être téléchargée gratuitement sur le site Internet du STATEC à l'adresse www.statistiques.public.lu.

La version imprimée peut être commandée auprès du STATEC, B.P. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 478-4377, fax: 46 42 89, e-mail: info@statec.etat.lu au prix de 3,70 EUR

www.competitivite.lu

Lancement du site Internet de l'Observatoire de la compétitivité



Le 15 novembre 2005, l'Observatoire de la compétitivité a officiellement lancé son nouveau site Internet en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, lors du colloque intitulé «Entrepreneuriat et démographie d'entreprises: facteurs de succès». Le rôle de l'Observatoire de la compétitivité, créé au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur en juillet 2003, est d'assister le gouvernement et les partenaires sociaux dans la définition du contenu et des orientations de politiques favorisant une compétitivité à long terme, source de croissance et de bien-être.

Le site Internet a été réalisé avec l'ambition d'être un outil de communication moderne, efficace et convivial. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'informer sur le thème de la compétitivité, acteurs économiques comme grand public. Le site de l'Observatoire de la compétitivité a pour vocation de rendre accessibles les publications sur la compétitivité, de regrouper les résultats synthétiques des différentes études internationales et, surtout, d'informer le public sur les travaux en cours de réalisation et d'alimenter le débat sur le futur de l'économie luxembourgeoise.

Trois URL permettent de se connecter au site: www.odc.public.lu, www.odc.lu, www.competitivite.lu.

*(communiqué par
le ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur) ■*

15 novembre 2005

Colloque «Entrepreneuriat, Démographie d'entreprises: facteurs de succès»

Le 15 novembre 2005, s'est tenu à Luxembourg-Kirchberg le premier colloque scientifique luxembourgeois sur l'entrepreneuriat et la démographie d'entreprises. Cet événement a été organisé conjointement par le Service central de la statistique et des études économiques (Statec), l'Observatoire de la Compétitivité et le Centre de Recherche Public Henri Tudor sous le patronage du Ministre de l'Economie, Jeannot Krecké.

Deux dimensions essentielles de la compétitivité, la démographie d'entreprises et l'étude des facteurs explicatifs du succès des entreprises, y ont été particulièrement mises en évidence.

La première dimension a pour objectif la collecte de données harmonisées au sein des pays membres de l'UE sur le nombre de créations et cessations annuelles d'entreprises, ainsi que sur le nombre annuel d'entreprises créées ayant survécu.

La seconde dimension a nécessité le lancement d'une enquête spécifique auprès des entreprises situées sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg. L'enquête sur les facteurs de succès des entreprises au Luxembourg – l'enquête FoBS, Factors of Business Success – lancée sous la coordination d'Eurostat, porte sur les entreprises créées en 2002 qui sont toujours en activité en 2005. Elle tente de cerner les facteurs explicatifs du succès de ces entreprises à l'aide de questions portant sur le profil de l'entrepreneur initial au moment de la création de son entreprise, sur les caractéristiques de l'entreprise en 2002 et en 2005, ainsi que sur les stratégies de ces entités en matière de ressources humaines, de financement ou de positionnement sur leurs marchés.

L'enquête comprend également des questions permettant d'identifier les obstacles rencontrés par les entrepreneurs, les sources de conseils les plus pertinentes, prodiguées pen-

dant et après la création, de même que les prévisions des entrepreneurs-dirigeants sur les perspectives de croissance de leurs entreprises dans les deux années à venir.

L'objectif du colloque était non seulement de présenter les résultats de ces travaux en cours sur l'entrepreneuriat et la démographie d'entreprises au Luxembourg, mais aussi de les comparer à des études et expériences réalisées dans d'autres pays, ainsi que d'élargir le champ de ces études à d'autres disciplines telles les sciences de gestion, la sociologie ou la psychologie.

Les études luxembourgeoises sur le sujet s'inscrivent dans le cadre d'une collaboration plus vaste entre l'Observatoire de la Compétitivité du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, le STATEC et le CRP Henri Tudor présentée à la presse le 10 octobre dernier dont vous trouverez le communiqué en annexe.

Pour plus d'informations, ainsi que les résultats de l'étude, veuillez consulter le lien suivant:
<http://www.tudor.lu/entrepreneuriat05>.

 **MILLEURS VŒUX**

LOGOMOTIF
ADVERTISING-TEXTILE-PROMOTION

 **BONNE ANNÉE 2006**

VÊTEMENTS PUBLICITAIRES - IMPRESSIONS & BRODERIES

Zoning commercial Marnach - L-9764 MARNACH - Tél. : 26 91 00 11 - Fax : 26 91 00 21 - www.logomotif.lu

La vente de biens **quelles garanties**



meubles corporels: le vendeur doit-il fournir?



La chronique juridique de ce mois a pour objet d'étudier les conséquences pratiques de la loi du 21 avril 2004 relative à la garantie de conformité pour le vendeur professionnel luxembourgeois. Une chronique ultérieure rappellera brièvement le régime des autres garanties découlant du code civil et de la jurisprudence, de même que le cadre légal à la garantie commerciale que le vendeur professionnel est libre de consentir à ses clients.

Le régime de garantie de conformité (ci-après désignée par la «loi») a été introduit en droit luxembourgeois par la loi du 21 avril 2004 relative à la garantie de conformité (Mémorial A N° 60 du 29 avril 2004). Cette loi transpose la directive européenne 1999/44/CE du 25 mai 1999 sur certains aspects

de la vente et des garanties des biens de consommation.

Il convient d'abord de s'interroger sur la question de savoir dans quelles situations cette garantie est susceptible de jouer. Ensuite, il faut s'interroger sur son contenu. Enfin, seront analysés le mode de réparation et la mise en œuvre de cette garantie.



■ I. Le champ d'application de la loi

I. 1. Champ d'application matériel: quel type de contrat? quel type de bien?

Le nouveau régime établi par la loi s'applique non seulement aux ventes proprement dites, mais aussi aux contrats de fourniture de biens meubles à fabriquer ou à produire: par exemple le contrat par lequel un commerçant s'engage à réaliser des rideaux ou des meubles sur mesure pour un consommateur (ce type de contrat est qualifié en droit luxembourgeois non de contrat de vente, mais de contrat de louage d'ouvrage.)

Il faut que la vente ou le contrat de fourniture porte sur des biens meubles corporels (par exemple des vêtements, une machine à laver, une voiture, un canapé etc.). Il peut s'agir tant de biens neufs que de biens d'occasion. Ne sont pas visés par cette loi les contrats portant sur des biens immeubles et des droits et biens incorporels (par exemple: la vente de parts sociales).

Sont aussi expressément exclus du champ d'application de la loi les biens vendus par autorité de justice, la vente d'électricité, l'eau et le gaz, sauf lorsqu'ils sont conditionnés dans un volume délimité ou en quantité déterminée.

I. 2. Champ d'application personnel: quel vendeur? quel acheteur?

Côté vendeur, la loi ne s'applique qu'au vendeur (personne physique ou morale) qui agit dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale. En revanche le vendeur occasionnel (par exemple le particulier qui vend sa

voiture privée) n'est pas visé par la loi.

Côté acheteur, la loi ne s'applique qu'aux ventes de biens meubles corporels à un consommateur, c'est-à-dire une personne physique qui agit à des fins qui n'ont pas de rapport direct avec son activité professionnelle ou commerciale.

■ II. Que doit garantir le vendeur dans le cadre de la garantie de conformité?

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat, c'est-à-dire un bien qui:

- présente les caractéristiques que les parties ont définies d'un commun accord;
- est propre aux usages auxquels servent habituellement les biens du même type;
- correspond à la description donnée par le vendeur et qui possède les qualités que celui-ci a présentées au consommateur sous forme d'échantillon ou de modèle;
- est propre à l'usage spécial recherché par le consommateur et dont il a informé le vendeur sans que ce dernier ait exprimé de réserve;
- présente les qualités qu'un consommateur peut raisonnablement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur dans la publicité ou sur l'étiquetage;
- correspond aux déclarations publiques qui émanent du producteur ou de son représentant, à moins que le vendeur ne démontre qu'il ne connaissait pas, ou n'était pas raisonnablement en mesure de connaître, la déclaration en cause.

Le vendeur répond en outre des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été effectuée sous sa responsabilité.

L'existence ou non du défaut de conformité s'apprécie au moment de la délivrance du bien vendu.

Il résulte de cette définition particulièrement large de la notion de conformité que toute différence par rapport aux engagements du contrat peut en principe être sanctionnée par la garantie de conformité, même si elle ne rend pas le bien impropre à l'usage (contrairement à la garantie de vice caché). Le vendeur est donc bien conseillé de connaître parfaitement les produits mis en vente (notamment les publicités faites par le producteur, les affirmations sur l'étiquetage et les modes d'emploi pour le bien en question). Il lui faut aussi être à l'écoute de ses acheteurs potentiels, afin d'éviter tout malentendu ou confusion sur les caractéristiques du bien vendu. Au cas où le consommateur exprime le souhait d'utiliser le bien pour un usage spécial (c'est-à-dire un usage qui sort de l'usage habituel du bien), le vendeur doit émettre une réserve qu'il est conseillé de constater par écrit.

Le vendeur ne peut pas s'exonérer de cette garantie de conformité avec l'argument qu'il n'aurait pas connu le défaut de conformité.

■ III. Quel mode de réparation?

Le consommateur qui constate qu'il s'est fait délivrer un bien non conforme dispose d'un choix entre quatre modes de réparation:

1. la résolution de la vente, c'est-à-dire la restitution du bien et du prix;
2. la restitution d'une partie du prix;
3. la réparation proprement dite du bien non conforme;
4. le remplacement du bien non conforme.

Quelle doit être l'attitude du vendeur face au choix exercé par le consommateur? Si le consommateur a exercé l'option 1. ou 2., le vendeur peut s'y opposer en remplaçant ou en réparant le bien sans frais ni inconvénients majeurs pour le consommateur dans le mois de la demande formulée par le consommateur. L'option 1 ne peut cependant jamais être exercée par le consommateur si le défaut de conformité est mineur. Si le consommateur a choisi l'option 3 ou 4, mais que celles-ci sont impossibles à réaliser (par exemple si la vente a porté sur un meuble antique qui ne peut être remplacé) ou disproportionnées en termes de coûts, le vendeur peut lui proposer une résolution de la vente ou une diminution du prix. Le vendeur choisit entre l'option 3 et 4 celle qui ne constitue pas pour lui une charge excessive.

Le vendeur dispose d'un délai d'un mois à compter de la demande du consommateur pour procéder à la mise en conformité. Il doit en outre veiller à ce que la mise en conformité ait lieu sans frais ni inconvénient majeur pour le consommateur, tout en tenant compte de la nature du bien et de l'usage spécial recherché par le consommateur. A défaut de procéder dans le mois à une mise en conformité, le consommateur peut soit rendre le bien et se faire restituer le prix, soit garder le bien et se faire restituer une partie du prix.

Le vendeur est en outre tenu de tous dommages et intérêts envers le consommateur.

■ IV. Comment mettre en œuvre la garantie?

En principe, il revient au consommateur de prouver par tout moyen le défaut de conformité qui doit avoir existé au moment de la délivrance du bien. Toutefois, la loi établit une présomption simple que les défauts de conformité qui apparaissent dans un délai de six mois à partir de la délivrance sont présumés exister au moment de la délivrance. Cela signifie concrètement que pendant les six premiers mois qui suivent la délivrance, il appartient au vendeur de prouver que le défaut de conformité s'est produit seulement après la délivrance, par exemple par une mauvaise manipulation du bien par le consommateur ou un défaut d'entretien pour pouvoir s'exonérer de sa responsabilité.

Une fois qu'il est établi que le défaut de conformité remonte au moment de la délivrance ou même antérieurement, le vendeur peut encore mettre en échec le jeu de la garantie, s'il prouve soit que le consommateur avait connaissance du défaut de la chose au moment de la délivrance du bien ou ne pouvait l'ignorer, soit que le défaut de conformité affecte les matériaux que le consommateur a lui-même fournis.

Le consommateur doit impérativement dénoncer au vendeur le défaut de conformité dans un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien non conforme. La dénonciation peut se faire par un moyen quelconque (lettre simple ou recommandée, fax, e-mail etc., voire oralement).



A compter de cette dénonciation court un nouveau délai de deux ans pour intenter une action en justice contre le vendeur. Ce délai de deux ans est interrompu par tous pourparlers entre le vendeur et l'acheteur, une assignation en référé et par toute instruction judiciaire relative au défaut. Au cas où le vendeur constate que les pourparlers sont voués à l'échec, il devra notifier au consommateur par lettre recommandée l'interruption des pourparlers. Cette notification fait courir un nouveau délai d'un an pendant lequel le consommateur peut se pourvoir en justice.

Toute convention conclue avant que le consommateur n'ait formulé sa réclamation qui écarterait ou limiterait directement ou indirectement les dispositions de la loi (par exemple: clauses qui restreindraient la notion de conformité, réduiraient la durée de dénonciation, soumettraient la dénonciation à un certain formalisme etc.) sont interdites et non écrites.

Afin d'éviter les demandes de réparation d'un bien jugé non conforme au contrat, le vendeur est tenu de présenter en détail les caractéristiques du bien qu'il met en vente



Economisez du temps et de l'argent !

BClux, le partenaire privilégié des PME

9, route des Trois Cantons - L-8399 Steinfort (Windhof) - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98
E-mail: info@bclux.lu - Site web: <http://www.bclux.lu>



Il existe cependant deux exceptions à cette interdiction. La première concerne les biens d'occasion pour lesquels la loi prévoit la possibilité de convenir par une clause contractuelle écrite et individuellement négociée (c'est-à-dire non inclus dans les conditions générales) une durée de garantie plus courte, sans que cette durée ne puisse être inférieure à un an. Il est recommandé de faire signer spécialement une telle clause par le consommateur. En matière automobile, une telle réduction n'est valable que si la première mise en circulation du véhicule a eu lieu il

y a plus d'une année. La seconde exception est la possibilité d'insérer une clause contractuelle par laquelle le consommateur déclare avoir eu connaissance des défauts au moment de la conclusion du contrat en précisant la nature de ce défaut. En présence d'une telle clause, l'acheteur ne peut alors se prévaloir ultérieurement de la garantie pour exiger la réparation du défaut signalé. En pratique une telle clause risque toutefois de dissuader le consommateur de conclure la vente.

Enfin, notons que la loi s'applique obligatoirement à tous les

contrats conclus après le 3 mai 2004. La loi a un effet rétroactif pour les consommateurs seulement: en effet ils disposent de la faculté d'invoquer la loi pour tous les contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2002.

Rappelons que la loi n'a pas modifié le régime des garanties légales énoncées dans le code civil (garantie des vices cachés et garantie de défaut de conformité) qui restent donc entièrement en vigueur. Elles seront évoquées dans la prochaine chronique juridique. Il en sera de même des garanties commerciales. ■

Justice

Le Luxembourg se joint au projet pilote **d'interconnexion des casiers judiciaires**

Pascal Clément,
ministre
français de
la Justice et
Luc Frieden,
ministre de
la Justice



Copyright photo: SIP

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, a eu récemment à Paris une réunion de travail avec le ministre français de la Justice, Pascal Clément, dont l'objet était la discussion des dossiers européens actuellement en négociation, tels que le projet de direc-

tive européenne rendant obligatoire la conservation de certaines données relatives aux communications téléphoniques ou électroniques ou la proposition de la Commission européenne d'instituer une procédure d'injonction de payer européenne. Au cours de la réunion,

le Ministre de la Justice française a saisi l'occasion pour exposer le projet d'interconnexion des casiers judiciaires qui est actuellement en cours d'élaboration entre la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne. Luc Frieden a annoncé que le Luxembourg va se rallier à ce projet pilote mis sur pied par ses pays voisins. Pour le ministre de la Justice, il importe que le Luxembourg participe à ce projet pour améliorer l'échange d'information entre les autorités de poursuite et de contribuer ainsi à une meilleure efficacité de la Justice.

Le ministre Frieden, qui a relevé l'importance de ce projet pilote pour le bon fonctionnement de l'espace judiciaire européen, a souligné que le projet d'interconnexion de casiers judiciaires devrait à terme être étendu à tous les Etats membres de l'Union européenne. ■

Commandes d'annonces publicitaires: **Attention arnaque!**



Ces derniers temps, la Chambre de Commerce se voit saisie de plus en plus souvent de plaintes de la part de ses membres qui l'informent d'arnaques ou de tentatives d'arnaques frôlant le domaine de l'escroquerie dont ils sont victimes.

Les tentatives en question concernent de prétendues commandes d'annonces publicitaires. Ces arnaques ou tentatives d'arnaques ciblent presque tous les secteurs.

Les méthodes utilisées

La Chambre de Commerce croit avoir décelé trois scénarios.

Le premier consiste à envoyer un formulaire par fax sur lequel figurent les coordonnées intentionnellement inexacts du commerçant. Le cas échéant on lui demande de les corriger et de renvoyer le formulaire. L'arnaque consiste dans le fait qu'il est difficilement décelable pour le destinataire qu'il conclut un contrat du seul fait de corriger, de signer et de renvoyer le document. En outre ce dernier présente souvent dans la forme une certaine

similitude avec celui d'autres éditeurs connus.

Un deuxième scénario, essentiellement retrouvé dans le domaine de la restauration, consiste à appeler le commerçant par téléphone en lui faisant croire qu'il reste encore redevable d'un certain montant pour une annonce commandée dans un support publicitaire et parue il y a deux ou trois années.

Finalement, le troisième cas de figure consiste à se faire passer pour un représentant d'une agence publicitaire chargée d'élaborer une documentation publicitaire en faveur d'une commune ou d'une (prétendue) association caritative. Il est alors demandé à l'entreprise de confirmer la commande, le plus souvent sans même connaître le titre du prétendu support publicitaire.

Certaines de ces tentatives sont précédées de coups de téléphone intempestifs, menés sur un ton agressif et revendicateur. Un autre point commun consiste à vouloir surprendre les victimes potentielles p.ex. pendant les heures de pointe. Enfin, troisième point commun, les annuaires publicitaires ne jouissent pas en général d'une notoriété dans les secteurs concernés. Finalement, très souvent on fait croire au commerçant que l'annonce a déjà été convenue avec une autre personne de l'entreprise et qu'il n'y a plus qu'à formaliser ce qui a été décidé.

Tous ces cas de figure ont en commun que les instigateurs misent sur la gêne, l'inexpérience ou la naïveté de la personne appelée. Les appelants essayent d'intimider les victimes par téléphone afin que celles-ci signent des soi-disant «clau-

ses de rétractation ou d'annulation», ces dernières ne constituant cependant rien d'autre qu'un engagement des victimes.

Se prémunir contre les arnaques

La Chambre de Commerce lance dès lors un appel à ses membres de ne rien signer sous la pression et de lire attentivement les stipulations des documents et formulaires qu'ils sont sollicités à signer, en particulier celles en petits caractères annotées au bas ou sur le dos des documents. Les auteurs des agissements rapportés à la Chambre de Commerce sont tant des sociétés luxembourgeoises que des sociétés établies à l'étranger.

La Chambre de Commerce rappelle dans ce cadre que la législation relative à la protection des consommateurs ne s'applique pas à ce genre d'opérations conclues entre deux professionnels et qu'il n'y a dès lors pas moyen d'invoquer un droit de rétractation. Ces contrats sont alors conclus pour une, voire plusieurs années et prévoient souvent un droit de résiliation annuelle dont le délai d'exercice est très court.

La Chambre de Commerce rappelle que si, le cas échéant, des relances ou des rappels de factures peuvent se faire de façon téléphonique, les recouvrements sérieux de créances effectivement dues se font exclusivement par la voie écrite et non pas par téléphone!

Enfin, les personnes qui s'estiment victimes de tels agissements ont toujours la possibilité de déposer une plainte auprès de la police judiciaire. ■

Nouvelles dispositions fiscales

Assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs – projet de loi

En date du 18 octobre 2005, le Ministre des Finances a présenté à la Chambre des Députés le projet de loi N° 5503 mettant en œuvre la directive 2004/56/CE du Conseil du 21 avril 2004 concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs.

À l'heure actuelle, l'assistance mutuelle en matière de fiscalité directe entre les États membres de l'Union européenne est régie par la directive 77/799/CEE du 19 décembre 1977, transposée sur le plan national par les loi et règlement grand-ducal du 15 mars 1979, ainsi que par les conventions bilatérales, destinées à éliminer la double imposition ou à prévenir la fraude ou l'évasion fiscales.

La directive 2004/56/CE du 21 avril 2004 montre l'une ou l'autre voie pour une possible extension ou intensification de la coopération administrative. Elle apporte surtout des clarifications au régime communautaire actuel et ne contient guère d'obligation nouvelle.

Du point de vue national, le point majeur à mettre en œuvre est celui de l'assistance par notification d'actes: la notification doit parer aux difficultés qu'éprouvent les autorités fiscales lorsqu'elles ont l'obligation légale d'informer un contribuable de certains actes, alors qu'il a transféré son domicile dans un autre État membre.

Ainsi, l'autorité requérante doit être informée de la date de la notification et ne saurait se satisfaire d'une date d'envoi qui ne serait

même pas certifiée par une institution indépendante.

Par ailleurs, le Luxembourg, comme bien d'autres États, n'admet pas que les autorités ou juridictions fiscales étrangères notifient des actes sur son territoire, et réciproquement.

En plus, le projet de loi sous rubrique consacre en droit interne le principe d'une nouvelle forme de l'assistance mutuelle, à savoir la faculté des contrôles simultanés. Le projet de loi est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/archive/newsletter/2005/nl_111105/Projet_de_loi_5503_assistance_mutuelle.pdf

Bonification d'impôt en cas d'embauchage de chômeurs – projet de loi

Le projet de loi N° 5501, déposé le 13 octobre 2005 à la Chambre des Députés par le Ministre du Travail et de l'Emploi, a pour objet principal d'apporter de légères modifications au dispositif des mesures actives en faveur de l'emploi afin de l'adapter aux évolutions constatées sur le marché du travail en harmonisant notamment certaines conditions d'attribution des aides et mesures en faveur de l'emploi.

Du point de vue fiscal, les employeurs offrant une occupation salariée à des personnes sans travail, inscrites depuis 3 mois et assignées par l'ADEM, peuvent bénéficier d'une bonification d'impôt s'élevant à 10 % de la rémunération mensuelle brute pendant une durée de 36 mois à compter du mois d'embauchage.

Le texte actuel exige la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée ou déterminée de 24 mois ne pouvant pas porter sur une durée de travail inférieure à 16 heu-

res par semaine. Dans le contexte général d'une harmonisation des conditions d'attribution de diverses mesures actives en faveur de l'emploi, la durée minimale du contrat de travail à durée déterminée est ramenée à 18 mois. Le projet de loi est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/archive/newsletter/2005/nl_141105/Projet_de_loi_5501.pdf

Taux d'intérêt 2005 et 2006 relatif à l'économie et la bonification d'intérêts

Tous les biens et avantages en espèces et en nature mis à la disposition du contribuable dans le cadre d'une occupation salariée font partie du revenu et sont de ce fait soumis à l'impôt. Conformément à cette disposition, un prêt sans intérêts ou à intérêts réduits accordé par l'employeur au salarié est à considérer comme avantage en nature (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts).

Le calcul de l'économie d'intérêts est effectué moyennant un taux d'intérêt forfaitaire, celui-ci étant censé correspondre au prix moyen du marché.

Au vu de la confirmation de la tendance à la baisse des taux des prêts hypothécaires, le taux d'intérêt permettant le calcul de l'économie d'intérêt est fixé par règlement grand-ducal du 31 octobre 2005 à 3 % pour les années d'imposition 2005 et 2006. Le règlement grand-ducal sous rubrique est reproduit sous:

http://www.impotsdirects.public.lu/archive/newsletter/2005/nl_221105/Règlement_grand-ducal_du_31_octobre_2005.pdf ■

**EXPORTER
SANS PERDRE LE NORD**



ASSURANCE-CRÉDIT

Projets de loi pour avis à la **Chambre**

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39- 332 ou 354.

■ **Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle**

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.

Avant-projet de règlement grand-ducal portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires techniques et de l'examen de fin d'études de la formation de technicien.

Avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 1^{er} juillet 2005 portant organisation de l'examen de fin d'apprentissage. (2989TRO)

■ **Ministère de la Famille et de l'Intégration**

Projet de loi portant modification de

1. la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales;
2. de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les alloca-

tions familiales et portant création de la caisse nationale des prestations familiales;

3. la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel;
4. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail. (2990DAN)

■ **Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur**

Projet de loi relatif à la création d'un Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation et de la sécurité des produits et services. (2991DAN)

■ **Ministère de la Santé**

Avant-projet de loi relatif à la recherche biomédicale. (2873bisBJE)

■ **Ministère des Finances**

Projet de loi relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant

à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 93/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil. (2994BJO)

Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 24 décembre 1990 établissant un régime d'imposition forfaitaire des marins (pris sur la base de l'article 109 de la loi du 9 novembre 1990 ayant pour objet la création d'un registre public maritime). (2997MCH)

■ **Ministère du Travail et de l'Emploi**

Projet de loi 5386

1. transposant la directive 2003/88/CE du Parlement européen du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail;
2. modifiant la loi modifiée du 7 juin 1937 ayant pour objet la réforme de la loi du 31 octobre 1919 portant règlement légal du louage de services des employés privés;
3. modifiant la loi modifiée du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée de travail des ouvriers occupés dans les secteurs public et privé de l'économie;

soumis de Commerce

4. modifiant la loi modifiée du 17 juin 1994 concernant les services de santé au travail. (2880bisWJE-BJO)
- bre 1994 concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. (2996MCH)

Projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal relatif à la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil. (2992MCH)

Projet de loi portant

1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique;
2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité du traitement en matière d'emploi et de travail;
3. modification des articles 8 et 13 de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées;
4. abrogation de l'article 6 de la loi modifiée du 12 mars 1973 portant réforme du salaire social minimum. (2995AFR)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 14 décem-



ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE DES CONSEILS COMPTABLES ET FISCAUX

Les membres de l'ALCOMFI
au service des petites
et moyennes entreprises
et des professions libérales.

Visitez notre nouveau site
www.ALCOMFI.lu

ALCOMFI ASBL • BP 477
L-2014 Luxembourg

Contribution des aux **discussions** en matière

Les organisations patronales vont investir leurs efforts dans l'augmentation de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi en donnant un nouvel élan à la création de postes d'apprentissage et à la conclusion de stages d'insertion



milieux économiques **tripartites** de politiques d'emploi



La contribution de l'UEL aux discussions tripartites en matière de politiques de l'emploi contient des propositions concrètes au programme de réforme que le Gouvernement se propose d'établir pour combattre le chômage.

NOTES

¹ L'UEL regroupe les organisations suivantes:

Association des Banquiers et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg · Confédération Luxembourgeoise du Commerce · Fédération des Artisans · Fédération des Industriels Luxembourgeois · Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers



Les organisations patronales accueillent favorablement l'intention du Gouvernement de procéder à une évaluation critique des instruments de politique active en faveur de l'emploi dans le but d'optimiser leur efficacité. L'UEL¹ a lors de la réunion du Comité de Coordination Tripartite du 18 novembre 2005 signalé la détermination des milieux économiques à apporter leur soutien aux instruments en question, en particulier aux «mesures en faveur de l'emploi», assumant ainsi plei-

nement la part de responsabilité sociale qui leur revient dans une approche solidaire dans la lutte contre le chômage (II).

Les organisations patronales estiment cependant que la lutte contre le chômage ne peut se limiter au seul exercice, bien qu'utile, de réagencer les instruments de politique active en faveur de l'emploi, mais qu'elle doit s'inscrire pour être efficace dans un concept global dégageant des mesures de différentes natures et cohérentes entre elles (I).

■ L'établissement d'un concept global et cohérent de politique de l'emploi

A. La mobilité de l'emploi

Selon l'UEL, la lutte contre le chômage doit s'inscrire dans un concept plus global de politique en faveur de l'emploi englobant aussi des aspects de droit du travail qui permettent d'aboutir à une plus grande mobilité des personnes sur le marché du travail. Cette mobilité constitue un préalable à une intégration plus dynamique au marché du travail des effectifs inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ADEM, d'une part, et, d'autre part, à un ressourcement optimal des entreprises en personnes présentant les compétences et profils requis. Parmi les propositions concrètes formulées par l'UEL dans sa contribution au programme national de réforme, citons les suivantes:

- faciliter le recours au contrat de travail à durée déterminée et allonger la durée des contrats en question;
- allonger les périodes d'essai dans les contrats de travail devant stimuler l'embauche de personnes difficilement plaçables;
- faciliter le recours au prêt temporaire de main-d'œuvre;
- revêtir davantage de dispositions du droit du travail, notamment en matière d'organisation du travail, d'un caractère supplétif, ce afin de permettre aux partenaires sociaux de conclure en toute sécurité juridique des arrangements spécifiques pouvant dévier des solutions uniformes imposées par le législateur pour mieux répondre aux ambitions des parties concernées;

- retirer aux revenus de remplacement les éléments dissuadant les allocataires de rechercher un nouvel emploi;
- appliquer des grilles de salaires reposant davantage sur les compétences et les performances que sur l'âge ou l'ancienneté dans l'intérêt de l'employabilité des travailleurs âgés;
- optimiser les services d'intermédiation de l'ADEM et réorganiser les mesures pour l'emploi sur la base des enseignements à tirer des études et des rapports respectifs en voie d'élaboration;
- enfin, dans une optique de rendre le travail plus attractif, revoir la disposition qui crée des droits à des jours de congé de récréation pendant les périodes d'absence prolongée pour maladie, maternité etc.

B. La création de l'emploi

Plutôt que de focaliser les efforts sur le maintien de l'emploi en cas de restructuration des entreprises, l'UEL préconise un recentrage de la politique de l'emploi vers la création d'emploi.

Dans ce contexte, il convient de souligner que ce dernier objectif est d'autant plus prometteur que l'économie luxembourgeoise a généré par le passé en moyenne annuelle un nombre important de nouveaux postes approchant en chiffre absolu le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM.

Le défi à relever est donc de maintenir, voire d'augmenter ces performances à l'avenir et d'en faire profiter davantage les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM.

C. L'institution d'un salaire social minimum de formation

L'UEL partage le constat du Professeur Fontagné sur les effets néfastes du niveau élevé du salaire social minimum qui exclut de l'emploi les travailleurs à faible productivité. L'introduction d'un salaire minimum qui affranchirait les entreprises d'une partie du salaire n'ayant pas de contrepartie en termes de valeur ajoutée – concept qui consiste à former les jeunes salariés pour justifier le montant du salaire social minimum – ne manquerait pas d'avoir un impact favorable sur l'emploi de ces personnes.

La mise en œuvre tant d'un salaire social minimum formation que d'un plafonnement de l'adaptation automatique des salaires à l'indice des prix tels que préconisés par l'UEL dans sa contribution au plan de réformes constitue un maillon indispensable de cette politique de relance de l'emploi. Aussi les organisations patronales estiment-elles indispensable que les discussions en question soient entamées incessamment au sein du Comité de coordination tripartite.

D. Les initiatives sociales en faveur de l'emploi

Ces initiatives, dans la mesure où elles s'occupent de personnes qui sont implaçables sur le « premier marché de l'emploi » à défaut d'encadrement spécifique soutenu, peuvent valablement contribuer à leur tour à l'augmentation de l'employabilité de ces personnes. Toutefois, l'entorse au jeu de libre concurrence que constitue notamment leur statut financier favorable qui tient à l'intervention financière des pouvoirs publics n'est justifiable que dans la mesure où ces initiatives poursuivent exclusivement l'objectif d'une réintégration des personnes en question et qu'elles limitent leur rayon d'action aux domaines



L'orientation professionnelle doit devenir plus prospective et tableur sur les besoins du futur afin d'éviter une inadéquation des qualifications par rapport au marché du travail

d'activité où l'offre émanant du secteur privé est insuffisante ou inexistante.

E. La réforme de l'ADEM

La mission d'intermédiation de l'ADEM est le point d'intersection de toutes les politiques actives en faveur de l'emploi. Pour être à la hauteur des enjeux et pour pouvoir accompagner valablement la réforme des politiques d'emploi, une amélioration de cette mission d'intermédiation est nécessaire. En effet, l'ADEM ne pouvant servir d'organe d'intermédiation valable pour les entreprises que si elle dispose de données complètes et précises sur les compétences des personnes à placer sur le marché du travail, il importe d'affiner l'analyse du portefeuille de compétences disponibles à l'Administration de l'Emploi. Alors que l'institution des consultants relevant des différents secteurs économiques a prouvé son efficacité en améliorant le dialogue entre intervenants sur le marché, il s'agit pour l'ADEM de s'assurer que les placeurs, auxquels revient un rôle clé dans le processus d'embauchage, acquièrent le profession-

nalisme requis pour intégrer valablement et en plus grand nombre les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM sur le marché du travail.

F. L'orientation professionnelle

L'UEL accueille favorablement les réflexions du Ministère du Travail et de l'Emploi concernant l'organisation de l'orientation professionnelle. Outre les idées avancées en la matière, les organisations patronales estiment que l'orientation doit devenir plus prospective et tableur sur les besoins du futur afin d'éviter à l'avenir une inadéquation des qualifications par rapport au marché du travail. Une telle approche doit être fondée sur des études prospectives concernant les qualifications requises dans les différents secteurs et branches économiques à l'instar de celle réalisée récemment pour le secteur d'activité des TICs dans le cadre du projet «Innosertion».

Il va sans dire que les programmes scolaires doivent être adaptés en fonction des enseignements tirés de ces études.

■ Apport particulier des entreprises aux efforts tendant à endiguer le chômage

Dans le cadre des «mesures» actuellement en place, les organisations patronales se proposent d'investir leurs efforts principalement dans l'augmentation de l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi en donnant un nouvel élan à la création de postes d'apprentissage, d'un côté, et à la conclusion de stages d'insertion, de l'autre. La population cible comprend ainsi tant les jeunes qui aspirent à accomplir leur formation initiale par le biais de l'apprentissage que ceux qui disposent déjà d'une formation initiale mais qui nécessitent une formation pratique sur le tas, moyennant stage d'insertion, afin de leur permettre d'accomplir leur future tâche professionnelle. Enfin l'institution d'un salaire social minimum formation s'adresserait utilement à la fois aux jeunes qui disposent déjà d'un contrat de travail mais dont la productivité est insuffisante par rapport à leur salaire et à ceux qui, faute de qualification, n'ont pas encore trouvé d'emploi.



A. L'augmentation sensible des postes d'apprentissage

Les chambres et fédérations patronales s'engagent à intervenir auprès des entreprises pour augmenter de façon significative le nombre de postes d'apprentissage et pour donner accès par cette voie à un plus grand nombre de jeunes à une telle formation. Ainsi, le secteur de l'artisanat envisage d'augmenter le nombre des jeunes sous contrat d'apprentissage de quelque 1.300 à l'heure actuelle à 2.000 à partir de l'exercice prochain. Pour les secteurs de l'industrie et du commerce, le but consisterait à augmenter le nombre de postes d'apprentissage de 300 unités par an. Dans le secteur horeca, il convient de rappeler que les vacances de postes d'apprentissage dépassent la centaine.

Pour leur part, les chambres professionnelles patronales se proposent, par le biais des conseillers d'apprentissage, de sensibiliser les jeunes détenteurs d'un CATP qui ne trouvent pas d'emploi en vue de les réorienter moyennant requalification vers un autre métier.

B. Les stages d'insertion

En ce qui concerne les stages d'insertion, les organisations s'efforceront de multiplier les conventions cadres permettant d'accueillir des jeunes en stage en milieu professionnel. Ces conventions cadres sont à conclure entre, d'une part, l'ADEM et, d'autre part, les entreprises ou les fédérations sectorielles et chambres professionnelles patronales. Les entreprises en question qui relèvent surtout de l'industrie et du secteur financier seront invitées à utiliser davantage que par le passé cette voie de formation pour permettre à un plus grand nombre de jeunes inscrits à l'ADEM de parfaire leur formation et de disposer ainsi de meilleurs atouts pour se positionner sur le marché du travail.

A noter dans ce contexte que la durée des stages d'un an telle que prévue actuellement par la législation en place peut s'avérer insuffisante pour certaines tâches professionnelles en présence d'un environnement de travail de plus en plus complexe.

Il est entendu que les moyens à mettre en œuvre pour diminuer le chômage ne se limitent pas aux seules propositions concrètes de l'UEL. Ainsi par exemple, l'opportunité du recours à d'autres «mesures», tels les contrats d'auxiliaire temporaire, sera également examinée.

C. La solidarité intrasectorielle

Lors de l'annonce de plans sociaux, la fédération sectorielle a dans le passé diffusé un relevé des compétences des effectifs touchés à des entreprises d'un même secteur. Cette façon pragmatique de procéder notamment par le secteur bancaire a pu éviter le chômage à une grande partie de salariés et est utilement transposable à d'autres secteurs.

En guise de conclusion, seule une approche globale qui réunit l'ensemble des mesures concrètes proposées par l'UEL et qui tient compte des enseignements à tirer des études tant de l'OCDE sur l'amélioration de la mission d'intermédiation sur le marché du travail de l'ADEM que du CEPS sur l'efficacité des différentes «mesures en faveur de l'emploi» permettra à notre pays de diminuer sensiblement le chômage.

(communiqué par l'UEL) ■



Votre sécurité nous intéresse!

Safetyconcept, le spécialiste de la sécurisation lors des travaux en hauteur

- Protections antichute permanentes
- Filets de sécurité
- Protections latérales
- Solution mobile
- Echelles de sécurité
- Equipement de protection individuel et accessoires

Safetyconcept
Your security - our job!

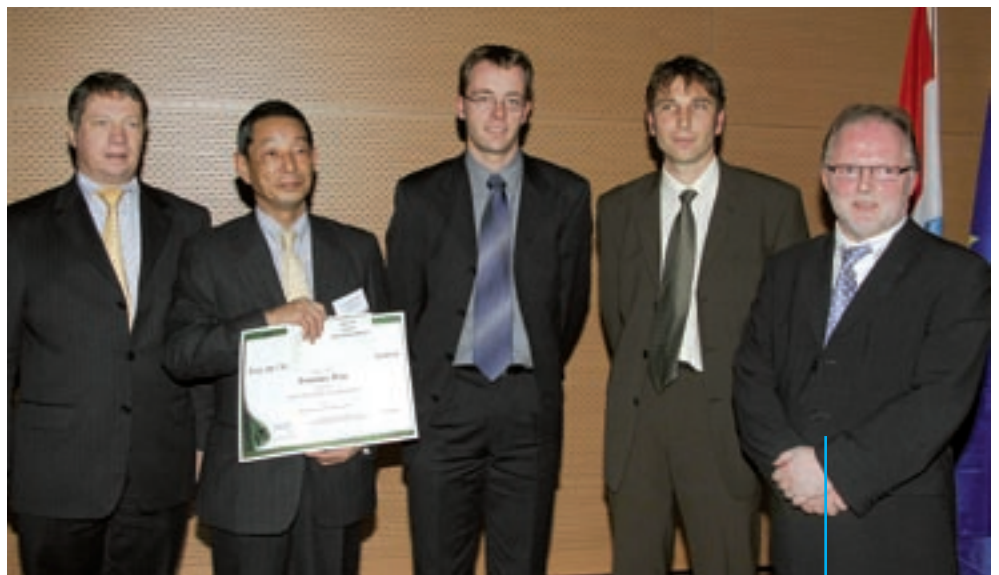
Safetyconcept s.a.
45, rue de Hussigny
L-4461 BELVAUX
tél. +352 26 59 69-1
fax +352 59 60 01
contact@safetyconcept.lu
www.safetyconcept.lu

DuPont Teijin Films Luxembourg S. A. remporte le 9^e Prix de l'environnement pour l'industrie

Le 24 novembre 2005 a eu lieu au siège de la FEDIL la cérémonie de la 9^e remise du Prix de l'environnement pour l'industrie, en présence de nombreux invités, dont notamment le ministre de l'environnement, Lucien Lux, les membres du jury ainsi que les lauréats de la promotion 2005. Lors de sa réunion du 10 novembre, le jury composé d'experts issus des secteurs public et privé, a décidé d'attribuer le Premier prix à DuPont Teijin Films Luxembourg S.A. pour le projet «Réutilisation de diéthylène glycol» répondant parfaitement aux critères fixés dans le règlement du Prix de l'environnement, à savoir l'écologie, l'innovation, la réalisation pratique et l'économicité.

Le projet introduit par DuPont Teijin Films permet d'épargner des ressources non renouvelables (2.300 tonnes de diéthylène glycol par an) et diminue les frais variables (frais de l'énergie) tout en maintenant la qualité du produit. Par ailleurs, il évite de nombreux transvasements et transports (élimination annuelle de 210 cycles de transports à 22 tonnes sur 150 kilomètres) et rend la distillation superflue.

Les auteurs du projet se sont servis de la méthodologie Six Sigma pour explorer les possibilités de réalimenter le glycol plus régulièrement et dans des proportions beaucoup plus élevées. Le diéthylène glycol est à la fois matière première et sous-produit lors de la fabrication de polyesters PET.



Le jury a également attribué le Deuxième prix à Arcelor S.A. pour le projet «Monitoring et gestion innovante des données environnementales», outil de management exemplaire constituant un préalable à la maîtrise des performances écologiques du groupe Arcelor sur le plan mondial et à la réalisation d'améliorations dans ce domaine.

La stratégie de gestion environnementale d'Arcelor repose sur trois piliers, une organisation adaptée à la structure du Groupe, la certification ISO 14001 des sites ayant un impact sur l'environnement, la mesure obligatoire des émissions des principaux polluants permettant un benchmark interne grâce à la collecte et au traitement des données dans une base de données centrale.

Cette base de données accessible par le réseau Internet à travers le portail d'entreprise couvre

l'ensemble des sites de production du Groupe et permet d'intégrer de nouvelles problématiques telles que le suivi régulier des émissions entrant dans le cadre de la Directive sur les marchés de permis d'émission.

Pour la promotion 2005 du Prix de l'environnement pour l'industrie, cinq candidatures ont été introduites. Il s'agit des projets suivants:

- DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.: Réutilisation de diéthylène glycol
- Arcelor: Monitoring et gestion innovante des données environnementales
- Marcel Grosbusch et Fils S.à r.l.: Construction et utilisation d'une nouvelle plate-forme de distribution de fruits et légumes avec système de production de froid respectueux de l'environnement

Le prix de l'environnement à été remis par le Ministre de l'environnement M. Lucien Lux à DuPont Teijin Films Luxembourg S. A.



- Sablière Hein S.à r.l.: Station d'épuration des eaux de lavage provenant de l'installation de lavage et de criblage des sables et graviers
- TrefilARBED Bissen S.A.: Remplacement du décapage chimique auprès de TrefilARBED Bissen

Dans son discours, le vice-président de la FEDIL, Robert Dennewald, s'est félicité de la qualité des projets introduits pour la promotion 2005 du Prix de l'environnement pour l'industrie. Par ailleurs, il a souligné que la protection de l'environnement fait l'objet, depuis de longues années déjà, d'une réelle prise de conscience auprès de l'industrie luxembourgeoise et que l'efficacité énergé-

tique de l'industrie s'est constamment améliorée au cours des dernières années.

D'une manière générale, Robert Dennewald s'est prononcé en faveur d'une politique énergétique visant à garantir le développement et la pérennité du tissu industriel au Luxembourg.

Dans ce contexte, il a salué la récente réforme du système d'alimentation du fonds de compensation électricité tenant compte des préoccupations des entreprises industrielles intensives en consommation d'énergie électrique. Etant donné que cette contribution affectera désormais également les consommateurs de haute tension 65 kV, Robert Dennewald a cependant mis en garde contre toutes sortes de mesures fiscales

visant à alourdir la facture énergétique des entreprises. A quelques jours de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Montréal, Robert Dennewald s'est également prononcé en faveur d'une stratégie européenne cohérente en matière de réductions de gaz à effet de serre veillant à éviter toutes mesures unilatérales qui risqueraient de mettre en péril le tissu industriel de l'Europe.

Dans cet ordre d'idées, il a souligné que seule une approche globale réunissant tous les espaces économiques permettra de s'attaquer durablement au défi que constitue le changement climatique.

(communiqué par la FEDIL) ■

www.flea-luxembourg.com



Nouveau site Internet pour la **FLEA**

La Fédération luxembourgeoise des entreprises d'assainissement (FLEA) vient de lancer un nouveau site Internet sous www.flea-luxembourg.com.

L'association, créée en 1986, a pour but la défense et la sauvegarde des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, ainsi que l'extension et le perfectionnement des institu-

tions de la profession, la défense et le développement des liens de solidarité entre ses membres.

La FLEA est reconnue comme un partenaire privilégié des administrations et des autorités gouvernementales pour les discussions autour des sujets ayant trait à la gestion des déchets et à l'assainissement.

Le Conseil National des Programmes est en ligne!

Sur son nouveau site www.cnpl.lu, le Conseil National des Programmes (CNP) se présente, avec ses missions, ses activités et initiatives aussi bien au niveau national qu'international. Les auditeurs et spectateurs des programmes audiovisuels luxembourgeois ont dorénavant l'occasion d'entrer en contact avec le CNP via les moyens de communication électroniques. En clair: si un programme audiovisuel, de par sa présentation et son contenu, porte atteinte à la protection des mineurs, à la dignité de l'homme et aux droits fondamentaux d'autrui (interdiction de la pornographie et des programmes incitant à la violence et à la haine raciale), toute personne ou

organisation s'estimant lésée peut introduire une plainte auprès du CNP.

Evidemment, le CNP ouvre aussi l'œil pour vous. En tant que conseiller du gouvernement en matière de surveillance des programmes audiovisuels, il émet des avis sur les évolutions du secteur audiovisuel ainsi que des prises de position par rapport à divers contenus audiovisuels. Sur www.cnpl.lu, le CNP met à la disposition du public et des professionnels du secteur des médias toute information susceptible de contribuer à une meilleure compréhension du rôle d'un organe de surveillance des médias.

(communiqué par le bureau exécutif du CNP) ■



Kompetenz im Hallenbau

Wir von Brüninghoff planen und bauen seit beinahe 30 Jahren für die unterschiedlichsten Branchen in Deutschland. Das heißt: 30 Jahre tägliche Problemlösung, Planungsleistung, Fertigungskompetenz in Holzleim-, Stahl- und Fertigbetonbauweise, Bauleitung und Projektmanagement. In diesen Jahren wurden Bauvorhaben für Industrie und Gewerbe sowie Sportstätten und landwirtschaftliche Gebäude erfolgreich geplant und bis zur schlüsselfertigen Übergabe begleitet.

Für uns ist eine Planung nur gut, wenn die gewählten Baustoffe aus Holz, Stahl oder Stahlbeton, die Konstruktion und die Funktionalität auf lange Sicht den Erwartungen unserer Bauherren entsprechen. Die Basis dafür ist eine ausreichende Planungstiefe. Wir planen nicht nur wirtschaftlich im Sinne einer sparsamen Verwendung von Baumaterialien oder optimierter Grundrisse, sondern denken auch an die späteren Betriebskosten der Projekte. Eine kurze Bauzeit durch präzise Ausführungsplanung,

perfekte CAD-Planung des Objektes, hohe Vorfertigung von Fertigteilen und Bauelementen, Herstellung auf modernsten CNC-Fertigungsanlagen im eigenen Betrieb, die umfassende Bauleitung sowie permanente Kostenverfolgung und Kontrolle aller Arbeitsabläufe während der gesamten Realisierungsmaßnahme sind für uns wesentliche Maßnahmen für einen wirtschaftlichen Bauverlauf und eine reibungslose Montage. Das ergibt die Sicherheit für den schlüsselfertigen Hallenbau.

Auf uns kann man sich verlassen. Bei uns kommt alles aus einer Hand. Nahezu 200 kompetente Mitarbeiter in allen Bereichen engagieren sich für Sie. Und wir wissen, wofür es geht und worüber wir sprechen. Das alles macht uns zu kompetenten Partnern im Hallenbau.

Unser Ziel ist es, Ihr Vertrauen zu gewinnen.



Brüninghoff
 Holzleimbau
 Zimmerei
 Beton- und Stahlbau
 Fertigbauteile
 Schlüsselfertiges Bauen

Industriestraße 14 · D-46359 Heiden/Westfalen · Postfach 11 63 · D-46355 Heiden/Westfalen
 Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0 · Fax +49 (0) 28 67/97 39-900 · Internet: www.brueninghoff.de · E-Mail: info@brueninghoff.de

EN BREF

Supermarché Delhaize ouvre son premier Delhaize City au Luxembourg



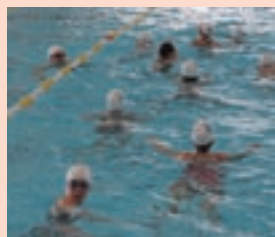
Jusqu'à présent, Delhaize était présent au Grand-Duché avec 28 magasins, dont un supermarché intégré et 27 magasins indépendants. L'ouverture récente du premier Delhaize City au Luxembourg résulte de la stratégie de l'entreprise: Delhaize souhaite poursuivre l'extension de son réseau de magasins, afin que chaque client ait près de chez lui un magasin Delhaize. Delhaize City est une formule de magasins de proximité qui s'adresse aux clients avides de rapidité, de fraîcheur et de confort d'achat. Le magasin a en outre une large plage horaire d'ouverture: du lundi au samedi de 7h00 à 20h00 et le dimanche de 7h00 à 12h00. Pour plus d'informations: www.delhaize.lu

Cinéma Palmarès du 9th Cinénygma Luxembourg International Film Festival

Le 9th Cinénygma Luxembourg International Film Festival s'est achevé le 18 novembre 2005

avec le palmarès suivant: Grand Prix Cinénygma 2005 pour «Manners of Dying – L'exécution», film canadien réalisé par Jeremy Peter Allen; Mention spéciale Grand Prix Cinénygma 2005 et Méliès d'Argent 2005 Luxembourg pour «Naboer – Next Door», film norvégien réalisé par Pal Sletaune. Ce film sera en compétition pour le Méliès d'Or en août 2006 à Espoo en Finlande. L'acteur Corey Feldman a reçu une mention spéciale Méliès d'Argent 2005 pour son interprétation dans le film espagnol «The Birthday» du réalisateur Eugenio Mira. Le Prix Court-métrage Kodak a été attribué à «Starfly» (Luxembourg 2005) du réalisateur Beryl Koltz et sera également en compétition pour le Méliès d'Or Court-Métrage en août 2006 à Espoo en Finlande. Finalement, le Prix du Public a été attribué à «London Voodoo» du réalisateur anglais Robert Pratten. La prochaine édition du festival aura lieu du 22 au 28 octobre 2006.

«Swim for Malaria» Pricewaterhouse Coopers récolte plus de 44.000 euros



Le samedi 3 décembre, près de 500 nageurs se sont rendus à la Coque pour soutenir l'action «World Swim for Malaria». Cette action visait

Arcelor

Inauguration d'une joint-venture

consacrée à la production d'aciers pour l'automobile à Shanghai

Le 8 novembre, M. Guy Dollé, Président de la Direction Générale d'Arcelor, M. Xu Le Jiang, Président de Baosteel Group Corporation, et M. Akio Mimura, Président de Nippon Steel Corporation, ont participé à la cérémonie d'inauguration de leur joint-venture consacrée à la production d'aciers pour l'automobile – Baosteel-NSC/Arcelor Automotive Steel Sheet Co., Ltd. (BNA) – à Shanghai. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de 500 invités dont des représentants du gouvernement central de la Chine et du gouvernement de Shanghai, des ambassadeurs et des consuls généraux du Luxembourg, du Japon et de la France, ainsi que des dirigeants des constructeurs d'automobiles basés en Chine. «Cette joint-venture avec nos partenaires Bao Steel et Nippon Steel nous permet de saisir les opportunités de croissance qu'offre le marché chinois de l'automobile et de servir nos clients automobiles mondiaux, actifs sur ce marché en plein essor», a déclaré Guy Dollé, Président de la Direction Générale d'Arcelor, qui a précisé: «C'est la première usine construite en Chine pour la production de ce type d'aciers haut de gamme pour l'automobile. Par ailleurs, cette opération renforce l'Alliance

Stratégique Globale entre Arcelor et Nippon Steel.»

La joint-venture bénéficie de l'accès aux bobines à chaud de Bao Steel et de Nippon Steel ainsi que de la technologie de pointe pour aciers automobiles d'Arcelor et de Nippon Steel. Baosteel-NSC/Arcelor Automotive Steel Sheet Co., Ltd. a été créée en juillet 2004 et a commencé les essais de production fin 2004. L'usine, qui représente un investissement de 800 millions de dollars et emploie 650 personnes, dispose d'une capacité de production annuelle de 1,7 million de tonnes d'aciers plats carbone, orientée principalement vers les applications automobiles.

Implantée à proximité des sites de production «amont» de Bao Steel, à Shanghai cette usine comprend des installations de laminage à froid et de galvanisation. La gamme de produits inclut les aciers laminés à froid, les aciers «galvannealed» et les aciers galvanisés pur zinc. Les deux lignes auront une capacité combinée de 800.000 tonnes par an. La première des deux lignes de galvanisation a démarré fin mars 2005 et la deuxième fin juin, dans les deux cas en avance par rapport aux délais prévus. La phase de montée en puissance se déroule conformément au programme prévu et l'usine devrait

atteindre sa pleine capacité de production en 2006.

Pour Arcelor, leader mondial des aciers pour l'automobile, cette joint-venture est un pas de plus dans la mise en œuvre de sa stratégie visant à implanter un réseau global de lignes de galvanisation

de haute technologie pour l'automobile afin de donner une réponse aux besoins de ses clients globaux. De telles entités sont déjà opérationnelles dans des pays comme le Brésil, le Canada, la Russie, la Turquie et l'Inde. Pour plus d'informations: www.arcelor.lu. ■

Tango Business Solutions

BlackBerry par Tango : un «bureau de poche»



Au cours d'une récente conférence de presse, Alex Zivoder, directeur de Tango, et Michel Audrat, directeur France du développement des opérateurs chez Research in Media (RIM: une entreprise canadienne à l'origine de la technologie et de la mise sur le marché du BlackBerry), ont démontré la simplicité et la sécurité du système BlackBerry proposé depuis un mois au Luxembourg par l'opérateur téléphonique Tango.

De la taille d'un organisateur de poche, doté d'un mini-clavier, le terminal BlackBerry est un tout en un. Le «bureau de poche» a les fonctionnalités d'un téléphone mobile et offre la gestion des e-mails en temps réel, l'accès direct à l'agenda, un «webbased access» aux données de l'entreprise et une connexion Internet rapide. Compact et léger, le BlackBerry se glisse dans la poche et permet à ses utilisateurs itinérants de rester en per-

manence en contact avec leurs collaborateurs, clients et partenaires commerciaux et d'avoir l'ensemble des informations dont ils ont besoin grâce à un support intégré pour les applications vocales, les messageries de courrier électronique et les données.

Le directeur de RIM a expliqué les multiples systèmes de sécurité qui font de BlackBerry «une solution sécurisée de bout en bout». Toutes les données sont cryptées et décryptées au départ et à l'arrivée (Triple DES ou AES) afin d'assurer une sécurité optimale. De plus, dans le cas d'une société, «l'IT manager dispose de plus de 160 règles de sécurité qu'il peut faire appliquer selon les besoins - il peut même effacer à distance toutes les données du terminal et le désactiver - et tous les échanges transitent par un pare-feu (fire wall) qui empêche tout virus».

Pour le Luxembourg, Tango propose quatre solutions BlackBerry, adaptées aux besoins spécifiques des clientèles professionnelles et privées: la solution BlackBerry Internet Service (BIS), la solution BlackBerry Enterprise Server (BES), la solution Hosted Exchange (le BES et le Serveur MS Exchange sont hébergés pour le client) et la solution Colibri Premium (le BES est hébergé pour le client). La couverture du réseau GPRS Tango au

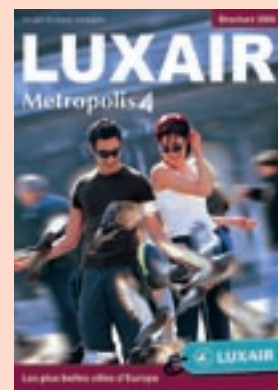
EN BREF

à rassembler au niveau mondial le plus grand nombre possible de nageurs afin de récolter le maximum d'argent pour soutenir la lutte contre cette maladie. Au Luxembourg, l'initiative était relayée par PwC en collaboration avec la Coque. 21.451 longueurs de 25 m ont été parcourues par des nageurs amateurs et membres de clubs de natation. Au total, 44.435 EUR ont été récoltés, PwC s'étant engagé à verser deux euros par longueur parcourue. La Coque a reversé toutes les entrées à la piscine. L'intégralité des bénéfices servira à l'achat de moustiquaires pour prévenir la malaria.

Cette bière forte impose une consommation rimant avec modération. Comme les trois autres bières qui font la renommée de la Brasserie Simon (la Pils, la Dinkel et la Régale), la Simon Noël est certifiée sans additifs ni pasteurisation, une double caractéristique des breuvages produits à Wiltz. Leurs recettes traditionnelles empruntent toutes au Parc Naturel de la Haute-Sûre l'orge qui y pousse dans une nature préservée. Pour plus d'informations: www.simonpils.com

Voyages

Nouveau catalogue Luxair Metropolis



Secteur brassicole

La Simon Noël: une bière conçue pour les fêtes de fin d'année



Avec sa Simon Noël, la Brasserie Simon de Wiltz a lancé une bière brune typée, tirant 7 % d'alcool et commercialisée uniquement pour les fêtes de fin d'année. C'est au malt d'orge caramélisé en quantité finement calculée que la Simon Noël doit son goût et sa couleur spécifique.

Depuis peu la nouvelle brochure Metropolis de Luxair est disponible dans les agences de voyages. Elle propose d'agréables moments d'évasion dans les principales métropoles européennes. Parmi 15 destinations, à savoir Barcelone, Berlin, Budapest, Copenhague, Dublin, Genève, Londres, Madrid, Milan, Munich, Paris, Porto, Rome, Vienne et la Côte d'Azur (Cannes, Nice, Monaco, Juan-les-Pins), tous les goûts seront satisfaits. Un autre plus de la nouvelle saison: pour

EN BREF

certaines vols en direction de Londres, Rome et Porto, la capacité des sièges est désormais augmentée. Metropolis propose en outre une nouvelle sélection d'hôtels toutes catégories. Pour tout renseignement supplémentaire, prière de contacter une agence de voyages, le Call Center Metropolis (2456-4343) ou consulter le site Internet: www.luxair.lu

Editions Saint-Paul

Der neue „Lëtzebuurger Panorama 2006“ ist erschienen



Was war in den vergangenen zwölf Monaten in Luxemburg und in der Welt los? Was muss man vom Tagesgeschehen in Erinnerung behalten? Antworten auf diese Fragen liefert „Lëtzebuurger Panorama 2006“. Die soeben erschienene, 424 Seiten starke neue Ausgabe des Jahrbuchs liefert einen informativen und unterhaltsamen Rückblick auf die Aktualität der vergangenen zwölf Monate und ein Verwaltungs- und Adressenverzeichnis, das in Luxemburg

seinesgleichen sucht. Die Ausgabe 2006 präsentiert die „50 bedeutendsten Luxemburger aller Zeiten“ und lädt seine Leserinnen und Leser ein, ihre Stimme abzugeben, um den Größten unter den Großen zu küren und gleichzeitig an einer Preisverlosung teilzunehmen.

Banques

BGL devient Fortis Banque Luxembourg



Le 17 novembre 2005, les actionnaires de la Banque Générale du Luxembourg, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont décidé de changer la dénomination sociale de la banque en «Fortis Banque Luxembourg». Tandis que le nom de l'entité légale est Fortis Banque Luxembourg, les produits et services de la banque sont commercialisés sous la marque «Fortis» depuis novembre 2005. Les autorités, clients, professionnels de la finance ainsi que le grand public ont été informés de ce changement de nom par courrier, par une campagne publicitaire et par des annonces dans les médias. Les dirigeants de la banque ont réaffirmé à cette occasion l'engagement de la banque sur le marché national et son positionnement comme entreprise citoyenne.

Grand-Duché de Luxembourg permet l'utilisation de BlackBerry en toutes circonstances.

Outre l'achat du portable BlackBerry, l'utilisateur ne paie qu'un forfait mensuel incluant tous les volumes de transfert nationaux. Il dispose ainsi d'une prévision fiable des coûts. De plus, l'option du Roaming Package permet de regrouper tous les frais d'accès Internet, de téléphonie mobile et de message-

rie des collaborateurs sur une seule facture mensuelle. Tango a signé des accords de roaming avec plus de 80 opérateurs partenaires dans 40 pays. Alex Zivoder souligne que le marché ciblé est celui de la clientèle professionnelle, mais aussi celui des indépendants et «tous ceux dont le temps est très cher et précieux, soit le secteur financier, les cabinets d'audit et d'avocat». Pour plus d'informations: www.tango-biz.lu ■

Eselborn/Lentzweiler

Inauguration des nouvelles installations de **CTI SYSTEMS S. A.**



Depuis 1962, CTI Systems S. A. est active à Clervaux (dans le nord du Luxembourg). Dans une première phase, la société a construit en 2003 son nouveau centre d'ingénierie et d'administration dans le zoning industriel d'Eselborn/Lentzweiler, près de Clervaux. Enfin, dans une seconde phase, le hall de production était transféré également dans le courant de l'année sur ce même site. Ces nouvelles installa-

tions ont été inaugurées solennellement le 5 octobre 2005 en présence du Grand-Duc Henri, ainsi que du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Monsieur Jeannot Krecké.

Monsieur Robert Dennewald, Président du Conseil d'Administration de CTI, a souhaité la bienvenue aux invités et a brièvement retracé l'historique de CTI SYSTEMS S. A. Depuis 2000, la société a été entièrement re-

structurée sur base d'un plan stratégique commercial précis, et les centres d'ingénierie, de développement et de production ont été réunis. Le Ministre de l'Economie, Monsieur Jeannot Krecké, s'est réjoui d'assister à cette inauguration, aboutissement d'une véritable success story. CTI SYSTEMS S.A. a réussi à pénétrer dans beaucoup de secteurs, et ce, sur tous les continents. Il a souligné que non seulement la société, mais également ses clients peuvent tirer profit du rapprochement des centres de développement et de production. Près de 10 millions d'euros ont été investis dans le but de réunir sur un même site les 3.000 m² du centre d'ingénierie et d'administration et les 8.000 m² du hall de production.

C'est avec succès qu'aujourd'hui la société développe des systèmes de manutention, comme par exem-

ple l'équipement d'une installation logistique pour le stockage de rouleaux de papier extrêmement lourds que CTI a mis au point en 2003 pour Avery Dennison à Rodange (L), ou encore l'installation de production de camions à plate-forme chez Schmitz Cargobull (Allemagne).

Actuellement l'accent est mis sur les plates-formes de travail télescopiques utilisées pour la mise en peinture et les divers travaux réalisés sur les avions, et qui seront installées par exemple pour le nouvel Airbus A380. Après que le Grand-Duc Henri ait officiellement inauguré les nouvelles installations en dévoilant la première télé plate-forme produite dans la nouvelle usine et qui sera utilisée dans le hall d'un aéroport de Paris, les nombreux invités ont pu grâce à une visite guidée découvrir l'atelier de production moderne. ■

Voyages Sales-Lentz

Christmas24.lu:

die Website, auf der heute schon Weihnachten ist!



Um seinen Internetbesuchern bei Ihren Weihnachtsvorbereitungen mit Rat und Tat zur Seite stehen zu können, hat Sales-Lentz die erste

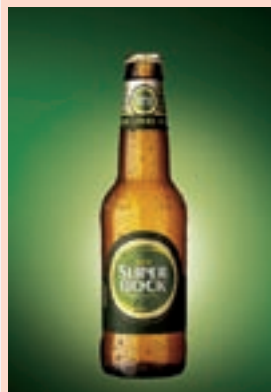
luxemburgische Website ins Leben gerufen, die sich exklusiv mit der Vorweihnachtszeit beschäftigt. Auf christmas24.lu dreht sich alles um die festliche Zeit des Jahres. Im Hinblick auf den 24. Dezember findet man hier Informationen und praktische Anleitungen bei denen jung und alt auf ihre Kosten kommen und die eine stressfreie Vorbereitung zum Fest versprechen.

Neben den Weihnachtsmärchen, Geschichten und Gedichten für groß und klein, die man auf christmas24.lu lesen kann, findet man Liedertexte und Melodien von traditionellen Weihnachtsliedern. Bastel- und Dekorationsideen wie zum Beispiel Advents-

EN BREF

Secteur brassicole

La Brasserie Mousel-Diekirch lance la «Super Bock Green»



Leader sur le marché de la bière au Portugal, la marque «Super Bock» connaît, depuis plusieurs années, un succès grandissant au Grand-Duché de Luxembourg. Grâce au lancement de la «Super Bock Green», la Brasserie de Luxembourg élargit sa gamme de produits. Cette nouvelle bière vient compléter la gamme de la marque «Super Bock» au Luxembourg. La «Super Bock Green» possède toutes les qualités d'une «Super Bock» traditionnelle brassée selon le savoir-faire des maîtres brasseurs portugais. Particulièrement agréable et rafraîchissante, grâce à son goût unique peu amer et ses parfums d'agrumes, la «Super Bock Green» a une teneur en alcool de seulement 4 %. Elle est disponible, dès à présent, dans la plupart des points de vente habituels du Grand-Duché et servie dans certains bars et cafés «Mousel» ou «Diekirch».

Musique

Rockhal: Ouverture des salles de répétition



La Rockhal aspire à devenir un point de rencontre pour la scène musicale luxembourgeoise et internationale grâce, entre autres, à son Centre de ressources, organisme entièrement destiné aux formations du pays et qui met à disposition ses six salles de répétition aux musiciens intéressés. Les groupes désirant utiliser une des salles devront faire parvenir au préalable au Directeur Général du Centre de ressources un dossier présentant en détail le projet pour lequel ils ont besoin de répéter (réalisation d'un CD, préparation d'une tournée, etc.). Chaque dossier sera analysé par un comité de sélection, composé de professionnels de la branche. Les heures d'ouverture des locaux de répétition sont de 13h30 à 23h30. Les formulaires de demande, tarifs de location ainsi que toutes autres informations relatives aux salles de répétition peuvent être demandés par e-mail (info@rockhal.lu) ou par téléphone au 24 555-1.

EN BREF

HR Awards 2005

Sympass élu «Best Incentive & Motivation Solutions»

La carte-privilège Sympass a été élu «Best Incentive & Motivation Solutions» aux HR Awards 2005. Sympass offre un avantage nouveau, qui s'inscrit dans la thématique «work-life balance» et qui s'adresse sans discrimination à tout le personnel. Un peu plus de 2 ans après son lancement, Sympass réunit plus de 8.000 employés d'une quarantaine de clients aussi réputés que PWC, State Street Bank, Citibank, Banque de Luxembourg, RTL Group, Ajilon, Cargolux et bien d'autres encore. Le réseau de partenaires de Sympass compte près de 250 commerçants au Luxembourg et dans la Grande-Région. Afin de célébrer ce prix, Sympass a décidé d'offrir un important cadeau de bienvenue aux entreprises qui adoptent Sympass encore avant Noël et qui permettront ainsi à leurs employés de bénéficier des nombreux avantages pour les cadeaux de Noël et les courses de fin d'année. Plus d'informations sous www.sympass.lu

Neonline Sàrl

www.lesfrontaliers.lu fête ses 5 ans

Créé par la société NEOFACTO et hébergé au Technoport, le portail internet www.lesfrontaliers.lu propose depuis maintenant 5 ans un ensemble de services et d'informations pour les

travailleurs frontaliers et les habitants de la Grande-Région à la recherche d'un travail, de conseils, ou d'une idée pour sortir. Depuis 2002, le www.lesfrontaliers.lu a son pendant germanophone avec le site www.diegrenzgaenger.lu. Durant l'été 2005, l'équipe de www.lesfrontaliers.lu a lancé un site d'emploi www.lesjobs.lu, qui propose une interface simplifiée pour les candidats et les recruteurs. Une sélection des annonces est reprise régulièrement dans la newsletter de ces sites. Aujourd'hui, www.lesfrontaliers.lu totalise en moyenne mensuelle 170.000 visites pour 1.300.000 pages vues. Plus de 24.000 personnes reçoivent la newsletter bimensuelle. Pour plus d'informations: www.lesfrontaliers.lu

Anniversaire

HR Services S.A.: 5 ans déjà!



Le 24 novembre 2005, HR Services, spécialiste du conseil en ressources humaines et de la formation des départements RH, a invité ses collaborateurs et clients à son traditionnel cocktail de fin d'année au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg. A cette occasion, l'entreprise a présenté Madame Habiba Bouzlem (2^e de gauche), sa nouvelle associée, collaboratrice de longue date. Madame Diane Ries (à gauche), Administrateur-Délégué

kalender, Tischdekorationen, Windowcolor usw. tragen, neben köstlichen Festmahlrezepten und dem passenden Gebäck, zu einem gelungenen Fest bei.

Wer sich während einer Tagesfahrt oder eines Urlaubs auf das Fest einstimmen möchte, kann eine der beliebten Weihnachtshopping-Touren oder eine Weihnachts- oder Sylvesterreise aus dem Sales-Lentz Angebot buchen. Die Webseite bietet auch die Möglichkeit, Reisegutscheine zu verschenken. Interessante Weihnachtsgeschenke, wie zum Beispiel die neuesten Produkte aus dem Hause Jang Linster, können online erworben werden. Wer auf der Suche nach originellen oder

virtuellen Weihnachtskarten ist, findet eigens dafür entworfene Vorschläge. Wer dieses Jahr keine Lust zum Kochen hat, bestellt einfach sein gesamtes Menü über den Lieferservice von Paul Eischen und lassen Sie sich Ihr Festmahl nach Hause liefern.

Der diesjährige Adventskalender bietet seinen Teilnehmern Preise im Gesamtwert von über 7.000 €. In Zusammenarbeit mit miniCASH (Cetrel), Bürosysteme Krier, Luxair Tours, Messageries du Livre, Sales-Lentz, Tango und Vanity Parfümerie kann jeder zwischen dem 1. und 24. Dezember täglich an diesem großen online Gewinnspiel teilnehmen. ■

Langwies 1

Le centre commercial Langwies 1 a 15 ans cette année



2, qui avait ouvert ses portes au mois d'octobre dernier, des travaux de rénovation importants ont été réalisés dans Langwies 1. Ainsi, la surface de vente du supermarché AD Delhaize a été augmentée de 30% avec une superficie totale de 2.375 m², pour devenir le troisième plus grand supermarché Delhaize au Grand-Duché. Après des travaux qui ont débuté en octobre 2004, André Kayser, l'exploitant du supermarché, espère attirer 300 clients supplémentaires qui viendront s'ajouter aux 1.000 clients en moyenne par jour. De nouveaux services sont proposés, notamment un rayon de poissons frais en libre-service et une boulangerie offrant un vaste choix de pâtisseries et du pain frais cuit sur place. La venue d'une télébouti-

Le centre commercial Langwies 1 situé à Junglinster a accueilli en l'espace de 15 ans plus de sept millions de clients. Suite au déménagement de certains commerces vers le nouveau centre commercial Langwies

que CMD viendra également enrichir prochainement le centre d'un nouveau commerce. Langwies 1 et 2 regroupent en tout près d'une trentaine de commerces. De l'habillement, à la déco-

ration en passant par la restauration, le bricolage, le secteur de la beauté, la maroquinerie, etc. le centre offre une gamme étendue de services et répond à toutes les envies. ■

Production de pneus

176 collaborateurs de Goodyear à l'honneur



Les jubilaires de la Tire Plant pour 25 ans de service en compagnie de membres de la direction Goodyear.

Goodyear Luxembourg a récemment honoré 176 de ses collaborateurs pour 25, 30, 35 et 40 années de service. A l'occasion de cette soirée de fête, les jubilaires, accompagnés de leurs partenaires, étaient invités au Parc Hôtel Alvisse à Dommeldange.

John Jentgen, directeur de production du complexe Goodyear à Colmar-Berg, a précisé dans son allocution que par leur loyauté, leur disponibilité et leur ardeur, les lauréats ont contribué à faire de Goodyear Luxembourg le meilleur site mondial de production de pneus camions. «Notre

plus grande force nous vient indéniablement de nos collaborateurs fidèles et fiables. Leur qualité, leur expérience et leur dévouement ont guidé et continuent à guider Goodyear à travers maintes situations économiques difficiles», ajouta-t-il.

Jean Bergh, directeur général du Centre de Recherche Goodyear (GTC*L), a remercié les jubilaires pour leur performance en insistant sur les nombreux projets à succès réalisés au Centre de Recherche. Des récents exemples étant le nouveau pneu hiver UltraGrip7, champion sur neige

EN BREF

de HR Services, a saisi l'occasion pour évoquer brièvement l'évolution de HR Services, qui depuis sa création il y a 5 ans maintenant, a su se positionner comme partenaire privilégié de départements RH nationaux et internationaux. La société a ainsi accompagné un certain nombre d'entreprises dans la mise en place d'un plan de formation stratégique, en conformité avec la loi de 1999 sur la formation professionnelle continue. Par ailleurs, l'équipe de HR Services a développé un programme de formation sur les techniques utilisées en Ressources Humaines.

Freizeit Luxemburg entdecken mit Quadtouren



Lux-Quad Sàrl ist zurzeit die einzige Gesellschaft in Luxemburg, die Quads verleiht und Touren organisiert von einer Stunde bis zu einem ganzen Tag mit Mittagessen. Des Weiteren organisiert Lux-Quad regelmäßig Quadtouren für besondere Anlässe wie z. B. den Halloween-tour, den Herbst-tour oder einen Schlossbesichtigungstour, der für den 30. April 2006 in Planung ist. Leute mit ihren privaten Quads sind auch herzlich willkommen. Die Quadflotte besteht aus vier Quads, die mit bis zu zwei Personen pro Quad zugelassen sind. Die

200 ccm starken Maschinen mit Automatikgetriebe sind bestens geeignet für Leute ohne große Quadtourenkenntnisse. Sie sind aber stark genug, dem geübten Quadfahrer viel Freude zu bereiten. Lux-Quad begleitet seine Kunden auf kleinen Nebenstraßen zu einem unvergesslichen Quadabenteuer durch die schönsten Gegenden des Luxemburger Nordens. Weitere Informationen unter: www.luxquad.lu, Tel.: 021 32 78 45.

Mousel-Diekirch SA (InBev)

La Brasserie de Luxembourg affiche une belle progression



Dans le cadre d'une conférence de presse, la société Mousel-Diekirch détenue par Interbrew a organisé un buffet «découverte des saveurs de la bière», entièrement articulé autour de la bière en gastronomie, le premier événement de ce genre pour la brasserie qui clôture l'année 2005 en beauté. Jacques Briot (photo), Directeur Commercial, a annoncé une progression de 5 % pour l'exercice en cours. Avec 44 % des parts de marché détenues

EN BREF

par Mousel-Diekirch au Grand-Duché, la brasserie conforte sa position de leader sur le marché luxembourgeois. Lancée il y a tout juste un an au Luxembourg, la machine PerfectDraft – un distributeur de bière à la pression – s'est vendue à plus de 6.500 unités

et pas moins de 70.000 fûts de 6 l ont été écoulés. Tout en restant fidèle à son slogan «A l'amitié!», les nouveaux spots TV/Cinéma de Mousel-Diekirch dévoilés au public lors de la conférence apportent une réelle fraîcheur à la marque.

et glace, ainsi que sur le mouillé, respectivement les pneus «roulage à plat» avec leur technologie RunOnFlat, qui équipent de plus en plus les récents modèles de voiture en première monte.

Dans la suite du programme, Silvia Sitzen, directeur du personnel de Goodyear Luxembourg, a

présenté une rétrospective aux invités, retraçant les événements les plus importants des années au cours desquelles les jubilaires avaient rejoint la société. Au cours du dîner qui suivait, tous les invités ont reçu un petit cadeau en guise de souvenir de cette soirée mémorable. ■

IEE

IEE et CMOS Vision récompensés par le Vision Award 2005



IEE et CMOS Vision ont remporté le Vision Award 2005 grâce à une nouvelle technologie de système de vision à 360° embarqué à bord des véhicules

Du 8 au 10 novembre dernier quelque 5.140 visiteurs sont venus glaner une foule d'informations et de nouveautés auprès des 196 exposants de la foire Vision 2005 à Stuttgart (Allemagne), la principale foire internationale en matière de systèmes optiques et de traitement de l'image. L'une des grandes traditions de cette foire est le «prix de la meilleure application de traitement de l'image». Créé il y a plus de 10 ans, ce prix récompense les produits, solutions systèmes ou procédures novateurs de traitement industriel de l'image. Étaient autorisés à concourir pour

le prix tous les instituts de recherche, les entreprises et les universités traitant du travail industriel de l'image, qu'ils soient exposants à la foire Vision ou non.

Cette année, c'est le système ICP d'IEE et CMOS Vision qui a remporté la récompense. ICP (Image Correction Processor ou processeur de correction de l'image) est une plateforme processeur générique et configurable à loisir qui sert d'interface entre les capteurs d'images et les interfaces caméras. Cette composante a été développée par les deux entreprises luxembourgeoises CMOS Vision (Georg P. Israel, Mircea Ciocan et Hakan Sakman) et IEE (Guido Becker, Marc Schmiz et Laurent Federspiel).

Le premier marché cible de l'interface ICP est le secteur de l'automobile. À l'avenir les caméras de recul et les systèmes de vision 360° embarqués à bord des véhicules seront capables de transmettre au conducteur un nombre important d'images d'une qualité irréprochable en dépit d'éclairages insuffisants ou éblouissants. La caméra d'IEE aide à combler

le problème de l'angle mort et la vue à l'arrière qui n'est pas optimale dans bon nombre de véhicules. La caméra permet par exemple au conducteur de voir les parties de la voiture qui sont cachées lors d'une manœuvre de stationnement en marche arrière. De plus, des informations complémentaires sont intégrées aux images diffusées, telles que des lignes indiquant les distances ou la direction à suivre en cas de braquage. Cette caméra de recul augmente la sécurité grâce à son champ de vision élargi.

Les conducteurs âgés et/ou de petite taille apprécieront particulièrement le confort généré par cet outil qui permet d'éviter les mouvements contraignants de la tête pour regarder en avant, puis en arrière. La minuscule caméra est installée de façon très discrète au milieu du hayon, juste au-dessus de la plaque minéralogique. Il est à souligner que cette application pourra, dans un avenir proche, servir de base à un système de stationnement automatique. Pour de plus amples informations visitez le site www.iee.lu. ■

Infodata crée une nouvelle filiale Ixdata

Le savoir-faire de la société luxembourgeoise d'informatique de gestion Infodata s'exporte avec succès et permet à la société d'ouvrir de nouveaux bureaux en Belgique. Après un démarrage prometteur en France avec Agidata, Infodata confirme sa présence opérationnelle historique en Belgique par la création d'une nouvelle filiale, Ixdata.

La nouvelle société, basée à Wavre avant de se rapprocher de la capitale, permet à Infodata de récolter les fruits d'une présence opérationnelle belge forte de plusieurs années.

Elle concrétise aussi la signature d'un contrat d'envergure, qui permet à Ixdata de compter plusieurs employés après quelques semaines d'existence, et de couvrir l'ensemble des services et compétences déjà proposés au Grand-Duché et en France, jusqu'à la

prise en charge de l'outsourcing complet de solutions de gestion pour ses clients.

Cette opération démontre que des solutions d'informatique de gestion nées au Luxembourg sont capables de s'exporter à l'étranger. En effet, la taille plus modeste des entreprises présentes au Grand-Duché oblige les fournisseurs de solutions d'informatique de gestion à intégrer des outils pluridisciplinaires; les responsables de PME/PMI étant souvent impliqués au niveau financier, mais également au niveau du personnel, de la comptabilité, du cycle commercial, autrement dit de la gestion en général.

Et c'est précisément pour répondre à ces spécificités qu'Infodata a créé une suite de solutions parfaitement intégrées, un véritable ERP 'made in Luxembourg'. Parfaitement modulable, cette



philosophie de conception semble être accueillie avec succès en Belgique et en France. Aujourd'hui, Infodata emploie 38 salariés. La société réalise un chiffre d'affaires de quatre millions d'euros et espère atteindre les six millions d'euros en 2006. Pour plus d'informations: www.infodata.lu. ■

MindForest premier distributeur officiel de «Information Mapping» au Luxembourg

MindForest est aujourd'hui distributeur officiel et formateur certifié pour la méthode Information Mapping pour le Luxembourg.

La méthode Information Mapping (ou IMAP), dédiée à l'amélioration de la communication écrite dans l'entreprise, est aujourd'hui représentée dans plus de 30 pays et en constante



expansion. Cette méthode vise à soutenir les entreprises dans leurs efforts rédactionnels.

L'entreprise ne rédige en effet pas pour le plaisir, mais pour satis-

faire un objectif double vis-à-vis du lecteur: information et action. L'information écrite doit permettre au lecteur de comprendre et de mettre en pratique sans délai ce qui lui est communiqué: l'information devient un facteur de productivité.

IMAP fournit la méthodologie, les principes et les outils pratiques permettant d'analyser toute pro-



blématique de rédaction, de structurer l'information et de la présenter le plus efficacement possible afin d'aboutir à des documents lisibles et exploitables.

Les recherches et études menées auprès de rédacteurs et lecteurs issus de multiples secteurs d'activité ont montré que la méthode IMAP réduit considérablement le temps de rédaction du premier brouillon, augmente la productivité des rédacteurs, diminue le nombre moyen de mots dans les documents et augmente le taux d'utilisation pratique des documents tout en réduisant leurs

coûts d'exploitation et le nombre d'erreurs.

La méthode Information Mapping s'applique à la plupart des communications écrites de l'entreprise, quel que soit son domaine d'activité et quel que soit le support de communication utilisé. La méthode s'applique notamment dans les cas suivants: inefficacité de la communication écrite, nombreuses questions des lecteurs suite à la réception d'une information, difficultés et erreurs dans la mise en pratique des informations communiquées, difficulté d'organisation des idées lors de la rédaction ou encore

non homogénéité des documents produits dans l'entreprise.

Dans les pays frontaliers, ce sont des organisations telles que Commission Européenne, la Ville de Gand, le Ministère Belge des Finances, le Crédit Agricole ou Dexia qui ont adopté la méthode. Au Luxembourg, des entreprises de secteurs divers (banque, industrie, services) ont déjà fait appel à MindForest pour être formées à la méthodologie Information Mapping. Pour toute question concernant la méthode IMAP: imap@mindforest.com.

Manpower a fêté ses 40 ans d'existence au Luxembourg à l'abbaye de Neumünster ce 24 novembre en présence de ses clients et de nombreux invités

Anniversaire

Manpower: 40 ans d'expertise au Grand-Duché de Luxembourg

Depuis 40 ans, Manpower mobilise son énergie pour trouver les compétences dont les entreprises ont besoin au quotidien. La confiance de ses clients et intérimaires a stimulé l'équipe de Manpower durant toutes ces années pour contribuer à la lutte contre le chômage et à la réglementation du travail temporaire.

Pionnier de l'intérim, Manpower a vu le jour aux Etats-Unis en 1948, à Milwaukee dans le Wisconsin. Implanté au Canada dès 1955, Manpower franchit l'Atlantique pour s'installer au Royaume-Uni en 1956, puis en France en 1957. Manpower France est né. Pour conforter sa politique de développement et accompagner ses clients présents dans d'autres pays européens, Manpower France crée alors différentes filiales, dont la première fut «Manpower Aide Temporaire» à Luxembourg en 1965. L'intérim commence à faire ses preuves sur le continent européen.

En 1990, la Commission des Communautés Européennes adopte trois propositions de directives sur le travail à temps partiel, le travail à durée déterminée et le travail intérimaire. Au Grand-Duché, la loi du 19 mai 1994 sur le travail temporaire clarifie les relations entre la société de travail intérimaire, l'intérimaire et l'entreprise utilisatrice. En 1996, Manpower est la première société de travail temporaire à obtenir la certification ISO 9002 (qui deviendra 9001), un gage de qualité. De 1997 à 2005, Manpower ouvre successivement des agences à Esch-sur-Alzette, Diekirch, Pétange, Rodange, Wiltz et Wasserbillig.

Manpower est actif dans les principaux secteurs de l'économie et branches du marché du travail: Bâtiments et Travaux Publics (BTP), Hôtels-Restaurants, Banques, Assurances, IT, Vente, Engineering, Finance, Industrie, Médical et Paramédical. Manpower occupe à ce jour une situation



enviable sur le marché du travail intérimaire, avec, par exemple en 2004, plus de 5.000 intérimaires ayant travaillé au moins une fois dans l'année pour Manpower. Le bilan est positif et la volonté d'aller de l'avant omniprésente. Pour Manpower, l'objectif est des plus clairs: aller toujours plus loin en termes de résultats et d'efficacité, afin de devenir leader du travail temporaire.

Dans un monde économique où de jeunes diplômés rencontrent

des difficultés croissantes pour se positionner sur le marché de l'emploi, Manpower œuvre pour que la première mission d'intérim soit une expérience réussie.

Dans 60 à 70 % des cas, l'intérim, véritable tremplin pour l'emploi, débouche sur un contrat à durée indéterminée. Pour ses clients, Manpower a choisi la spécialisation de ses agences pour un service «sur-mesure»: agence Horeca, Médical/Paramédical et agence tertiaire (banques, assuran-

ces, fiduciaires, finance, IT, engineering,...) à Luxembourg-Ville; deux agences (Industrie et Bâtiments/Travaux Publics) à Esch-sur-Alzette; agence dédiée à la clientèle germanophone à Wasserbillig; deux agences de proximité à Wiltz et Diekirch pour soigner les sociétés clientes dans le Nord du Luxembourg... D'autres implantations sont à l'étude. Leur concrétisation est envisagée à l'horizon 2007. Pour plus d'informations: www.manpower.lu ■

Sylviculture

Certification forestière PEFC: Remise des premières attestations au Grand-Duché

Le Groupement des Sylviculteurs et l'Administration des Eaux et Forêts ont récemment reçu le premier certificat PEFC au Luxembourg, suite à un contrôle approfondi du Système de Management Environnemental par l'organisme certificateur indépendant «Umweltgutachterorganisation LGA InterCert».

Ce document de référence, mis au point par le Groupement des Sylviculteurs et l'Administration des Eaux et Forêts correspond ainsi aux attentes du Schéma Luxembourgeois de Certification Forestière. Ce dernier a déjà été reconnu par le PEFC Council en août 2005. Le Groupement des Sylviculteurs ainsi que l'Administration des Eaux et Forêts veillent à la coordination de la mise en œuvre du schéma de certification.

PEFC est une certification régionale qui dans le cas du Luxembourg englobe tout le pays. La gestion forestière durable est contrôlée et documentée au niveau régional. En effet le Luxembourg compte

un grand nombre de propriétaires forestiers et la taille moyenne des propriétés ne dépasse pas les trois hectares. Le suivi d'indicateurs de la biodiversité à cette échelle est pratiquement irréalisable.

Avec ce système régional, le propriétaire forestier, indépendamment de la taille et du type de sa forêt, peut adhérer à de faibles coûts et sans complications administratives à la certification PEFC. Pour cela, il lui faut signer «l'engagement de qualité», qui l'engage à respecter les standards de PEFC. Le respect de l'engagement est contrôlé chaque année dans le cadre d'audits internes et externes sur une partie représentative des propriétés certifiées.

Une grande partie des propriétaires forestiers ont adhéré depuis quelques mois à la certification PEFC. Ce sont des propriétaires privés, des communes ainsi que l'Etat luxembourgeois. Avec la remise du certificat à l'Administration des Eaux et Forêts et au Groupement des Sylviculteurs, les propriétaires reçoivent une attestation



de participation à la certification forestière PEFC.

Actuellement, 16.627 ha, c'est-à-dire presque un cinquième de la surface forestière luxembourgeoise, sont certifiés PEFC. Le label PEFC garantit une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable au travers d'un processus volontaire d'amélioration continue. PEFC est le leader mondial en matière de système de certification forestière, en effet, plus de 126 Mio d'ha sont déjà certifiés. En achetant des produits labellisés PEFC, le consommateur soutient une gestion durable de nos forêts. ■

Le label PEFC garantit une gestion des forêts respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable au travers d'un processus volontaire d'amélioration continue

VLM Airlines inaugure une liaison quotidienne vers **Isle of Man**



Johan Vanneste, Managing Director de VLM Airlines, est convaincu de l'utilité de la nouvelle liaison aérienne vers Isle of Man

Depuis novembre 2005, VLM Airlines assure un vol quotidien du Luxembourg vers Isle of Man via l'aéroport de London City. VLM Airlines est ainsi le seul opérateur à proposer des vols vers cette destination à partir de Luxembourg. L'horaire quotidien (du lundi au vendredi) permettra aux passagers

de rester un jour ouvrable complet sur l'île et convient également parfaitement aux escapades d'un long week-end: Luxembourg-Isle of Man, 7h05-10h15; Isle of Man-Luxembourg 17h00-21h10 (via London City Airport).

Isle of Man – capitale Douglas – se situe en mer d'Irlande, entre la Grande-Bretagne et l'Irlande. Elle dépend de la Couronne britannique, mais elle est autonome. Avec 572 km² et une population de 76.315 habitants, l'île connaît un taux de croissance annuel du PIB de 6 %. Les principaux secteurs économiques de l'île sont les finances (41 %), l'industrie (6 %), le tourisme (6 %) et la construction (7 %).

Johan Vanneste, Managing Director de VLM Airlines déclare: «Nous sommes convaincus que ce service sera bien accueilli sur Isle of Man et le Luxembourg. L'horaire favorisera surtout le commerce et les investissements potentiels sur Isle of Man proposant aux

marchés européens un aller-retour le même jour. Nous nous considérons comme un élément contribuant à la croissance économique dynamique qui anime Isle of Man.

Cette nouvelle liaison renforce la position de VLM Airlines en tant que partenaire aérien de pour bon nombre de sociétés et d'entreprises financières. En décembre 2005, le Docklands Light Railway (du réseau de transport londonien) reliera London City Airport aux stations de Bank (en 22 minutes) et Canary Wharf (en 14 minutes).

Ronaldsway Airport, sur Isle of Man est un aéroport de niche, offrant une série d'avantages aux voyageurs d'affaires, notamment des procédures rapides d'embarquement et de débarquement, des possibilités de parking suffisantes et surtout un enregistrement sans perte de temps. Les réservations peuvent se faire sur flyvml.com ou dans les agences de voyage. ■

MATERIEL ELECTRIQUE ■ APPAREILS ELECTRIQUES ■ APPAREILS DE MESURE
ECLAIRAGE ■ SECURITE ■ AUDIO-VIDEO-SAT

A.R.T.ECH SOCIÉTÉ ANONYME
L'ART DE LA TECHNOLOGIE

70, MILLEWEE • GASPERICH • BP 1044 • L-1010 LUXEMBOURG
TEL. 49 33 33 • FAX 40 26 34 • E-mail com@artech.lu

Progression de l'ensemble des activités pour l'année 2005

Avec plus de mille employés et un chiffre d'affaires à la hausse, la firme luxembourgeoise se félicite de ses résultats de 2005. Le chiffre d'affaires de la société s'élève, pour l'exercice qui se clôt le 30 juin 2005, à 109,3 millions d'euros, soit une progression de 17 % par rapport à l'exercice précédent. La répartition du chiffre d'affaires est la suivante: 58 % pour l'audit, 28 % pour la fiscalité et 14 % pour le conseil.

«Nous avons profité d'une évolution favorable sur tous nos marchés», commente Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Managing Partner de PwC Luxembourg. «Nous avons également poussé encore plus loin la spécialisation de nos professionnels jusqu'à acquérir une expertise de premier plan dans des domaines tels que le private equity, la titrisation ou les fonds immobiliers. En outre, notre savoir-faire luxembourgeois est devenu une référence au sein de notre réseau international.»

La société a assisté à un accroissement du nombre de ses clients, reflétant une progression de ses parts de marché dans la plupart des secteurs et, en particulier, dans le non-financier. Les services de fiscalité ont également bénéficié de ce développement. Les activités de conseil ont particulièrement bien progressé en 2005, nombre de clients ayant profité des bonnes conditions économiques pour lan-



De g. à dr.:
Didier
Mouget, COO,
Marie-Jeanne
Chèvremont-
Lorenzini,
Managing
Partner, et
Pascal
Rakovsky,
Human
Capital
Leader

cer des projets qui avaient été mis en attente. Les métiers d'audit en Europe sont actuellement en fort développement et le Luxembourg ne fait pas exception à cette règle. «Nous avons clairement ressenti les premiers effets des vastes réformes entreprises aux Etats-Unis à la suite des scandales financiers du début des années 2000, indique Didier Mouget.

La loi américaine Sarbanes-Oxley a maintenant son pendant européen avec l'adoption de la 8^e directive portant sur les métiers d'audit, ce qui devrait à court terme entraîner une progression de l'ensemble des activités du secteur.»

La croissance de la firme a eu des répercussions sur l'ampleur des recrutements. Près de 240 personnes ont rejoint les rangs de la firme qui comptait 1.044 associés

et employés au 1^{er} octobre 2005. Par ailleurs, 5 nouveaux associés ont été cooptés au cours de cette année fiscale parmi lesquels 4 femmes. En 2006, PricewaterhouseCoopers devrait poursuivre le recrutement pour l'ensemble de ses activités.

Les efforts porteront également sur l'encadrement, l'intégration et le coaching des plus expérimentés et des jeunes recrues ainsi que sur une meilleure répartition de la charge de travail et des responsabilités de chacun. Les perspectives sont bonnes pour la firme qui annonce d'ores et déjà une progression de ses revenus à deux chiffres pour l'année fiscale en cours. Pour de plus amples informations, la publication «2005 Annual Review – Luxembourg Perspectives» est disponible sur www.pwc.com/lu. ■

Groupe 1 - A céder

Réf.: C129

Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

Réf.: C148

Vends hôtel-restaurant aux alentours de Luxembourg-Ville (± 20 km); situation exceptionnelle, parking, jardin, terrasse. Location également envisageable.

Réf.: C221

Vends commerce de meubles; très bonne situation; garantie des exclusivités et accords; retrait progressif si souhaité.

Réf.: C227

Vends fonds de commerce d'un hôtel, restaurant, taverne dans les Ardennes; terrasse.

Réf.: C259

Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays; 70 couverts; appartement privé; location de 7 chambres.

Réf.: C266

Vends hôtel-restaurant +/- 3.500 m²; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m².

Réf.: C269

Vends restaurant au Centre-Ville, installations et équipements nouveaux, excellente situation, parking à proximité.

Réf.: C288

Vends commerce (parts+stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-Ville.

Réf.: C293

Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

Réf.: C300

Vends restaurant avec terrasse, 50 couverts. Excellente situation Centre-Ville.

Réf.: C313

Vends société de service de nettoyage-traitements et microsablage.

Réf.: C322

Vends tout ou partie des contrats d'exclusivités pour la commercialisation de distributeurs automatiques de DVD en Tchéquie et Slovaquie. La marque représentée est un des leader mondial de son secteur d'activité. Personnel trilingue (FR, EN, CZ) faisant déjà partie de l'activité.

Réf.: C329

Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

Réf.: C335

Vends société dans la petite restauration située au Centre-Ville. Clientèle fidèle.

Réf.: C336

Vends fond de commerce d'un restaurant 100 places, +/- 250 m² terrasse, Luxembourg-Gare.

Réf.: C337

Vends Brasserie-Restaurant Centre-Ville, parking à proximité, petite terrasse, cuisine équipée, rénovation faite en 2002.

Réf.: C349

Vends Société Import-Export, négoce, de matériaux, placement et pose, coordination et conseil d'entreprises.

Réf.: C350

Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

Réf.: C351

Vends commerce d'installations électriques, d'électro-ménager, service après-vente.

Réf.: C352

Vends commerce de vêtements pour dames à Pétange.

Réf.: C354

Vends pour cause de retraite commerce d'articles de chasse, armes, accessoires de chasse, optique, vêtements, cadeaux. Bonne rentabilité, retrait progressif possible.

Réf.: C358

Vends magasin de peinture (stock, véhicules, matériel). Société créée en 1973 au sud du pays.

Réf.: C359

Vends commerce labo photo 1h., identités, surface 50 m² dans le sud du pays.

Réf.: C363

Vends boutique de nourriture et d'articles pour animaux, excellente situation et réputation.

Réf.: C364

Vends magasin de sports, vêtements et accessoires au sud du pays.

Réf.: C365

Vends commerce de lingerie fine au Centre-Ville, surface commerciale 40 m², réserve 32,5 m².

Réf.: C367

Vends société de transport international de marchandises par route, tracteur et semi-remorque.

Réf.: C368

Vends commerce de surface moyenne spécialisé en vins, spiritueux et tabacs. Franchisé Maxivins.

Réf.: C369

Vends Restaurant-Bar-Lounge d'une capacité de 64 couverts.

Réf.: C370

Vends restaurant entièrement rénové à 10 km de Luxembourg-ville. Salle 50 couverts et terrasse 50 couverts. Parking.

Réf.: C371

Vends chocolaterie, espresso bar au centre-ville de Luxembourg.

Réf.: C372

Vends petite restauration en plein centre ville (zone piétonne). Etablissement entièrement rénové avec comptoir de vente et salle de 40 couverts. Séparément un site supplémentaire à Gasperich est disponible avec une cuisine industrielle, surface de stockage, bureaux, etc. sur une surface de 500 m² avec 4 parkings.

Réf.: C375

Vends commerce prêt-à-porter dames, dans centre-ville de Luxembourg.

Réf.: C376

Vends commerce de vins, entreprise familiale au sud-est du pays, bonne clientèle.

Réf.: C377

Vends restaurant de charme, Luxembourg-Ville, 45 couverts, avec terrasse 20 couverts.

Réf.: C378

Vends librairie-papeterie à Luxembourg-Ville de longue renommée, très bonne situation, banques d'affaires.

Réf.: C379

Vends restaurant, friture, avec terrasse, cuisine équipée, parking, à proximité du lycée à Echternach.

Réf.: C380

Vends Café-Brasserie à Esch-Alzette, état neuf.

Réf.: C381

Vends Bar-Cabaret à Luxembourg Ville.

Réf.: C382

Vends Discothèque au sud du pays.

Réf.: C383

Vends fond de commerce d'un Café-Brasserie avec jeu de quilles aux alentours de Luxembourg-ville. Logement de fonction trois chambres compris.

Réf.: C384

Vends fonds de commerce d'un café-brasserie bien situé à Ettelbrück avec habitation privé.

Réf.: C385

Vends restaurant avec café au nord du pays, longue tradition. Terrasse donnant sur jardin, parking privé, 60 couverts. Cuisine entièrement rénovée, état impeccable. Vente avec ou sans murs. Retrait progressif envisageable. Bonne rentabilité.

Réf.: C386

Vends superbe brasserie/restaurant, avec terrasse. Bonne situation.

Groupe 2 - Cherche à reprendre

Réf.: R171

Cherche à reprendre fiduciaire, clientèle d'un bureau comptable, partenariat, sous-traitance.

Réf.: R193

Entrepreneur indépendant cherche à reprendre petite entreprise dans le domaine de conseil entreprises, service informatique, traductions.

Réf.: R203

Société luxembourgeoise de distribution et de représentations cherche à reprendre des représentations dans les domaines produits/fournitures industrielles - produits/fournitures pour collectivités - biens de consommation et autres. Ouvert à toute proposition de reprise totale ou partielle.

Réf.: R214

Cherche à reprendre société de Transport International de marchandises par route. Reprise complète ou prise de participation possible.

Réf.: R216

Cherche bureau comptable pour accroissement (partenariat possible).

Réf.: R222

Cherche à reprendre commerce de vêtements haut de gamme, chaussures, lingerie fine.

Réf.: R227

Cherche à reprendre petite agence immobilière spécialisée dans la gestion d'immeubles.

Réf.: R229

Entreprise luxembourgeoise cherche à reprendre commerce dans le secteur de l'automobile.

Réf.: R235

Cherche à reprendre Restaurant, max. 60 couverts, pas dans le Centre-Ville.

Réf.: R240

Cherche à reprendre entreprise industrielle ou commerciale. Domaines d'intérêt: publicité, commerce de gros, papeterie, agence de voyage et industrie.

Réf.: R244

Cherche à reprendre un petit Restaurant ou une Brasserie à Luxembourg.

Réf.: R247

Cherche à reprendre entreprise dans le secteur de la boulangerie ou de l'alimentaire.

Réf.: R250

Cherche café ou disco à reprendre.

Réf.: R251

Cherche à reprendre nettoyage à sec (pressing), salon de thé ou sandwicherie.

Réf.: R252

Cherche société de services en informatique de statuts PSF.

Réf.: R254

Cherche restaurant +/- 80 couverts avec terrasse, jardin et parking si possible au sud du pays.

Réf.: R255

Cherche à reprendre dossiers dans le domaine de la comptabilité, fiscalité et domiciliaisons.

Réf.: R256

Cherche à reprendre un petit restaurant au centre de Luxembourg.

Réf.: R257

Cherche à reprendre entreprise de comptabilité, domiciliation, fiscalité.

Réf.: R258

Cherche à reprendre une PME active dans le domaine industriel avec effectif de 10 à 30 personnes.

Réf.: R259

Cherche à reprendre société dans le domaine financier, conseil, gestion de patrimoine, courtage...

Réf.: R260

Cherche à reprendre petite entreprise commerciale ou de prestations de services ou dans le domaine de l'industrie au Grand-Duché.

Réf.: R261

Cherche à reprendre un commerce de décoration & aménagement ou une agence immobilière dans le centre ou au sud du pays.

Réf.: R262

Cherche à reprendre fiduciaire.

Réf.: R263

Cherche à reprendre entreprise de transports de voyageurs moins de 9 places.

Réf.: R264

Cherche à reprendre hôtel/restaurant au centre ou au sud du pays.

Vous désirez publier une annonce? Inscrivez-vous sur le site www.cc.lu/bourse.htm, en remplissant le formulaire d'offre de cession ou de demande de reprise. De même, si vous voulez obtenir des informations sur une annonce, inscrivez-vous sur notre site. Confidentialité assurée!

NOUVEAU

Disponible dès maintenant!

Un outil incontournable pour 2006: l'annuaire du Lëtzebuerger Panorama.

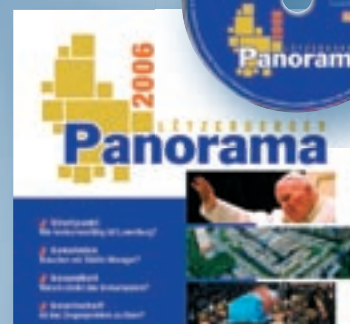


ADVANTAGE

Lëtzebuerger Panorama Édition 2006

Vous voulez tout savoir sur les administrations, les institutions européennes, la finance ou encore l'enseignement au Luxembourg ? Le nouvel annuaire du Lëtzebuerger Panorama est l'outil qu'il vous faut pour trouver rapidement la bonne personne à contacter en cas de besoin. De quoi vous simplifier 2006 tout en bénéficiant d'un regard complet sur 2005 grâce à la rétrospective richement illustrée qui fait la réputation de Lëtzebuerger Panorama.

Disponible en librairie ou kiosque, le Lëtzebuerger Panorama 2006 peut également être commandé en virant, avec mention du titre, un montant de 15 € au compte saint-paul luxembourg BCEE LU61 0019 1300 6666 4000.



LIQUIDATIONS

VENTES SOUS FORME DE LIQUIDATION

La présente liste contient une énumération des ventes sous forme de liquidation telles qu'elles ont été autorisées par le Ministère des Classes moyennes sur la base de l'article 7 de la loi du 30 juillet 2002 réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant la directive 97/55/CE du Parlement Européen et du Conseil sur la publicité trompeuse et sur la publicité comparative.

Ces données ne sont communiquées qu'à titre d'information, l'autorisation officielle délivrée par le Ministère des Classes moyennes prévalant en cas de divergence.

Par ailleurs, les dates indiquées renseignent sur la période de liquidation autorisée; les commerçants visés sont toutefois libres de fixer la période de liquidation effective, en débutant par exemple la liquidation à une date postérieure à celle indiquée et en terminant à une date antérieure. Situation au 30/11/2005.

GRAND MAGASIN DU PRINTEMPS S.à r.l.

31, Grand-Rue
L-9240 DIEKIRCH
c95181/2005
9/6/2005 - 8/12/2005

cessation complète de l'activité
commerciale articles textiles et articles
de confection, accessoires,
articles de mercerie-bonneterie

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
mieux vous guider
mieux vous guider !

ESPACE ENTREPRISES

Lieu de documentation, de service et de conseil individuel gratuit, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles à la disposition des entreprises nouvelles, expérimentées ou orientées vers l'importation et l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.



Votre partenaire pour la réussite



Für die Investition Zukunft

www.pefc.lu

Nachhaltigkeit hat ein Zeichen: PEFC-zertifizierte Holzprodukte sichern die Zukunft unserer Wälder.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture
et du Développement rural



This project has received
European Regional
Development Funding
through the INTERREG III B
Community Initiative



nwe eno
INTERREG III B
NORTH WEST EUROPE

FIR EIS BËSCHER VU MUER



DIRECT MAIL

De nouveaux horizons pour la distribution de votre publicité.

ADVANTAGE



- Direct, sélectif, modulable
- Votre message arrive directement dans les boîtes aux lettres de votre cible
- Votre message l'incite à réagir

**NUMÉRO
GRATUIT
8002 3210**

DIRECT MAIL Les solutions de communication ciblée.



P&T Division des Postes Unité Commerciale L-2998 Luxembourg - Téléphone : 8002 3210 - Fax : 48 83 94 - www.ept.lu